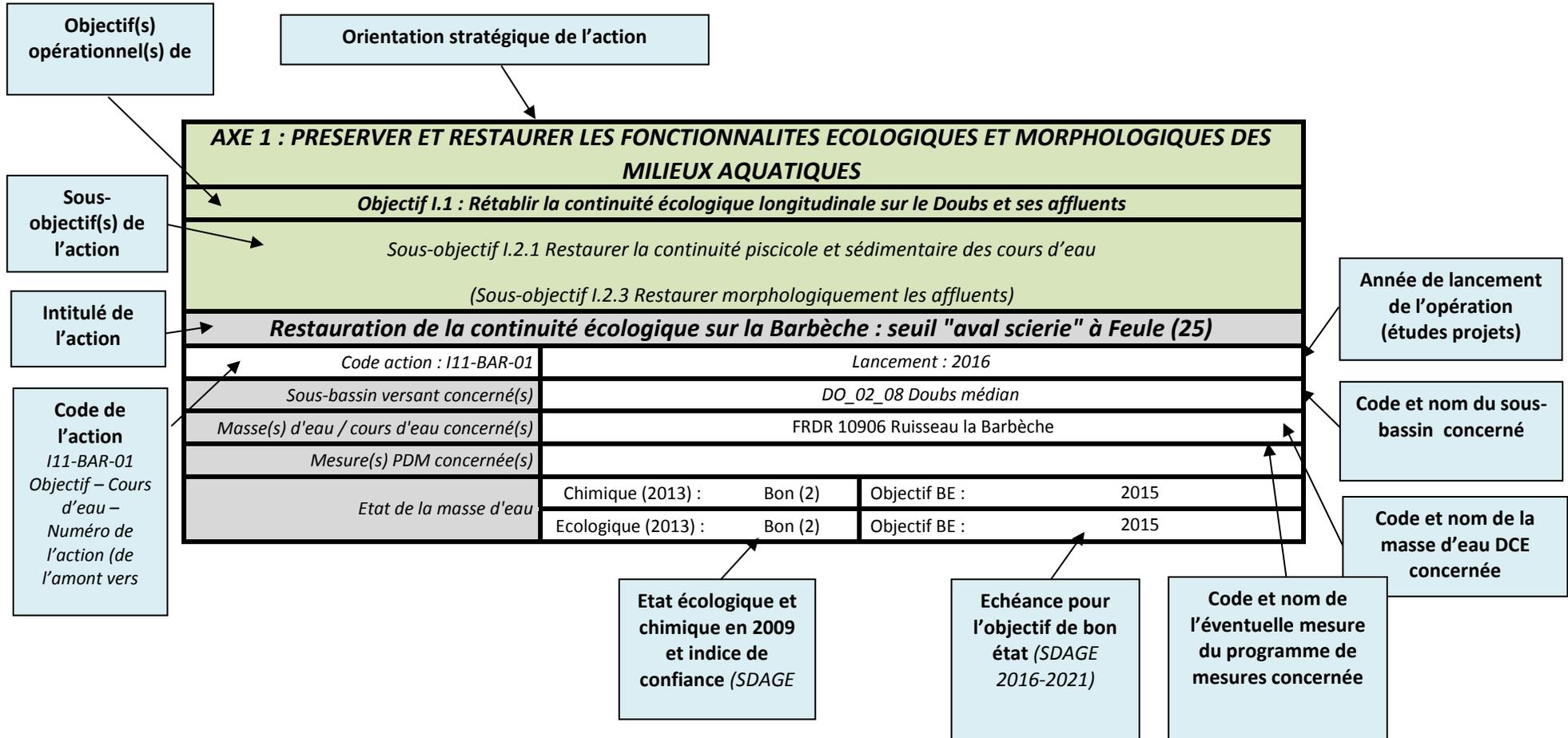




Programme d'actions *[Doubs]*

Novembre 2018

GUIDE DE LECTURE DES FICHES ACTIONS



*** Volet financier de la fiche action :**

Différentes phases

Coût estimatif HT et TTC de chaque phase du projet distinguant les coûts d'ingénierie liées à la conduite des opérations

Année	Engagement	Opérations	Coût H.T	Coût T.T.C
2019	1	Ingénierie EPTB / PMA : pilotages études complémentaires, maîtrise d'œuvre	14 208 €	17 050 €
	1	Investigations complémentaires / MOE	22 500 €	27 000 €
2020	1	Ingénierie EPTB / PMA : suivi maîtrise d'œuvre	13 750 €	16 500 €
2021	1	Ingénierie EPTB / PMA : suivi travaux	13 750 €	16 500 €
	1	Réalisation des travaux d'effacement de l'ouvrage	183 900 €	220 680 €
	1	Suivi : état initial	5 000 €	6 000 €
Coût total			253 108 €	303 730 €

Année d'engagement de

Niveau d'engagement des crédits de l'Agence de l'eau :
 1 : crédit garantis sur la durée du contrat (bleu)
 2 : crédit fonction de l'enveloppe disponible au moment du dépôt de la demande d'aide (orange)

LISTE DES ACTIONS

OBJECTIF	SOUS BASSIN CONCERNE	CODE ACTION	INTITULE DE L'ACTION	N° PAGE
RESTAURATION DE LA CONTINUITÉ AQUATIQUE ET SEDIMENTAIRE	Doubs médian	I11-DBME-05	Restauration de la continuité écologique sur le Doubs - Seuil de l'usine Cycles Peugeot / Beaulieu à Valentigney (25) - Travaux tranche 2, communication, suivis	5
	Doubs moyen	I11-DBMO-06	Restauration de la continuité écologique - Barrage de Chauz lès Clerval (25) : Etude AVP/PRO et travaux	7
		I11-DBMO-07	Restauration de la continuité écologique - Barrage de Roche lès Clerval (25) : Etudes et travaux	9
		I11-DBMO-08	Restauration de la continuité écologique - Moulin de Cour (25) : Etudes et travaux	11
		I11-DBMO-12	Restauration de la continuité écologique - Barrage d'Avanne Aveney (25) : études et dossiers réglementaires	13
		I11-DBMO-13	Restauration de la continuité écologique - Moulin de Thoraise (25) : travaux	15
		I11-DBMO-14	Restauration de la continuité écologique - Moulin de Torpes (25) : études et dossiers réglementaires	17
		I11-DBMO-15	Restauration de la continuité écologique - Papeteries Zuber Rieder (25) : travaux	19
		I11-DBMO-18	Restauration de la continuité écologique - Barrage d'Orchamps (39) : travaux	21
		I11-DBMO-19	Restauration de la continuité écologique - Moulin d'Audelange (39) : études et dossiers réglementaires	23
		I11-DBMO-20	Restauration de la continuité écologique - Barrage de Rochefort (39)	25
		I11-DBMO-22	Restauration de la continuité écologique - Barrage de Dole (moulin Brindel) - (39)	27
	I11-DBMO-23	Restauration de la continuité écologique - Barrage de Crissey (39) : études et dossiers réglementaires	29	
RESTAURATION DE LA CONTINUITÉ TERRESTRE	Doubs médian / Doubs moyen	I12-DB-02	Elaboration et animation d'un plan d'actions contre la dispersion des espèces végétales exotiques envahissantes prioritaires	31
RESTAURATION DE L'ESPACE DE BON FONCTIONNEMENT DU DOUBS	Tous les bassins	I21-DB-01	Démarche conservatoire des plaines alluviales de la Saône et du Doubs : Veille et acquisition foncière de parcelles riveraines du Doubs visant à faciliter les démarches de restauration de l'EBF du Doubs	35
	Doubs médian / Doubs moyen	I21-DB-02	Diagnostic de la qualité morphologique du cours du Doubs médian et du Doubs moyen	37
	Doubs médian	I21-DBME-05	Aménagement d'une annexe hydraulique fonctionnelle sur le site des anciennes sablières de Bart (25)	39
		I21-DBME-08	Restauration d'une annexe hydraulique du Doubs à Valentigney ou Voujeaucourt (25) : choix du site et réalisation des travaux	41
	Doubs moyen	I21-DBMO-09	Restauration d'un complexe de mortes face à la morte "St Philippe" à Dole (39) : finalisation du projet et réalisation des travaux	43
		I21-DBMO-11	Restauration écologique d'une petite annexe hydraulique à Eclans-Nenon (Naisoux) : réalisation des études et travaux	45
		I21-DBMO-12	Délimitation de l'Espace de Bon Fonctionnement du Doubs au droit des deux sites identifiés comme prioritaires sur le Doubs Moyen : tronçons de Roche-les-Clerval à Baume-les-Dames et de Fraisans à Orchamps	47
		I21-DBMO-13	Restauration de l'Espace de Bon fonctionnement du Doubs entre Roche-les-Clerval et Baume-les-Dames (25) : Lancement de la démarche et mise en œuvre d'un premier site pilote	49
		I21-DBMO-14	Restauration de l'Espace de Bon fonctionnement du Doubs entre Fraisans et Etrepigny (39) : poursuite de la démarche et de la mise en œuvre de projets opérationnels	51
	Basse vallée	I21-BVD-01	Reconnexion amont de la raie des Moutelles en aval de Crissey (39) : lancement des études de faisabilité	53
		I21-BVD-04	Restauration de la connexion amont de la morte d'Hotelans à Longwy-sur-le-Doubs (39)	55
		I21-BVD-16	Observatoire de la mobilité : étude de faisabilité d'un projet de restauration des mortes et du champ d'expansion des crues à Petit-Noir	57
		I21-BVD-17	Observatoire de la mobilité du Doubs : Réalisation et mise en oeuvre d'une étude foncière et d'une étude de définition d'un programme d'aménagement conciliant préservation des enjeux prioritaires et restauration de l'EBF de la basse vallée du Doubs au niveau de 2 territoires pilotes	59
I21-BVD-18		Restauration de 2 annexes hydrauliques à Lays-sur-le-Doubs (71) : finalisation des projets et réalisation des travaux	61	

		I21-BVD-19	Restauration de l'annexe hydraulique "La morte" à Sermesse (71) : lancement des études de faisabilité	63
ANIMATION / COMMUNICATION / SENSIBILISATION / SUIVI	Tout le bassin	III1-DB-01	Animation et coordination du contrat de rivière : maintien d'un ETP dédié	67
		III2-DB-02	Réalisation et diffusion de bulletins d'information du contrat de rivière	69
		III2-DB-03	Organisation de journées d'échanges et d'information à l'attention des élus du territoire	71
		III2-DB-04	Réalisation d'actions de sensibilisation, de formation et d'accompagnement concernant la veille, la prise en compte et la gestion des plantes exotiques envahissantes à destination des acteurs concernés	73
		III3-DB-02	Mise en place d'actions de sensibilisation des scolaires : Classes d'eau	75
		III4-DB-03	Réalisation d'une étude bilan du contrat de rivière	77



**AXE 1 : PRESERVER ET RESTAURER LES
FONCTIONNALITES ECOLOGIQUES ET
MORPHOLOGIQUES DES MILIEUX AQUATIQUES**





Objectif I.1 : Rétablir la continuité longitudinale sur le Doubs et ses affluents

⇒ *Sous-objectif I.1.1 : Restaurer la continuité piscicole et sédimentaire des cours d'eau*

⇒ *Sous-objectif I.1.2 : Restaurer la continuité écologique terrestre*



AXE 1 : PRESERVER ET RESTAURER LES FONCTIONNALITES ECOLOGIQUES ET MORPHOLOGIQUES DES MILIEUX AQUATIQUES

Objectif I.1 : Rétablir la continuité longitudinale sur le Doubs et ses affluents
(Objectif I.2 : Améliorer le fonctionnement écomorphologique du Doubs et de ses affluents)

Sous-objectif I.1.1 : Restaurer la continuité piscicole et sédimentaire des cours d'eau

Restauration de la continuité écologique sur le Doubs - Seuil de l'usine Cycles Peugeot / Beaulieu à Valentigney (25) - Travaux, communication, suivis

ROE : 21 732

Code action : I11-DBME-05	Lancement : En cours		
Sous-bassin versant concerné(s)	DO_02_08 Doubs médian		
Masse(s) d'eau / cours d'eau concerné(s)	FRDR 633b Le Doubs de la confluence avec le Dessoubre à la confluence avec l'Allan		
Mesure(s) PDM concernée(s)	Aucune mesure identifiée		
Etat de la masse d'eau	Chimique (2013) :	Bon	Objectif BE : 2015
	Ecologique (2013) :	Moyen	Objectif BE : 2027

Contexte général

La vallée du Doubs a fait l'objet, de 2012 à 2014, d'une étude visant à déterminer la faisabilité technique de la suppression (partielle ou totale) de 8 seuils sans usage actuel et présentant un faible potentiel hydroélectrique, situés sur le cours principal du Doubs. Le seuil de l'usine Cycles Peugeot / Beaulieu est l'un d'eux. L'ensemble hydraulique se compose des ouvrages suivants :

- * un barrage poids d'une longueur déversante de 98m, en bon état général (brèche formée sur la berge rive gauche),
- * un vannage de décharge dans le prolongement rive droite du barrage (vannes mécanisées hors d'usage).

Tous les ouvrages usiniers ont disparu : le canal d'aménée a été condamné et les ouvrages de production démantelés. Le site appartient à l'agglomération du Pays de Montbéliard depuis juin 2012. Aucun usage direct n'est associé au barrage mais un pompage est présent 460 m en amont rive droite du barrage. Il s'agit d'un prélèvement autorisé à la société FAURECIA pour un usage de refroidissement industriel.

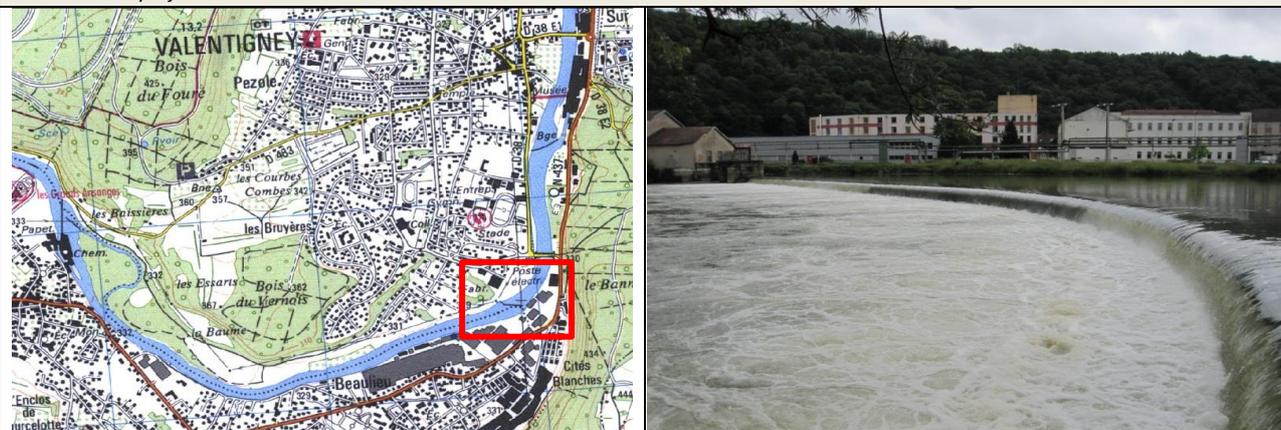
Suite aux conclusions favorables de l'étude de faisabilité de l'arasement, et à une phase test d'ouverture des vannes en 2015, les études de conception d'un projet d'effacement de l'ouvrage ont été lancées en co-maîtrise d'ouvrage PMA / EPTB Saône & Doubs en 2016 dans le cadre d'une mission de maîtrise d'œuvre complète. La mise en œuvre des travaux a été retardée en lien avec le prélèvement de l'entreprise FAURECIA, toujours effectif et ce jusqu'à l'automne 2018 (période de réalisation de travaux d'installation de groupes froids qui permettront à l'entreprise de s'affranchir de la prise d'eau).

Objectifs du projet

L'un des objectifs de l'action est la restauration de la continuité écologique au niveau de cet ouvrage (décloisonnement d'un linéaire relativement important sur le cours principal du Doubs et accès à des zones de frayères intéressantes). Mais au-delà, un intérêt éco-morphologique est identifié dans un objectif de restauration des habitats aquatiques au droit de la retenue créée par le barrage, qui s'étend sur environ 1 km.

Descriptif de l'action envisagée

Localisation du projet



Aspects fonciers

Commune(s) concernée(s) : Valentigney / Mandeure (25)
Propriétaire(s) / exploitant(s) concerné(s) : Pays de Montbéliard Agglomération

Nature des parcelles : /

Nombre de parcelles : /

Détails techniques

Une première tranche de travaux correspondant au démantèlement des vannages est prévue à l'automne 2018. La seconde tranche de travaux prévoit pour 2019 :

- * l'arasement de l'ouvrage, le tri et la valorisation des matériaux
- * le comblement partiel de la fosse de dissipation à l'aval du seuil
- * le remodelage en déblai / remblai des sédiments stockés dans la retenue
- * le confortement des appuis de l'ancien seuil sur les rives, et la création de 2 banquettes minérales constituées d'alluvions grossières afin de resserrer le lit
- * le confortement des berges en rive droite sur 110 ml
- * le traitement préventif par recépage de la végétation rivulaire en rive gauche sur 150 ml

Les travaux sont accompagnés par la mise en oeuvre d'un protocole de suivi sur 6 ans. L'état des lieux est en cours en 2018. Entre 2019 et 2021 (période de mise en oeuvre du Contrat Vallée du Doubs), dans le cadre de ce protocole, seront réalisés une campagne de suivi géomorphologique (topo / bathymétrie), et une campagne de suivi écomorphologique (IAM), ainsi qu'un rapport intermédiaire d'interprétation des données. Sont également prévues des opérations de communication afin de valoriser les travaux (réalisation d'un film).

Vue aérienne du site



Maitre(s) d'Ouvrage

* Pays de Montbéliard Agglomération / EPTB Saône & Doubs (co-maîtrise d'ouvrage)

Pilote (s)

* EPTB Saône & Doubs en lien étroit avec PMA

Points de blocage éventuels

* Prélèvement d'eau présent en amont immédiat utilisé par l'usine FAURECIA

Indicateurs de suivi

Indicateurs de réalisation des objectifs du Contrat	Indicateurs d'état du milieu
* Franchissabilité de l'obstacle à la montaison * Transparence de l'ouvrage au transit sédimentaire	* Amélioration de la qualité des peuplements piscicoles * Amélioration de la qualité physique du milieu * Amélioration de la qualité hydrobiologique * Amélioration du transit sédimentaire

Coût et plan de financement envisagés

Année	Engagement	Opérations	Coût H.T	Coût T.T.C
2019	1	Ingénierie EPTB / PMA (pilotage et suivi travaux, communication...)	19 708 €	23 650 €
	1	Réalisation des travaux et d'un film	Pr mémoire	Pr mémoire
2020	1	Ingénierie EPTB / PMA (suivi visuel aménagements, communication)	4 583 €	5 500 €
2021	1	Ingénierie EPTB / PMA (suivis, communication)	5 958 €	7 150 €
	1	Réalisation des suivis intermédiaires (N+2/3)	12 029 €	14 435 €
Coût total			42 279 €	50 735 €

Plan de financement

Année	Agence de l'eau * ¹	Région BFC	CD 25	MO* ²	Autres
2019	50%	11 825 €		50%	11 825 €
2020	50%	2 750 €		50%	2 750 €
2021	50%	10 792 €		50%	10 792 €
		25 367 €		25 367 €	

NB : Le plan de financement affiché ne tient pas compte des subventions spécifiquement liées aux postes conduisant l'opération (Départements, Région...)

*¹ Décisions d'aides de l'Agence de l'eau d'ores et déjà actées en 2017 : subvention attribuée à PMA de 16 240 € pour les suivis N-1 et N et de 174 000 € pour la réalisation des travaux et du film (tranches 1 et 2, taux de 80% de financement)

*² Autofinancement réparti entre les deux co-maîtres d'ouvrage : PMA / EPTB

Remarques

AXE 1 : PRESERVER ET RESTAURER LES FONCTIONNALITES ECOLOGIQUES ET MORPHOLOGIQUES DES MILIEUX AQUATIQUES

Objectif I.1 : Rétablir la continuité longitudinale sur le Doubs et ses affluents

Sous-objectif I.1.1 : Restaurer la continuité piscicole et sédimentaire des cours d'eau

Restauration de la continuité écologique - Barrage de Chaux lès Clerval (25) : Etude AVP/PRO et travaux

ROE : 10 776

Code action : I11-DBMO-06	Lancement : 2019-2021			
Sous-bassin versant concerné(s)	DO_02_09 DOUBS MOYEN			
Masse(s) d'eau / cours d'eau concerné(s)	FRDR 625 / Le Doubs de la confluence avec l'Allan jusqu'en amont du barrage de Crissey			
Mesure(s) PDM concernée(s)	MIA0301 - Aménager un ouvrage qui contraint la continuité écologique (espèces ou sédiments)			
Etat de la masse d'eau	Chimique (2013) :	Mauvais	Objectif BE :	2027
	Ecologique (2013) :	Médiocre	Objectif BE :	2027

Contexte général

Situé à cheval sur les communes de Chaux-lès-Clerval et de Branne, cet ouvrage permet aujourd'hui une production hydroélectrique de 150 kW en puissance brute tout en maintenant la ligne d'eau dans le canal du Rhône au Rhin.

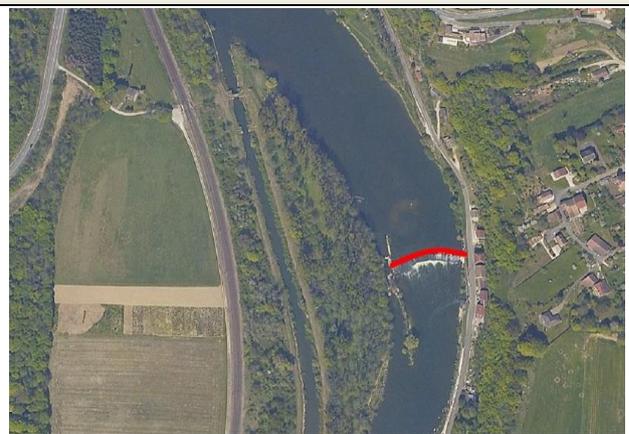
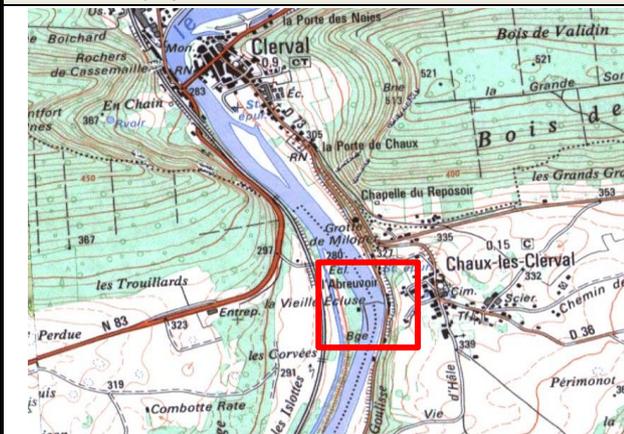
L'ouvrage est constitué d'un barrage de type poids d'une longueur d'environ 80 m pour une hauteur d'environ 2 m. Le seuil est dans un état médiocre avec notamment plusieurs secteurs où sa crête est endommagée. A noter qu'une ancienne écluse aujourd'hui court-circuitée est encore présente en rive droite (mais l'ouvrage maintient toujours la ligne d'eau du bief de Clerval). Cette dernière est par ailleurs très dégradée. De par ses caractéristiques, l'ouvrage principal est infranchissable à la montaison par le poisson et au regard des usages actuels, un effacement du seuil n'apparaît pas envisageable. Ainsi, VNF a engagé en 2015 des études préliminaires afin de préciser le type d'aménagement de franchissabilité piscicole à mettre en oeuvre au droit de cet ouvrage concerné par le classement en liste 2 au titre de l'article L214-17 du Code de l'Environnement.

Objectifs du projet

L'objectif principal de l'action est la restauration de la continuité écologique avec pour conséquences le décloisonnement d'un linéaire amont non négligeable sur le cours principal du Doubs (environ 2 km jusqu'à l'ouvrage de Clerval qui est équipé d'une passe à poissons plus ou moins fonctionnelle).

Descriptif de l'action envisagée

Localisation du projet



Aspects fonciers

Commune(s) concernée(s) : Chaux lès Clerval / Branne	Nature des parcelles : DPF
Propriétaire(s) / exploitant(s) concerné(s) : VNF	Nombre de parcelles : DPF

Détails techniques

Il s'agit de mettre en place un dispositif de franchissement pour les populations piscicoles de type passe à poissons (à bassins ou en enrochements régulièrement répartis). Etant données la hauteur de chute et la longueur relativement importante de l'ouvrage, sa conception (dimensionnement, choix technique) et son positionnement devront faire l'objet d'études AVP et PRO relativement poussées.



Maitre(s) d'Ouvrage

* VNF

Pilote (s)

* DDT 25

Points de blocage éventuels

* Coût de l'aménagement pour le Maitre d'ouvrage.

Indicateurs de suivi

Indicateurs de réalisation des objectifs du Contrat

Indicateurs d'état du milieu

* Franchissabilité de l'obstacle à la montaison

* Amélioration de la qualité des peuplements piscicoles

Coût et plan de financement envisagés

Année	Engagement	Opérations	Coût H.T	Coût T.T.C
2019-21	2	Étude AVP et PRO pour préciser l'itinéraire technique le plus adapté (type et implantation de la passe à poissons)	24 000 €	28 800 €
	2	Elaboration des dossiers réglementaires		
	2	Travaux de construction du dispositif de franchissement	240 000 €	288 000 €
			Coût total	264 000 €
				316 800 €

Plan de financement

Année	Agence de l'eau *1		Région BFC		CD25		MO		Autres
2019-21	50%	14 400 €					50%	14 400 €	
	50%	120 000 €					58%	168 000 €	
Total	134 400 €						182 400 €		

*1 : sous réserve des disponibilités financières (crédits non garantis dans le cadre du contrat)

Remarques

* Ouvrage concerné par les classements listes 1 et 2 au titre de l'article L214-17 du Code de l'Environnement.

* Compte-tenu de la recolonisation par le castor du linéaire du Doubs depuis la Saône (indices de présence jusqu'à Montbéliard), une réflexion sur la franchissabilité de cet ouvrage par cette espèce et plus généralement par les mammifères semi-aquatiques devra être réalisée afin d'intégrer, si besoin, la problématique à l'aménagement global de franchissement de cet ouvrage.

AXE 1 : PRESERVER ET RESTAURER LES FONCTIONNALITES ECOLOGIQUES ET MORPHOLOGIQUES DES MILIEUX AQUATIQUES

Objectif I.1 : Rétablir la continuité longitudinale sur le Doubs et ses affluents

Sous-objectif I.1.1 : Restaurer la continuité piscicole et sédimentaire des cours d'eau

Restauration de la continuité écologique - Barrage de Roche lès Clerval (25) : Etudes et travaux

ROE : 10 779

Code action : I11-DBMO-07	Lancement : 2019-2021		
Sous-bassin versant concerné(s)	DO_02_09 DOUBS MOYEN		
Masse(s) d'eau / cours d'eau concerné(s)	FRDR 625 / Le Doubs de la confluence avec l'Allan jusqu'en amont du barrage de Crissey		
Mesure(s) PDM concernée(s)	MIA0301 - Aménager un ouvrage qui contraint la continuité écologique (espèces ou sédiments)		
Etat de la masse d'eau	Chimique (2013) :	Mauvais	Objectif BE : 2027
	Ecologique (2013) :	Médiocre	Objectif BE : 2027

Contexte général

Situé à cheval sur les communes de Roche lès Clerval et de Branne, cet ouvrage aujourd'hui sans usage a servi jusque dans les années 1960 à produire de l'électricité pour les communes de Roche et Chauv-lès-Clerval. Suite à l'arrêt de la production, le site a été racheté par le comité d'entreprise de Peugeot pour une reconversion en base de loisirs. Le site a ensuite été revendu à plusieurs reprises et est aujourd'hui propriété de M. Didier DAMY.

L'ouvrage est constitué d'un barrage en chevron de type poids d'une longueur d'environ 160 m et d'une hauteur d'environ 2 m. Le seuil est relativement dégradé et s'est affaissé de quelques dizaines de centimètres en plusieurs endroits. Si les installations pour la production d'électricité sont encore pour la plupart en place (grille, turbine ...), elles ne sont en revanche plus utilisables.

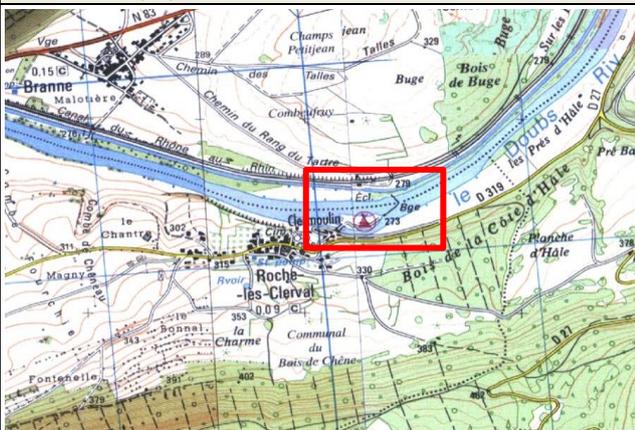
De par sa hauteur, l'ouvrage principal est très difficilement franchissable par le poisson. Au regard de l'absence d'usage et de son faible potentiel hydroélectrique, un effacement du seuil avait dans un premier temps été envisagé. Cette solution a été abandonnée au regard des réticences du propriétaire qui souhaite rééquiper son ouvrage pour une production d'énergie hydroélectrique. Ainsi, la mise en place d'une passe à poissons semble être la seule solution envisageable pour restaurer la continuité piscicole sur ce tronçon du Doubs, tout en sachant que l'ouvrage est concerné par le classement en liste 2 au titre de l'article L214-17 du Code de l'Environnement.

Objectifs de l'aménagement

L'objectif principal de l'action est la restauration de la continuité écologique avec pour conséquences le déclouisonnement d'un linéaire amont non négligeable sur le cours principal du Doubs (2 km).

Descriptif de l'action envisagée

Localisation du projet



Aspects fonciers

Commune(s) concernée(s) : Branne / Roche lès Clerval (25)

Nature des parcelles : Prairies

Propriétaire(s) / exploitant(s) concerné(s) : M. Damy

Nombre de parcelles : 2 parcelles attenantes au barrage

Détails techniques

Il s'agit de mettre en place un dispositif de franchissement pour les populations piscicoles de type passe à poissons. Etant données la hauteur de chute et la longueur relativement importante de l'ouvrage, sa conception (dimensionnement, choix technique) et son positionnement devront faire l'objet d'études poussées.



Maitre(s) d'Ouvrage

* Propriétaire de l'ouvrage

Pilote (s)

* DDT 25

Points de blocage éventuels

* Acceptation par le propriétaire tout en sachant que l'ouvrage est concerné par le classement en liste 2 et devra ainsi être mis en conformité d'ici à 2018.

Indicateurs de suivi

Indicateurs de réalisation des objectifs du Contrat

Indicateurs d'état du milieu

* Franchissabilité de l'obstacle à la montaison

* Amélioration de la qualité des peuplements piscicoles

Coût et plan de financement envisagés

Année	Engagement	Opérations	Coût H.T	Coût T.T.C
2019-21	2	Étude AVP et PRO pour préciser l'itinéraire technique le plus adapté (type et implantation de la passe à poissons)	20 400 €	24 480 €
	2	Elaboration des dossiers réglementaires		
	2	Travaux de construction du dispositif de franchissement	204 000 €	244 800 €
Coût total			224 400 €	269 280 €

Plan de financement

Année	Agence de l'eau *1	Région BFC	Département(s)	MO	Autres
2019-21	50%	12 240 €		50%	12 240 €
	50%	102 000 €		58%	142 800 €
Total		114 240 €		155 040 €	

*1 : sous réserve des disponibilités financières (crédits non garantis dans le cadre du contrat)

Remarques

* Ouvrage concerné par les classements listes 1 et 2 au titre de l'article L214-17 du Code de l'Environnement.

* Compte-tenu de la recolonisation par le castor du linéaire du Doubs depuis la Saône (indices de présence jusqu'à Deluz), une réflexion sur la franchissabilité de cet ouvrage par cette espèce et plus généralement par les mammifères semi-aquatiques devra être réalisée afin d'intégrer, si besoin, la problématique à l'aménagement global de franchissement de cet ouvrage.

AXE 1 : PRESERVER ET RESTAURER LES FONCTIONNALITES ECOLOGIQUES ET MORPHOLOGIQUES DES MILIEUX AQUATIQUES

Objectif I.1 : Rétablir la continuité longitudinale sur le Doubs et ses affluents

Sous-objectif I.1.1 : Restaurer la continuité piscicole et sédimentaire des cours d'eau

Restauration de la continuité écologique - Moulin de Cour (25) : Etudes et travaux

ROE : 10 813

Code action : I11-DBMO-08	Lancement : 2019-2021		
Sous-bassin versant concerné(s)	DO_02_09 DOUBS MOYEN		
Masse(s) d'eau / cours d'eau concerné(s)	FRDR 625 / Le Doubs de la confluence avec l'Allan jusqu'en amont du barrage de Crissey		
Mesure(s) PDM concernée(s)	MIA0301 - Aménager un ouvrage qui contraint la continuité écologique (espèces ou sédiments)		
Etat de la masse d'eau	Chimique (2013) :	Mauvais	Objectif BE : 2027
	Ecologique (2013) :	Médiocre	Objectif BE : 2027

Contexte général

Situé sur la commune de Baume-les-Dames, cet ouvrage régule la hauteur d'eau du canal du Rhône au Rhin et produit également de l'électricité avec une puissance brute actuelle de 297,5 kW. Racheté en 2008 par M. Gassiat, un projet ambitieux de modernisation des équipements en place étaient alors envisagé. Il prévoyait notamment une réhausse du seuil et un déroctage du lit mineur du Doubs à l'aval du barrage pour ainsi passer à une puissance brute d'exploitation de 1936 kW. Au final, ce projet a été jugé écologiquement trop impactant et n'a pas été validé par les services de la Police de l'eau.

A l'heure actuelle, l'ouvrage en lui même est constitué d'un barrage en chevron de type poids d'une longueur d'environ 250 m et d'une hauteur d'environ 2 m.

De par sa hauteur, l'ouvrage principal est très difficilement franchissable par le poisson. Au regard de l'usage navigation et de la production hydroélectrique, la mise en place d'une passe à poissons semble être la meilleure solution pour restaurer la continuité écologique sur ce tronçon du Doubs, tout en sachant que l'ouvrage est concerné par le classement en liste 2 au titre de l'article L214-17 du Code de l'Environnement.

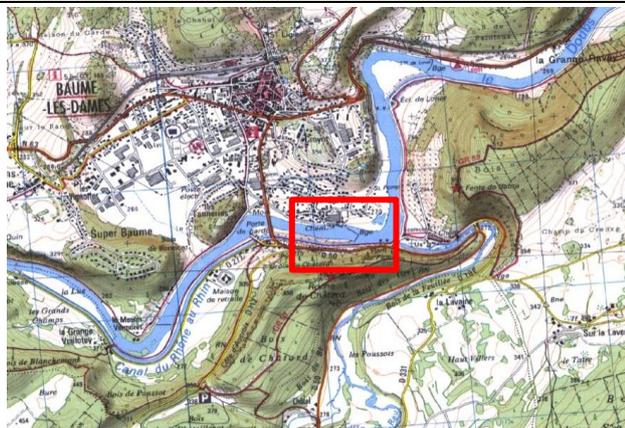
Objectifs de l'aménagement

L'objectif principal de l'action est la restauration de la continuité écologique avec pour conséquences :

- * Le décloisonnement d'un linéaire amont non négligeable sur le cours principal du Doubs (environ 2 km).
- * L'accès pour le poisson au Cusancin, cours d'eau très actif et écologiquement intéressant, dont la confluence avec le Doubs se trouve juste en amont du moulin de Cour (réflexion pour un aménagement du barrage des Pipes sur le Cusancin en cours).

Descriptif de l'action envisagée

Localisation du projet



Aspects fonciers

Commune(s) concernée(s) : Baume les Dames (25)	Nature des parcelles : Forêt
Propriétaire(s) / exploitant(s) concerné(s) : M. Gassiat	Nombre de parcelles : 2 parcelles attenantes au barrage

Détails techniques

Il s'agit de mettre en place un dispositif de franchissement pour les populations piscicoles de type passe à poissons. Etant données la hauteur de chute et la longueur relativement importante de l'ouvrage, sa conception (dimensionnement, choix technique) et son positionnement devront faire l'objet d'études poussées.



Maitre(s) d'Ouvrage

* Propriétaire de l'ouvrage

Pilote (s)

* DDT 25

Points de blocage éventuels

* Acceptation par le propriétaire tout en sachant que l'ouvrage est concerné par le classement en liste 2.

Indicateurs de suivi

Indicateurs de réalisation des objectifs du Contrat

Indicateurs d'état du milieu

* Franchissabilité de l'obstacle à la montaison

* Amélioration de la qualité des peuplements piscicoles

Coût et plan de financement envisagés

Année	Engagement	Opérations	Coût H.T	Coût T.T.C
2019-21	2	Étude AVP et PRO pour préciser l'itinéraire technique le plus adapté (type et implantation de la passe à poissons)	26 400 €	31 680 €
	2	Elaboration des dossiers réglementaires		
	2	Travaux de construction du dispositif de franchissement	224 400 €	269 280 €
			Coût total	250 800 €
				300 960 €

Plan de financement

Année	Agence de l'eau *1		Région BFC		Département(s)		MO		Autres
2019-21	50%	15 840 €					50%	15 840 €	
	50%	112 200 €					58%	157 080 €	
Total	128 040 €						172 920 €		

*1 : sous réserve des disponibilités financières (crédits non garantis dans le cadre du contrat)

Remarques

* Ouvrage concerné par les classements listes 1 et 2 au titre de l'article L214-17 du Code de l'Environnement.

* Compte-tenu de la recolonisation par le castor du linéaire du Doubs depuis la Saône (indices de présence jusqu'à Deluz), une réflexion sur la franchissabilité de cet ouvrage par cette espèce et plus généralement par les mammifères semi-aquatiques devra être réalisée afin d'intégrer, si besoin, la problématique à l'aménagement global de franchissement de cet ouvrage.

AXE 1 : PRESERVER ET RESTAURER LES FONCTIONNALITES ECOLOGIQUES ET MORPHOLOGIQUES DES MILIEUX AQUATIQUES			
Objectif I.1 : Rétablir la continuité longitudinale sur le Doubs et ses affluents			
Sous-objectif I.1.1 : Restaurer la continuité piscicole et sédimentaire des cours d'eau			
Restauration de la continuité écologique - Barrage d'Avanne Aveney (25) : études et dossiers réglementaires			
ROE : 45 542			
Code action : I11-DBMO-12	Lancement : 2019-2021		
Sous-bassin versant concerné(s)	DO_02_09 DOUBS MOYEN		
Masse(s) d'eau / cours d'eau concerné(s)	FRDR 625 / Le Doubs de la confluence avec l'Allan jusqu'en amont du barrage de Crissey		
Mesure(s) PDM concernée(s)	MIA0301 - Aménager un ouvrage qui contraint la continuité écologique (espèces ou sédiments)		
Etat de la masse d'eau	Chimique (2013) :	Mauvais	Objectif BE : 2027
	Ecologique (2013) :	Médiocre	Objectif BE : 2027

Contexte général

Situé sur la commune d'Avanne Aveney, cet ouvrage régule la hauteur d'eau du canal du Rhône au Rhin et est exploité pour une production hydroélectrique d'une puissance brute de 200 kW (société SAS Moulin d'Avanne). L'ouvrage est constitué d'un barrage en chevron de type poids d'une hauteur estimée entre 1,5 et 2 m pour une longueur d'environ 230 m. L'écluse permettant la navigation est quant à elle implantée en rive gauche de l'ouvrage tandis que l'usine hydroélectrique est en rive droite.

De par sa hauteur, l'ouvrage est infranchissable par le poisson et est dépourvu de tout système de franchissement. Au regard de l'usage navigation et de la production hydroélectrique en place, la mise en place d'une passe à poissons est la seule solution envisageable pour restaurer la continuité écologique sur ce tronçon du Doubs. Cet ouvrage est par ailleurs concerné par le classement en liste 2 au titre de l'article L214-17 du Code de l'Environnement.

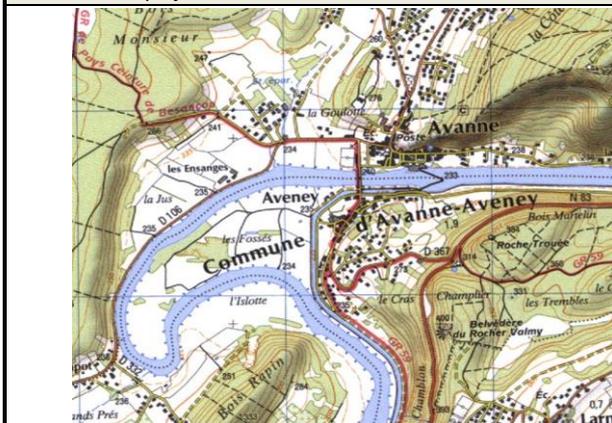
Son aménagement permettrait de décloisonner un linéaire d'environ 2 km jusqu'au barrage de la Gouille qui possède une passe à poissons dont la fonctionnalité est incertaine. Si le fonctionnement de cette dernière s'avérait satisfaisant, le linéaire du Doubs décloisonné par l'aménagement du barrage d'Avanne Aveney serait alors de 5,5 km environ. L'aménagement de cet ouvrage trouverait également une logique au regard de la frayère à brochets créée quelques centaines de mètres en aval par le Département du Doubs en 2012.

Objectifs de l'aménagement

L'objectif principal de l'action est la restauration de la continuité écologique avec pour conséquences le décloisonnement d'un linéaire amont important sur le cours principal du Doubs (environ 2 km, voire 5,5 km selon la fonctionnalité de la passe à poissons du barrage de la Gouille).

Descriptif de l'action envisagée

Localisation du projet



Aspects fonciers

Commune(s) concernée(s) : Avanne Aveney (25)

Nature des parcelles : DPF en RG / Moulin en RD

Propriétaire(s) / exploitant(s) concerné(s) : SAS Moulin d'Avanne

Nombre de parcelles : 1

Détails techniques

Il s'agit de mettre en place un dispositif de franchissement pour les populations piscicoles de type passe à poissons. Etant données la hauteur de chute et la longueur relativement importante de l'ouvrage, sa conception (dimensionnement, choix technique) et son positionnement devront faire l'objet d'études poussées.



Maitre(s) d'Ouvrage

* VNF / Propriétaire de l'ouvrage

Pilote (s)

* DDT 25

Points de blocage éventuels

* Acceptation du propriétaire du moulin attenant au barrage
* Maîtrise d'ouvrage

Indicateurs de suivi

Indicateurs de réalisation des objectifs du Contrat

Indicateurs d'état du milieu

* Franchissabilité de l'obstacle à la montaison

* Amélioration de la qualité des peuplements piscicoles

Coût et plan de financement envisagés

Année	Engagement	Opérations	Coût H.T	Coût T.T.C
2019-21	2	Étude AVP et PRO pour préciser l'itinéraire technique le plus adapté (type et implantation de la passe à poissons)	28 500 €	34 200 €
	2	Elaboration des dossiers réglementaires		
Coût total			28 500 €	34 200 €

Plan de financement

Année	Agence de l'eau *1		Région BFC		Département(s)		MO		Autres
2019-21	50%	17 100 €					50%	17 100 €	
Total	17 100 €						17 100 €		

*1 : sous réserve des disponibilités financières (crédits non garantis dans le cadre du contrat)

Remarques

* Ouvrage concerné par les classements listes 1 et 2 au titre de l'article L214-17 du Code de l'Environnement.
* Compte-tenu de la recolonisation par le castor du linéaire du Doubs depuis la Saône (indices de présence jusqu'à Deluz), une réflexion sur la franchissabilité de cet ouvrage par cette espèce et plus généralement par les mammifères semi-aquatiques devra être réalisée afin d'intégrer, si besoin, la problématique à l'aménagement global de franchissement de cet ouvrage.

AXE 1 : PRESERVER ET RESTAURER LES FONCTIONNALITES ECOLOGIQUES ET MORPHOLOGIQUES DES MILIEUX AQUATIQUES

Objectif I.1 : Rétablir la continuité longitudinale sur le Doubs et ses affluents

Sous-objectif I.1.1 : Restaurer la continuité piscicole et sédimentaire des cours d'eau

Restauration de la continuité écologique - Moulin de Thoraise (25) : travaux

ROE : 45 545

Code action : I11-DBMO-13	Lancement : 2019-2021		
Sous-bassin versant concerné(s)	DO_02_09 DOUBS MOYEN		
Masse(s) d'eau / cours d'eau concerné(s)	FRDR 625 / Le Doubs de la confluence avec l'Allan jusqu'en amont du barrage de Crissey		
Mesure(s) PDM concernée(s)	MIA0301 - Aménager un ouvrage qui contraint la continuité écologique (espèces ou sédiments)		
Etat de la masse d'eau	Chimique (2013) :	Mauvais	Objectif BE : 2027
	Ecologique (2013) :	Médiocre	Objectif BE : 2027

Contexte général

Situé à cheval sur les communes de Thoraise et de Montferriand le Château, cet ouvrage régule la hauteur d'eau du canal du Rhône au Rhin au droit de la percée de Thoraise (passage en tunnel du canal). En revanche, il n'est pas équipé pour la production hydroélectrique. L'ouvrage est constitué d'un barrage en chevron de type poids d'une hauteur d'environ 1 m pour une longueur d'environ 200 m. Il est par ailleurs partiellement effondré en rive gauche. Enfin, l'écluse permettant l'accès au tunnel de navigation est implantée en rive gauche de l'ouvrage.

De par sa hauteur, l'ouvrage est très difficilement franchissable par le poisson et est dépourvu de tout système de franchissement. Au regard de l'usage navigation, la mise en place d'une passe à poissons apparaît comme la seule solution envisageable pour restaurer la continuité écologique sur ce tronçon du Doubs. Cet ouvrage est par ailleurs concerné par le classement en liste 2 au titre de l'article L214-17 du Code de l'Environnement.

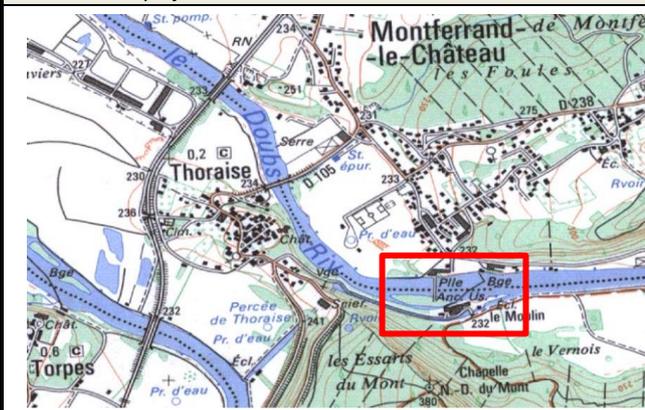
Son aménagement permettrait de décloisonner un linéaire de plus de 8,5 km jusqu'au barrage d'Avanne Aveney lui même concerné par un aménagement de type passe à poissons (voir fiche I11-DBMO-12). Dans le cas d'une restauration de la continuité sur les deux ouvrages, le linéaire décloisonné serait alors de plus de 14 km.

Objectifs de l'aménagement

L'objectif principal de l'action est la restauration de la continuité écologique avec pour conséquences le décloisonnement d'un linéaire amont important sur le cours principal du Doubs (plus de 8,5 km, voire 14 km en prenant en compte le potentiel aménagement du barrage d'Avanne Aveney).

Descriptif de l'action envisagée

Localisation du projet



Aspects fonciers

Commune(s) concernée(s) : Thoraise / Montferriand le Château (25)

Nature des parcelles : Parcelles forestières attenantes au barrage

Propriétaire(s) / exploitant(s) concerné(s) : VNF

Nombre de parcelles : 2

Détails techniques

Il s'agit de mettre en place un dispositif de franchissement pour les populations piscicoles de type passe à poissons. Etant données la hauteur de chute, la longueur relativement importante de l'ouvrage, son état de dégradation, sa conception (dimensionnement, choix technique) et son positionnement devront faire l'objet d'études poussées.



Maitre(s) d'Ouvrage

* VNF / Propriétaire

Pilote (s)

* DDT 25

Points de blocage éventuels

* Coût de l'action

Indicateurs de suivi

Indicateurs de réalisation des objectifs du Contrat

Indicateurs d'état du milieu

* Franchissabilité de l'obstacle à la montaison

* Amélioration de la qualité des peuplements piscicoles

Coût et plan de financement envisagés

Année	Engagement	Opérations	Coût H.T	Coût T.T.C
2019-21	2	Étude AVP et PRO pour préciser l'itinéraire technique le plus adapté (type et implantation de la passe à poissons)	37 500 €	45 000 €
	2	Elaboration des dossiers réglementaires		
	2	Travaux de construction du dispositif de franchissement	318 750 €	382 500 €
Coût total			356 250 €	427 500 €

Plan de financement

Année	Agence de l'eau *1	Région BFC	Département(s)	MO	Autres
2019-21	50%	22 500 €		50%	22 500 €
2019-21	50%	159 375 €		58%	223 125 €
Total		181 875 €			245 625 €

*1 : sous réserve des disponibilités financières (crédits non garantis dans le cadre du contrat)

Remarques

* Ouvrage concerné par les classements listes 1 et 2 au titre de l'article L214-17 du Code de l'Environnement.
 * Compte-tenu de la recolonisation par le castor du linéaire du Doubs depuis la Saône (indices de présence jusqu'à Deluz), une réflexion sur la franchissabilité de cet ouvrage par cette espèce et plus généralement par les mammifères semi-aquatiques devra être réalisée afin d'intégrer, si besoin, la problématique à l'aménagement global de franchissement de cet ouvrage.

AXE 1 : PRESERVER ET RESTAURER LES FONCTIONNALITES ECOLOGIQUES ET MORPHOLOGIQUES DES MILIEUX AQUATIQUES

Objectif I.1 : Rétablir la continuité longitudinale sur le Doubs et ses affluents

Sous-objectif I.1.1 : Restaurer la continuité piscicole et sédimentaire des cours d'eau

Restauration de la continuité écologique - Moulin de Torpes (25) : études et dossiers réglementaires
ROE : 45 550

Code action : I11-DBMO-14	Lancement : 2019-2021			
Sous-bassin versant concerné(s)	DO_02_09 DOUBS MOYEN			
Masse(s) d'eau / cours d'eau concerné(s)	FRDR 625 / Le Doubs de la confluence avec l'Allan jusqu'en amont du barrage de Crissey			
Mesure(s) PDM concernée(s)	MIA0301 - Aménager un ouvrage qui contraint la continuité écologique (espèces ou sédiments)			
Etat de la masse d'eau	Chimique (2013) :	Mauvais	Objectif BE :	2027
	Ecologique (2013) :	Médiocre	Objectif BE :	2027

Contexte général

De 2012 à 2014, le cours principal du Doubs a fait l'objet d'une étude portant sur la faisabilité technique d'un effacement (partiel ou total) de 8 ouvrages hydrauliques sans usage avéré et présentant un faible potentiel hydroélectrique. Le barrage de Torpes implanté sur les communes de Torpes et de Thoraise en faisait partie. Situé au pied du village de Torpes, cet ouvrage fondé en titre, aujourd'hui sans usage, se compose des éléments suivants :

- * Un barrage de type poids, oblique, d'une hauteur allant de 0,8 à 1,2 m et d'une longueur d'environ 400 m. L'ouvrage est par ailleurs dans un état moyen avec une crête parfois fortement déstructurée,
- * Les ruines de l'ancienne scierie en rive droite sont toujours présentes ainsi que le canal d'aménée (long de plus de 500 m avec une alternance de parties couvertes et aériennes).

Cet ouvrage est considéré comme difficilement franchissable par le poisson de par sa hauteur de chute. Il est en revanche peu bloquant pour le transit sédimentaire qui n'est pas négligeable sur ce tronçon du Doubs (retenue du barrage en grande partie comblée). Malgré sa hauteur modeste, le remou liquide de l'ouvrage est lui très important et estimé à 3 300 m en étiage d'où une banalisation importante des habitats aquatiques à l'amont du seuil.

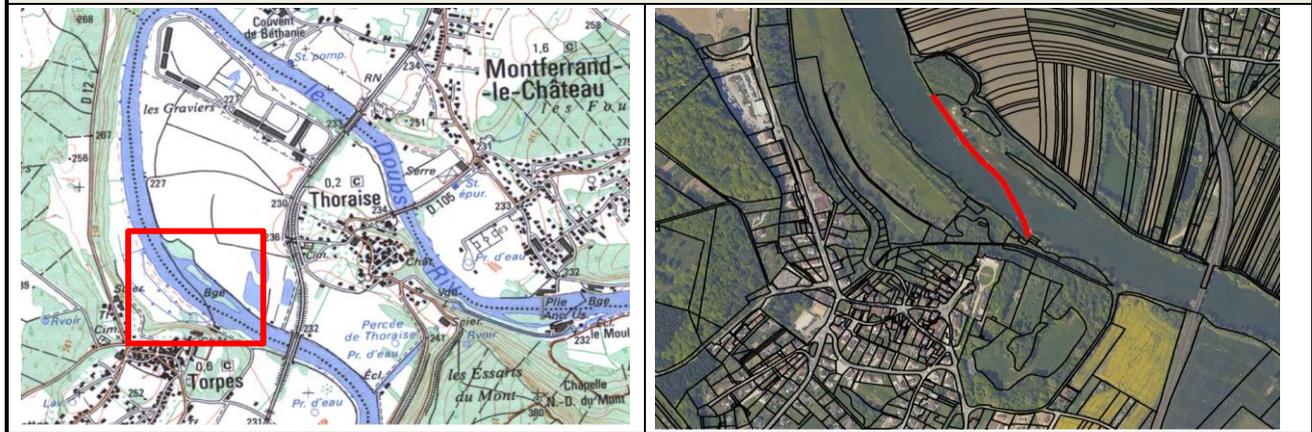
A l'issue de l'étude de faisabilité d'un arasement, les propriétaires de l'ouvrage ont indiqué leur refus de poursuivre ce projet et plus largement de rétablir la continuité écologique au droit de cet ouvrage malgré son classement en liste 1 et 2 au titre de l'article L214-17 du Code de l'Environnement.

Objectifs du projet

Au regard du refus des propriétaires d'effacer l'ouvrage, la présente fiche action vise à engager les études de conception d'un projet de création d'une passe à poissons destinée à restaurer la continuité piscicole.

Descriptif de l'action envisagée

Localisation du projet



Aspects fonciers

Commune(s) concernée(s) : Thoraise / Torpes (25)	Nature des parcelles : parcelles forestières attenantes au barrage
Propriétaire(s) / exploitant(s) concerné(s) : M. et Mme Berthout	Nombre de parcelles : 2

Détails techniques

Il s'agit de mettre en place un dispositif de franchissement pour les populations piscicoles de type passe à poissons. Etant données la hauteur de chute, la longueur relativement importante de l'ouvrage, son état de dégradation, sa conception (dimensionnement, choix technique) et son positionnement devront faire l'objet d'études poussées tenant compte des points suivants :

- * L'ouvrage est en co-visibilité directe avec le Château de Torpes, classé au titre des Monuments Historiques, et il est localisé dans le périmètre de protection de 500 m de ce bâtiment. De plus, le barrage en lui-même est en cours d'inscription,
- * Trois captages AEP sont situés dans la zone d'influence de l'ouvrage.
- * Un projet d'équipement du barrage situé à l'aval immédiat (Boussières) avec réhausse mobile est en cours de développement.



Maitre(s) d'Ouvrage

* Propriétaire de l'ouvrage

Pilote (s)

* DDT 25

Points de blocage éventuels

- * Acceptation des propriétaires de l'ouvrage
- * Contrainte liée à l'inscription au titre des monuments historiques du barrage

Indicateurs de suivi

Indicateurs de réalisation des objectifs du Contrat	Indicateurs d'état du milieu
* Franchissabilité de l'obstacle à la montaison	* Amélioration de la qualité des peuplements piscicoles

Coût et plan de financement envisagés

Année	Engagement	Opérations	Coût H.T	Coût T.T.C		
2019-21	2	Étude AVP et PRO pour préciser l'itinéraire technique le plus adapté (type et implantation de la passe à poissons)	20 000 €	24 000 €		
	2	Elaboration des dossiers réglementaires				
			Coût total	20 000 €		
24 000 €						
Plan de financement						
Année	Agence de l'eau *1		Région BFC	Département(s)	MO	Autres
2019-21	50%	12 000 €			50%	12 000 €
Total	12 000 €				12 000 €	

*1 : sous réserve des disponibilités financières (crédits non garantis dans le cadre du contrat)

Remarques

- * Ouvrage concerné par les classements listes 1 et 2 au titre de l'article L214-17 du Code de l'Environnement.
- * Compte-tenu de la recolonisation par le castor du linéaire du Doubs depuis la Saône (indices de présence jusqu'à Deluz), une réflexion sur la franchissabilité de cet ouvrage par cette espèce et plus généralement par les mammifères semi-aquatiques devra être réalisée afin d'intégrer, si besoin, la problématique à l'aménagement global de franchissement de cet ouvrage.

AXE 1 : PRESERVER ET RESTAURER LES FONCTIONNALITES ECOLOGIQUES ET MORPHOLOGIQUES DES MILIEUX AQUATIQUES

Objectif I.1 : Rétablir la continuité longitudinale sur le Doubs et ses affluents

Sous-objectif I.1.1 : Restaurer la continuité piscicole et sédimentaire des cours d'eau

Restauration de la continuité écologique - Papeteries Zuber Rieder (25) : travaux

ROE : 45 549

Code action : I11-DBMO-15	Lancement : 2019-2021		
Sous-bassin versant concerné(s)	DO_02_09 DOUBS MOYEN		
Masse(s) d'eau / cours d'eau concerné(s)	FRDR 625 / Le Doubs de la confluence avec l'Allan jusqu'en amont du barrage de Crissey		
Mesure(s) PDM concernée(s)	MIA0301 - Aménager un ouvrage qui contraint la continuité écologique (espèces ou sédiments)		
Etat de la masse d'eau	Chimique (2013) :	Mauvais	Objectif BE : 2027
	Ecologique (2013) :	Médiocre	Objectif BE : 2027

Contexte général

Situé à cheval sur les communes de Boussières et de Torpes, cet ouvrage régule la hauteur d'eau du canal du Rhône au Rhin et est également équipé pour une production hydroélectrique (puissance brute de 800 kW). L'ouvrage est constitué d'un seuil fixe en béton d'une hauteur d'environ 2,5 à 3 m pour une longueur d'environ 130 m. Enfin, l'écluse qui lui est associée et qui permet la navigation est implantée en rive droite tandis que l'usine hydroélectrique est présente en rive gauche.

De par sa hauteur, l'ouvrage est infranchissable par le poisson et est dépourvu de tout système de franchissement. Au regard de l'usage navigation et de la production hydroélectrique actuelle, la mise en place d'une passe à poissons apparait comme la seule solution envisageable pour restaurer la continuité écologique sur ce tronçon du Doubs. Cet ouvrage est par ailleurs concerné par le classement en liste 2 au titre de l'article L214-17 du Code de l'Environnement.

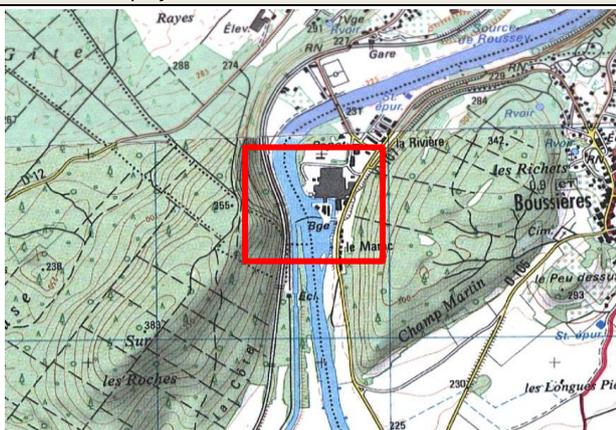
Son aménagement permettrait de décloisonner un linéaire d'environ 3 km jusqu'au barrage de Torpes lui même concerné par un projet de restauration de la continuité (voir fiche I11-DBMO-14). Dans le cas d'une restauration de la continuité sur les deux ouvrages, le linéaire amont décloisonné serait alors de plus de 7 km.

Objectifs du projet

L'objectif principal de l'action est la restauration de la continuité écologique avec pour conséquences le décloisonnement amont d'un linéaire important sur le cours principal du Doubs (environ 3 km, voire 7 km si le barrage de Torpes venait à être arasé complètement ou partiellement).

Descriptif de l'action envisagée

Localisation du projet



Aspects fonciers

Commune(s) concernée(s) : Boussières / Torpes (25)

Nature des parcelles : DPF rive droite / Usine rive gauche

Propriétaire(s) / exploitant(s) concerné(s) : GEG ENR

Nombre de parcelles : 1 en rive gauche

Détails techniques

Il s'agit de mettre en place un dispositif de franchissement pour les populations piscicoles de type passe à poissons. Etant données la hauteur de chute et la longueur relativement importante de l'ouvrage, sa conception (dimensionnement, choix technique) et son positionnement devront faire l'objet d'une étude spécifique. Cette dernière a ainsi été lancée fin 2013 par l'exploitant de l'usine hydroélectrique.



Maitre(s) d'Ouvrage

* Exploitant de l'usine hydroélectrique

Pilote (s)

* DDT 25

Points de blocage éventuels

* Aucun point de blocage identifié.

Indicateurs de suivi

Indicateurs de réalisation des objectifs du Contrat

Indicateurs d'état du milieu

* Franchissabilité de l'obstacle à la montaison

* Amélioration de la qualité des peuplements piscicoles

Coût et plan de financement envisagés

Année	Engagement Opérations		Coût H.T	Coût T.T.C				
2019-21	2	Étude AVP et PRO pour préciser l'itinéraire technique le plus adapté (type et implantation de la passe à poissons)	63 000 €	75 600 €				
	2	Elaboration des dossiers réglementaires						
	2	Travaux de construction du dispositif de franchissement	357 000 €	428 400 €				
			Coût total	420 000 €				
<i>Plan de financement</i>								
Année	Agence de l'eau * ¹		Région BFC		CD25	MO		Autres
2019-21	50%	31 500 €				58%	44 100 €	
2019-21	50%	178 500 €				58%	249 900 €	
Total	210 000 €					294 000 €		

*¹ : Un dossier de demande d'aide a déjà été déposé auprès de l'Agence de l'Eau en 2018 pour un montant total de 420 000 € HT.

Remarques

* Ouvrage concerné par les classements listes 1 et 2 au titre de l'article L214-17 du Code de l'Environnement

* Compte-tenu de la recolonisation par le castor du linéaire du Doubs depuis la Saône (indices de présence jusqu'à Deluz), une réflexion sur la franchissabilité de cet ouvrage par cette espèce et plus généralement par les mammifères semi-aquatiques devra être réalisée afin d'intégrer, si besoin, la problématique à l'aménagement global de franchissement de cet ouvrage.

AXE 1 : PRESERVER ET RESTAURER LES FONCTIONNALITES ECOLOGIQUES ET MORPHOLOGIQUES DES MILIEUX AQUATIQUES			
Objectif I.1 : Rétablir la continuité longitudinale sur le Doubs et ses affluents			
Sous-objectif I.1.1 : Restaurer la continuité piscicole et sédimentaire des cours d'eau			
Restauration de la continuité écologique - Barrage d'Orchamps (39) : travaux			
ROE : 12 446 / 12 440			
Code action : I11-DBMO-18	Lancement : 2019-2021		
Sous-bassin versant concerné(s)	DO_02_09 DOUBS MOYEN		
Masse(s) d'eau / cours d'eau concerné(s)	FRDR 625 / Le Doubs de la confluence avec l'Allan jusqu'en amont du barrage de Crissey		
Mesure(s) PDM concernée(s)	MIA0301 - Aménager un ouvrage qui contraint la continuité écologique (espèces ou sédiments)		
Etat de la masse d'eau	Chimique (2013) :	Mauvais	Objectif BE : 2027
	Écologique (2013) :	Médiocre	Objectif BE : 2027

Contexte général

Situé sur la commune d'Orchamps, cet ouvrage fondé en titre, implanté le long du canal du Rhône au Rhin et utile à la navigation, est équipé pour la production hydroélectrique avec une puissance brute de 360 kW. L'ouvrage est constitué d'un seuil fixe en béton d'une hauteur d'environ 2,5 à 3 m pour une longueur d'environ 130 m. A noter que le seuil est en deux parties séparées par un îlot végétalisé. Enfin, les installations permettant la production d'électricité sont présentes en rive gauche (canal d'amenée, turbines ...).

De par sa hauteur, l'ouvrage est infranchissable par le poisson mais est a priori équipé d'un système de franchissement devant être expertisé par VNF en vue de l'amélioration de son fonctionnement (fonctionnalité douteuse). Cet ouvrage est par ailleurs concerné par le classement en liste 2 au titre de l'article L214-17 du Code de l'Environnement.

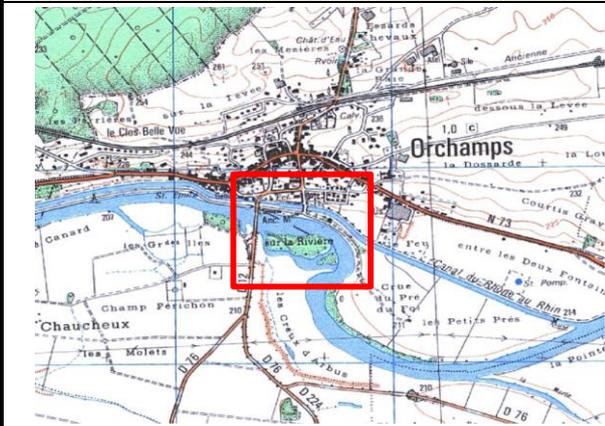
L'amélioration de la fonctionnalité de la passe existante permettrait ainsi de décloisonner un linéaire d'environ 4,5 km jusqu'au barrage de Ranchot. Par ailleurs, cet ouvrage fait partie d'un ensemble de seuils concernés par le classement en liste 2 en amont de la basse vallée du Doubs qui est, elle, dépourvue d'obstacles à la circulation piscicole. Les seuils concernés sont ceux de Crissey (fiche I11-DBMO-23), de Moulin Brindel (fiche I11-DBMO-22), de Moulin Neuf (réalisé), de Rochefort sur Nenon (fiche I11-DBMO-20), d'Audelage (fiche I11-DBMO-19) et d'Orchamps (fiche I11-DBMO-18). Leur équipement permettrait de décloisonner un linéaire du Doubs de près de 25 km et de donner accès aux populations piscicoles à de nombreux petits affluents.

Objectifs du projet

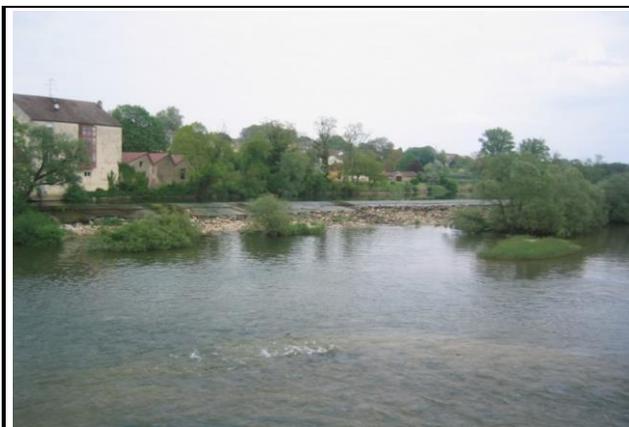
L'objectif principal de l'action est la restauration de la continuité écologique avec pour conséquences le décloisonnement d'un linéaire amont important sur le cours principal du Doubs (environ 4,5 km).

Descriptif de l'action envisagée

Localisation du projet



Aspects fonciers	
Commune(s) concernée(s) : Orchard (39)	Nature des parcelles : usine en RD - culture en RG
Propriétaire(s) / exploitant(s) concerné(s) : VNF	Nombre de parcelles : 2
Détails techniques	
Il s'agit de mettre en place un dispositif de franchissement pour les populations piscicoles de type passe à poissons. Etant données la hauteur de chute et la longueur relativement importante de l'ouvrage, sa conception (dimensionnement, choix technique) et son positionnement devront faire l'objet d'études poussées.	



Maitre(s) d'Ouvrage

* VNF

Pilote (s)

* DDT 39

Points de blocage éventuels

* Coût du projet.

Indicateurs de suivi

Indicateurs de réalisation des objectifs du Contrat

Indicateurs d'état du milieu

* Franchissabilité de l'obstacle à la montaison

* Amélioration de la qualité des peuplements piscicoles

Coût et plan de financement envisagés

Année	Engagement	Opérations	Coût H.T	Coût T.T.C
2019-21	2	Étude AVP et PRO pour préciser l'itinéraire technique le plus adapté (type et implantation de la passe à poissons)	42 000 €	50 400 €
	2	Elaboration des dossiers réglementaires		
	2	Travaux de construction du dispositif de franchissement	357 000 €	428 400 €
Coût total			399 000 €	478 800 €

Plan de financement

Année	Agence de l'eau *1	Région BFC	Département(s)	MO	Autres
2019-21	50%	25 200 €		50%	25 200 €
2019-21	50%	178 500 €		50%	249 900 €
Total		203 700 €			275 100 €

*1 : sous réserve des disponibilités financières (crédits non garantis dans le cadre du contrat)

Remarques

* Ouvrage concerné par les classements listes 1 et 2 au titre de l'article L214-17 du Code de l'Environnement

* Compte-tenu de la recolonisation par le castor du linéaire du Doubs depuis la Saône (indices de présence jusqu'à Deluz), une réflexion sur la franchissabilité de cet ouvrage par cette espèce et plus généralement par les mammifères semi-aquatiques devra être réalisée afin d'intégrer, si besoin, la problématique à l'aménagement global de franchissement de cet ouvrage.

AXE 1 : PRESERVER ET RESTAURER LES FONCTIONNALITES ECOLOGIQUES ET MORPHOLOGIQUES DES MILIEUX AQUATIQUES

Objectif I.1 : Rétablir la continuité longitudinale sur le Doubs et ses affluents

Sous-objectif I.1.1 : Restaurer la continuité piscicole et sédimentaire des cours d'eau

Restauration de la continuité écologique - Moulin d'Audelange (39) : études

ROE : 13 513 / 12 510

Code action : I11-DBMO-19	Lancement : 2019-2021		
Sous-bassin versant concerné(s)	DO_02_09 DOUBS MOYEN		
Masse(s) d'eau / cours d'eau concerné(s)	FRDR 625 / Le Doubs de la confluence avec l'Allan jusqu'en amont du barrage de Crissey		
Mesure(s) PDM concernée(s)	MIA0301 - Aménager un ouvrage qui contraint la continuité écologique (espèces ou sédiments)		
Etat de la masse d'eau	Chimique (2013) :	Mauvais	Objectif BE : 2027
	Ecologique (2013) :	Médiocre	Objectif BE : 2027

Contexte général

Situé à cheval sur les communes d'Audelange et d'Eclans Nenon, cet ouvrage possède un double usage. Il maintient en effet le niveau d'eau pour la navigation sur le canal du Rhône au Rhin et il est équipé d'une micro-centrale hydroélectrique d'une puissance brute de 450 kW. L'ouvrage est constitué de deux barrages de type poids d'une hauteur d'environ 1,8 m pour une longueur d'environ 130 m pour la première partie de l'ensemble hydraulique et 160 m pour la seconde. L'écluse associée au seuil est implantée en rive gauche tout comme l'usine hydroélectrique et le canal d'aménée qui lui sont associés.

De par sa hauteur, l'ouvrage est infranchissable par le poisson et est dépourvu de tout système de franchissement. Au regard de la production hydroélectrique actuelle et de l'usage navigation, la mise en place d'une passe à poissons apparait comme la seule solution envisageable pour restaurer la continuité écologique sur ce tronçon du Doubs. Cet ouvrage est par ailleurs concerné par le classement en liste 2 au titre de l'article L214-17 du Code de l'Environnement.

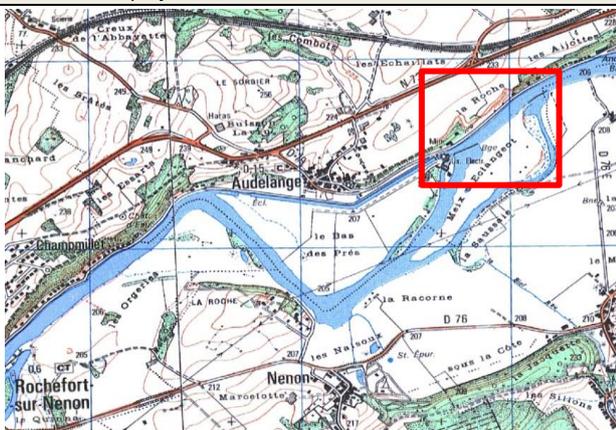
Son aménagement permettrait de décloisonner un linéaire d'environ 5,6 km jusqu'au barrage d'Orchamps lui même concerné par la mise en place d'une passe à poissons (voir fiche I11-DBMO-18). Par ailleurs, ces ouvrages font partie d'un ensemble de seuils concernés par le classement en liste 2 en amont de la basse vallée du Doubs qui est, elle, dépourvue d'obstacles à la circulation piscicole. Les seuils concernés sont ceux de Crissey (fiche I11-DBMO-23), de Moulin Brindel (fiche I11-DBMO-22), de Moulin Neuf (réalisé), de Rochefort sur Nenon (fiche I11-DBMO-20), d'Audelange (fiche I11-DBMO-19) et d'Orchamps (fiche I11-DBMO-18). Leur équipement permettrait de décloisonner un linéaire du Doubs de près de 25 km et de donner accès aux populations piscicoles à de nombreux petits affluents.

Objectifs du projet

L'objectif principal de l'action est la restauration de la continuité écologique avec pour conséquences le décloisonnement d'un linéaire amont important sur le cours principal du Doubs (environ 5,6 km, voire 10 km si le barrage d'Orchamps venait à être équipé d'une passe à poissons également).

Descriptif de l'action envisagée

Localisation du projet



Aspects fonciers

Commune(s) concernée(s) : Audelange / Eclans Nenon (39)

Nature des parcelles : cultures en RG / usine en RD

Propriétaire(s) / exploitant(s) concerné(s) : Sarl SCHEMA

Nombre de parcelles : 1 en rive gauche

Détails techniques

Il s'agit de mettre en place un dispositif de franchissement pour les populations piscicoles de type passe à poissons. Etant données la hauteur de chute et la longueur relativement importante de l'ouvrage, sa conception (dimensionnement, choix technique) et son positionnement devront faire l'objet d'études poussées.



Maitre(s) d'Ouvrage

* Exploitant de l'usine hydroélectrique

Pilote (s)

* DDT 39

Points de blocage éventuels

* Acceptation de l'exploitant de l'usine hydroélectrique

Indicateurs de suivi

Indicateurs de réalisation des objectifs du Contrat

Indicateurs d'état du milieu

* Franchissabilité de l'obstacle à la montaison

* Amélioration de la qualité des peuplements piscicoles

Coût et plan de financement envisagés

Année	Engagement	Opérations	Coût H.T	Coût T.T.C	
2019-21	2	Étude AVP et PRO pour préciser l'itinéraire technique le plus adapté (type et implantation de la passe à poissons)	27 000 €	32 400 €	
2019-21	2	Elaboration des dossiers réglementaires			
			Coût total	27 000 €	32 400 €

Plan de financement

Année	Agence de l'eau *1	Région BFC	Département(s)	MO	Autres
2019-21	50%	16 200 €		50%	16 200 €
Total		16 200 €		16 200 €	

*1 : sous réserve des disponibilités financières (crédits non garantis dans le cadre du contrat)

Remarques

* Ouvrage concerné par les classements listes 1 et 2 au titre de l'article L214-17 du Code de l'Environnement.

* Compte-tenu de la recolonisation par le castor du linéaire du Doubs depuis la Saône (indices de présence jusqu'à Deluz), une réflexion sur la franchissabilité de cet ouvrage par cette espèce et plus généralement par les mammifères semi-aquatiques devra être réalisée afin d'intégrer, si besoin, la problématique à l'aménagement global de franchissement de cet ouvrage.

AXE 1 : PRESERVER ET RESTAURER LES FONCTIONNALITES ECOLOGIQUES ET MORPHOLOGIQUES DES MILIEUX AQUATIQUES

Objectif I.1 : Rétablir la continuité longitudinale sur le Doubs et ses affluents

Sous-objectif I.1.1 : Restaurer la continuité piscicole et sédimentaire des cours d'eau

Restauration de la continuité écologique - Barrage de Rochefort (39) : études et dossiers réglementaires

ROE : 13 539

Code action : I11-DBMO-20	Lancement : 2019-2021		
Sous-bassin versant concerné(s)	DO_02_09 DOUBS MOYEN		
Masse(s) d'eau / cours d'eau concerné(s)	FRDR 625 / Le Doubs de la confluence avec l'Allan jusqu'en amont du barrage de Crissey		
Mesure(s) PDM concernée(s)	MIA0301 - Aménager un ouvrage qui contraint la continuité écologique (espèces ou sédiments)		
Etat de la masse d'eau	Chimique (2013) :	Mauvais	Objectif BE : 2027
	Ecologique (2013) :	Médiocre	Objectif BE : 2027

Contexte général

Situé sur la commune de Rochefort sur Nenon, cet ouvrage possède un double usage. Il maintient en effet le niveau d'eau pour la navigation du canal du Rhône au Rhin et est équipé d'une micro-centrale hydroélectrique d'une puissance brute de 581 kW. L'ouvrage est constitué d'un barrage de type poids d'une hauteur d'environ 1,5 m pour une longueur d'environ 350 m. L'écluse associée au seuil est implantée en rive gauche tout comme l'usine hydroélectrique et le canal d'amenée qui lui sont associés.

L'ouvrage est, à priori, équipé d'une passe à poissons rustique dont la fonctionnalité devra être vérifiée. Au regard de la production hydroélectrique actuelle et de l'usage navigation, la mise en place d'une passe à poissons apparait de toute manière comme la seule solution envisageable pour restaurer la continuité écologique sur ce tronçon du Doubs, concerné par le classement en liste 2 au titre de l'article L214-17 du Code de l'Environnement.

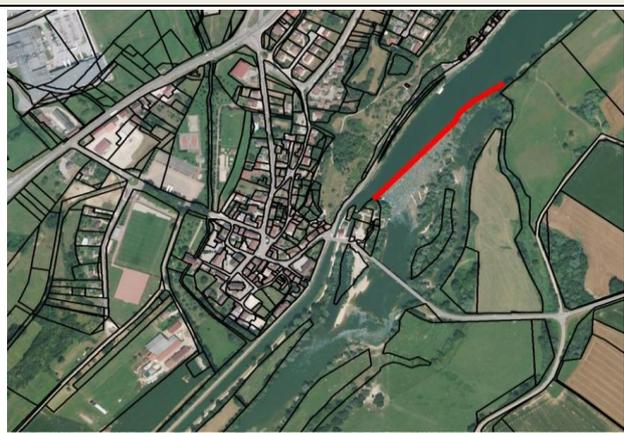
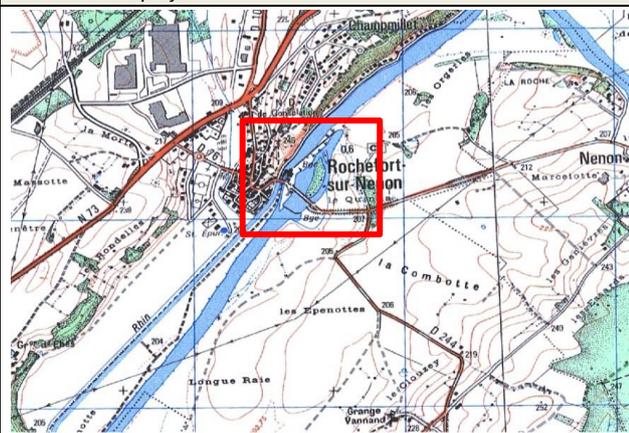
Son aménagement permettrait de décroiser un linéaire d'environ 3,4 km jusqu'au barrage d'Audelage, lui même concerné par la mise en place d'une passe à poissons (voir fiche I11-DBMO-17). Par ailleurs, ces ouvrages font partie d'un ensemble de seuils concernés par le classement en liste 2 en amont de la basse vallée du Doubs qui est, elle, dépourvue d'obstacles à la circulation piscicole. Les seuils concernés sont ceux de Crissey (fiche I11-DBMO-23), de Moulin Brindel (fiche I11-DBMO-22), de Moulin Neuf (réalisé), de Rochefort sur Nenon (fiche I11-DBMO-20), d'Audelage (fiche I11-DBMO-19) et d'Orchamps (fiche I11-DBMO-18). Leur équipement permettrait de décroiser un linéaire du Doubs de près de 25 km et de donner accès aux populations piscicoles à de nombreux petits affluents.

Objectifs du projet

L'objectif principal de l'action est la restauration de la continuité écologique avec pour conséquences le décroissement d'un linéaire amont important sur le cours principal du Doubs (environ 3,4 km, 8 km si le barrage d'Audelage venait à être équipé d'une passe à poissons, 13 km avec un aménagement conjoint de celui d'Orchamps).

Descriptif de l'action envisagée

Localisation du projet



Aspects fonciers

Commune(s) concernée(s) : Rochefort sur Nenon (39)	Nature des parcelles : culture en RG / usine en RD
Propriétaire(s) / exploitant(s) concerné(s) : SARL Energie Verte	Nombre de parcelles : 2

Détails techniques

Il s'agit de mettre en place un dispositif de franchissement pour les populations piscicoles de type passe à poissons. Etant données la hauteur de chute et la longueur relativement importante de l'ouvrage, sa conception (dimensionnement, choix technique) et son positionnement devront faire l'objet d'études poussées.



Maitre(s) d'Ouvrage

* Exploitant de l'usine hydroélectrique

Pilote (s)

* DDT 39

Points de blocage éventuels

* Acceptation de l'exploitant hydroélectrique

Indicateurs de suivi

Indicateurs de réalisation des objectifs du Contrat

Indicateurs d'état du milieu

* Franchissabilité de l'obstacle à la montaison

* Amélioration de la qualité des peuplements piscicoles

Coût et plan de financement envisagés

Année	Engagement	Opérations	Coût H.T	Coût T.T.C	
2019-21	2	Étude AVP et PRO pour préciser l'itinéraire technique le plus adapté (type et implantation de la passe à poissons)	27 000 €	32 400 €	
	2	Elaboration des dossiers réglementaires			
			Coût total	27 000 €	32 400 €

Plan de financement

Année	Agence de l'eau *1		Région BFC		Département(s)		MO		Autres
2019-21	50%	16 200 €					50%	16 200 €	
Total	16 200 €						16 200 €		

*1 : sous réserve des disponibilités financières (crédits non garantis dans le cadre du contrat)

Remarques

* Ouvrage concerné par les classements listes 1 et 2 au titre de l'article L214-17 du Code de l'Environnement.

* Compte-tenu de la recolonisation par le castor du linéaire du Doubs depuis la Saône (indices de présence jusqu'à Deluz), une réflexion sur la franchissabilité de cet ouvrage par cette espèce et plus généralement par les mammifères semi-aquatiques devra être réalisée afin d'intégrer, si besoin, la problématique à l'aménagement global de franchissement de cet ouvrage.

AXE 1 : PRESERVER ET RESTAURER LES FONCTIONNALITES ECOLOGIQUES ET MORPHOLOGIQUES DES MILIEUX AQUATIQUES			
Objectif I.1 : Rétablir la continuité longitudinale sur le Doubs et ses affluents			
Sous-objectif I.1.1 : Restaurer la continuité piscicole et sédimentaire des cours d'eau			
Restauration de la continuité écologique - Barrage de Dole (moulin Brindel) :			
Réalisation des travaux			
ROE : 14 892			
Code action : I11-DBMO-22	Lancement : En cours		
Sous-bassin versant concerné(s)	DO_02_09 DOUBS MOYEN		
Masse(s) d'eau / cours d'eau concerné(s)	FRDR 625 / Le Doubs de la confluence avec l'Allan jusqu'en amont du barrage de Crissey		
Mesure(s) PDM concernée(s)	MIA0301 - Aménager un ouvrage qui contraint la continuité écologique (espèces ou sédiments)		
Etat de la masse d'eau	Chimique (2013) :	Mauvais	Objectif BE : 2027
	Ecologique (2013) :	Médiocre	Objectif BE : 2027

Contexte général

Situé sur la commune de Dole, cet ouvrage est aujourd'hui sans usage. L'ouvrage est constitué d'un barrage de type poids d'une hauteur d'environ 2,5 m pour une longueur d'environ 225 m. Situé en plein centre ville de Dole, cet ouvrage est implanté à quelques mètres en aval d'anciennes arches romaines qu'il protège d'une éventuelle érosion régressive.

De par sa hauteur et malgré un affaissement au niveau des arches, l'ouvrage reste difficilement franchissable par certaines espèces de poisson et ne dispose pas d'un équipement adapté. Au regard des vestiges Romains situés juste en arrière du seuil, un effacement n'est pas possible et la mise en place d'une passe à poissons apparaît comme la seule solution envisageable pour restaurer la continuité écologique sur ce tronçon du Doubs. Cet ouvrage est par ailleurs concerné par le classement en liste 2 au titre de l'article L214-17 du Code de l'Environnement..

Fort de ce constat, durant la première partie du contrat de rivière, l'EPTB Saône et Doubs a été mandaté par la Ville de Dole afin d'engager les études préliminaires. A la demande de la Ville, cette étude intégrait également :

- * un volet "restauration du patrimoine" avec la restauration des arches romanes dont la vétusté laisse craindre une détérioration rapide en cas de crue importante,
- * un volet "valorisation du site pour la pratique des sports d'eaux vives" avec la réflexion autour de la création d'une vague d'eaux vives ou de l'amélioration du passage pour les canoës à proximité de l'arche située en rive gauche.

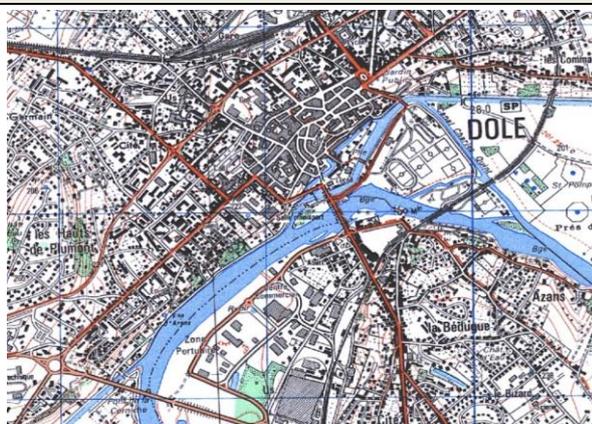
Objectifs de l'aménagement

Suite au rendu de l'esquisse d'aménagement, l'objectif de l'action est triple :

- * la restauration de la continuité écologique avec pour conséquences le décroisement d'environ 0,8 km vers l'amont,
- * la préservation et la restauration du patrimoine historique en plein cœur de la Ville de Dole.
- * la sécurisation de la voie d'eau empruntée par les kayakistes sous l'arche située en RG.

Descriptif de l'action envisagée

Localisation du projet



Aspects fonciers

Commune(s) concernée(s) : Dole (39)	Nature des parcelles : urbaines
Propriétaire(s) / exploitant(s) concerné(s) : Ville de Dole	Nombre de parcelles : 2

Détails techniques

Sur la base des études de faisabilité, le dispositif de franchissement pour les populations piscicoles serait situé au niveau de l'ancien canal passant sous le restaurant du moulin des écorces. Des prébarrages ennoyant la chute seraient ainsi disposés de manière à rendre franchissable l'ouvrage par l'ensemble des espèces piscicoles présentes dans le Doubs.

De manière complémentaire, les maçonneries des arches seraient reprises et la voie d'eau localisée sous le seuil sécurisée et améliorée au moyen de deux déflecteurs situés de part et d'autre de l'arche localisée en rive gauche.



Maitre(s) d'Ouvrage

* DDT du Jura / Service urbanisme ville de Dole

Pilote (s)

* DDT 39

Points de blocage éventuels

- * Faisabilité financière du projet
- * Présence de vestiges archéologiques au niveau de la zone de chantier

Indicateurs de suivi

Indicateurs de réalisation des objectifs du Contrat

Indicateurs d'état du milieu

* Franchissabilité de l'obstacle à la montaison

* Amélioration de la qualité des peuplements piscicoles

Coût et plan de financement envisagés

Année	Engagement	Opérations	Coût H.T	Coût T.T.C
2019	1	Ingénierie Grand Dole / SMDL : animation, suivi études (MOE et études	8 333 €	10 000 €
	1	Etude du PRO, dossiers réglementaires, suite MOE pour travaux	77 400 €	92 880 €
2020	1	Ingénierie Grand Dole / SMDL : animation, suivi MOE et travaux	16 667 €	20 000 €
	1	Réalisation des travaux	250 000 €	300 000 €
2021	1	Ingénierie Grand Dole / SMDL : études et suivi post-travaux	8 333 €	10 000 €
			Coût total	360 733 €
				432 880 €

Plan de financement (€ HT)

Année	Agence de l'eau	Département(s)	Région(s)	Maître d'ouvrage	Autres
2019	50%	51 440 €		50%	51 440 €
2020	50%	160 000 €		50%	160 000 €
2021	50%	5 000 €		50%	5 000 €
Total		216 440 €			216 440 €

Remarques

* Ouvrage concerné par les classements listes 1 et 2 au titre de l'article L214-17 du Code de l'Environnement.

AXE 1 : PRESERVER ET RESTAURER LES FONCTIONNALITES ECOLOGIQUES ET MORPHOLOGIQUES DES MILIEUX AQUATIQUES

Objectif I.1 : Rétablir la continuité longitudinale sur le Doubs et ses affluents

Sous-objectif I.1.1 : Restaurer la continuité piscicole et sédimentaire des cours d'eau

Restauration de la continuité écologique - Barrage de Crissey (39) : études et dossiers réglementaires

ROE : 14 934 / 15 109

Code action : I11-DBMO-23	Lancement : 2019-2021		
Sous-bassin versant concerné(s)	DO_02_09 DOUBS MOYEN		
Masse(s) d'eau / cours d'eau concerné(s)	FRDR 625 / Le Doubs de la confluence avec l'Allan jusqu'en amont du barrage de Crissey		
Mesure(s) PDM concernée(s)	MIA0301 - Aménager un ouvrage qui contraint la continuité écologique (espèces ou sédiments)		
Etat de la masse d'eau	Chimique (2013) :	Mauvais	Objectif BE : 2027
	Ecologique (2013) :	Médiocre	Objectif BE : 2027

Contexte général

Situé sur la commune de Dole, cet ouvrage important possède un double usage. Il maintient en effet le niveau d'eau pour la navigation du canal du Rhône au Rhin et est équipé d'une centrale hydroélectrique d'une puissance brute de 1,3 MW exploitée par EDF. L'ouvrage est constitué d'un barrage de type poids d'une hauteur d'environ 2,8 m pour une longueur d'environ 525 m. L'écluse associée au seuil n'est pas directement implantée à proximité de l'ouvrage. Elle se trouve à quelques centaines de mètres en amont mais l'ouvrage permet tout de même de maintenir la ligne d'eau. A noter qu'il s'agit de la dernière écluse sur le Doubs jusqu'à sa confluence avec la Saône.

De par sa hauteur, l'ouvrage est infranchissable par le poisson. Au regard de la production hydroélectrique actuelle et de l'usage navigation, la mise en place d'une passe à poissons apparaît être la seule solution envisageable pour restaurer la continuité écologique sur ce tronçon du Doubs. Cet ouvrage est par ailleurs concerné par le classement en liste 1 et en liste 2 au titre de l'article L214-17 du Code de l'Environnement.

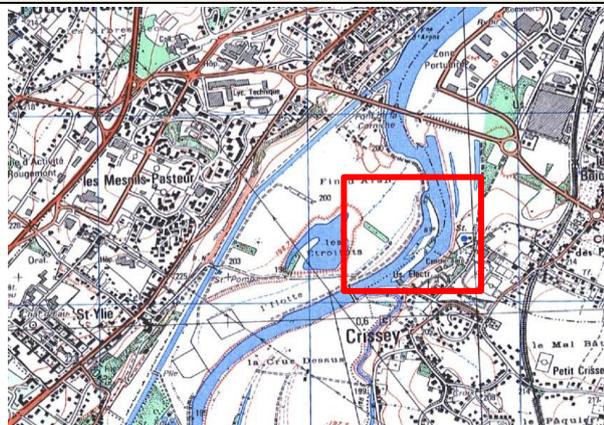
Son aménagement permettrait de décroisser un linéaire d'environ 2,2 km soit jusqu'au barrage de Dole moulin Brindel lui même concerné par la mise en place d'une passe à poissons (voir fiche I11-DBMO-20). Par ailleurs, ces ouvrages font partie d'un ensemble de seuils concernés par le classement en liste 2 en amont de la basse vallée du Doubs qui est, elle, dépourvue d'obstacles à la circulation piscicole. Les seuils concernés sont ceux de Crissey (fiche I11-DBMO-23), de Moulin Brindel (fiche I11-DBMO-22), de Moulin Neuf (réalisé), de Rochefort sur Nenon (fiche I11-DBMO-20), d'Audelange (fiche I11-DBMO-19) et d'Orchamps (fiche I11-DBMO-18). Leur équipement permettrait de décroisser un linéaire du Doubs de près de 25 km et de donner accès aux populations piscicoles à de nombreux petits affluents.

Objectifs du projet

L'objectif principal de l'action est la restauration de la continuité écologique avec pour conséquences le décroissement d'un linéaire relativement important sur le cours principal du Doubs (environ 2,2 km).

Descriptif de l'action envisagée

Localisation du projet

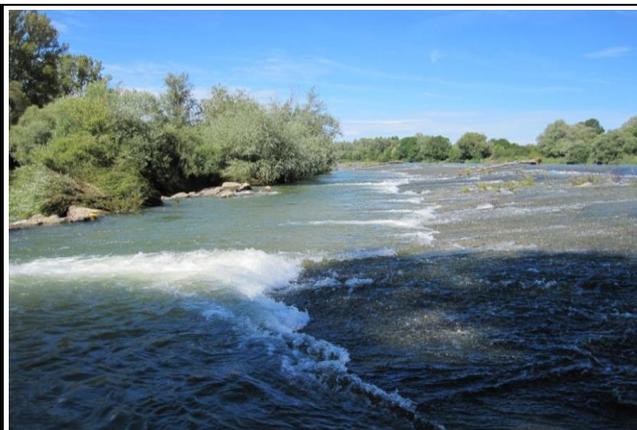


Aspects fonciers

Commune(s) concernée(s) : Dole (39)	Nature des parcelles : usine en RG / prairie en RD
Propriétaire(s) / exploitant(s) concerné(s) : EDF	Nombre de parcelles : 2

Détails techniques

Il s'agit de mettre en place un dispositif de franchissement pour les populations piscicoles de type passe à poissons. Etant données la hauteur de chute et la longueur relativement importante de l'ouvrage, sa conception (dimensionnement, choix technique) et son positionnement devront faire l'objet d'études poussées.



Maitre(s) d'Ouvrage

* EDF

Pilote (s)

* DDT 39

Points de blocage éventuels

* Aucun point de blocage identifié

Indicateurs de suivi

Indicateurs de réalisation des objectifs du Contrat

Indicateurs d'état du milieu

* Franchissabilité de l'obstacle à la montaison

* Amélioration de la qualité des peuplements piscicoles

Coût et plan de financement envisagés

Année	Engagement	Opérations	Coût H.T	Coût T.T.C
2019-21	2	Étude AVP et PRO pour préciser l'itinéraire technique le plus adapté (type et implantation de la passe à poissons)	50 000 €	60 000 €
	2	Elaboration des dossiers réglementaires		
Coût total			50 000 €	60 000 €

Plan de financement

Année	Agence de l'eau *1	Région BFC	Département(s)	MO	Autres
2019-21	50%	30 000 €		50%	30 000 €
Total		30 000 €			30 000 €

*1 : financements formalisés par le biais d'un accord cadre entre l'Agence de l'eau et EDF

Remarques

* Ouvrage situé sur un tronçon classé en Liste 2 au titre de l'article L214-17 du Code de l'Environnement

AXE 1 : PRESERVER ET RESTAURER LES FONCTIONNALITES ECOLOGIQUES ET MORPHOLOGIQUES DES MILIEUX AQUATIQUES

Objectif I.1 : Rétablir la continuité longitudinale sur le Doubs et ses affluents

Sous-objectif I.1.1. Restaurer la continuité écologique terrestre

Elaboration et animation d'un plan d'actions contre la dispersion des espèces végétales exotiques envahissantes prioritaires

Code action : I12-DB-02	Lancement : 2019
Sous-bassin versant concerné(s)	Tous les sous bassins versants
Masse(s) d'eau / cours d'eau concerné(s)	Toutes les masses d'eau
Mesure(s) PDM concernée(s)	Aucune mesure identifiée

Contexte général

Comme tous les cours d'eau, le Doubs est un vecteur privilégié de transport et de dissémination des espèces, ce pour quoi les espèces exotiques envahissantes s'y concentrent de manière beaucoup plus importante qu'ailleurs. En présence de ces espèces, des initiatives sont parfois prises pour tenter de les contrôler, par des institutions et des structures chargées de la gestion de l'eau et de sa qualité, par les collectivités locales et les propriétaires.

Dans l'optique de coordonner ces initiatives isolées, d'améliorer leur efficacité et d'optimiser les dépenses en moyens humains et financiers, le Conservatoire botanique national de Franche-Comté pilote depuis le début du Contrat de rivière « vallée du Doubs et territoires associés » une action relative à la mise en place d'une stratégie de lutte contre les plantes exotiques envahissantes. Il s'agit de synthétiser toute la connaissance sur le sujet dans ce territoire. A la lumière des données disponibles, les espèces et les secteurs prioritaires pour la gestion sont identifiés, tout comme les espèces et les secteurs considérés comme méconnus actuellement pour se prononcer. Cette démarche s'attache à se conformer aux recommandations de la récente stratégie de l'Agence de l'eau RMC à l'égard des espèces exotiques envahissantes destinée à être mise en oeuvre dans les SDAGE et les contrats du territoire RMC.

Dans ce contexte, la vallée du Doubs constitue un territoire très favorable pour poursuivre la démarche de mise en oeuvre d'un plan d'actions opérationnel contre la dispersion d'un certain nombre de plantes exotiques envahissantes, comme le prévoient les préconisations du SDAGE 2016-2021 (orientation fondamentale 6C, disposition 6C-03 et 6C-04).

Objectifs du projet

Le projet vise l'amélioration de l'efficacité des opérations de gestion à l'encontre des espèces végétales exotiques envahissantes et l'optimisation des moyens financiers et humains liés.

Descriptif de l'action envisagée

Détails techniques

Le projet comporte trois volets :

* organisation de compléments d'inventaires cartographiques dans des secteurs identifiés comme méconnus et a priori pertinents pour la gestion et traduction de ces données en stades invasifs sur des cartes de répartition des espèces. Compte tenu de l'ampleur du territoire hydrographique et du souhait de tester à court terme la faisabilité de la mise en oeuvre de la stratégie, sélection prioritaire de secteurs en amont du territoire. La propagation des plantes exotiques envahissantes est jugée moins rapide en tête de bassin, la pression de propagules et de semences y est plus faible et la synthèse des connaissances a montré la plus grande rareté de plusieurs espèces prioritaires dans ces secteurs. La programmation d'actions de gestion est donc susceptible d'y être plus efficace ;

* suite aux conclusions de l'étape précédente, programmation géographique, technique et financière d'opérations de gestion. L'intervention du CBNFC correspond à un rôle d'assistance auprès des maîtres d'ouvrage pour la définition des choix de gestion (EPTB Saône et Doubs, EPCI, etc.) ;

* conseil aux maîtres d'ouvrage pour la gestion sur les aspects techniques et scientifiques des interventions menées, de leur suivi et leur évaluation.



Forêt alluviale structurée par l'érable negundo



Arrachage de jussie à grandes fleurs

Maitre(s) d'Ouvrage

* Conservatoire botanique national de Franche-Comté

Pilote (s)

* Conservatoire botanique national de Franche-Comté

Points de blocage éventuels

* Aucun point de blocage identifié

Indicateurs de suivi

Indicateurs de réalisation des objectifs du Contrat	Indicateurs d'état du milieu
* Linéaires cartographiés en stade invasifs * Nombre d'opérations de gestion programmées	* Qualité et fonctionnalité de la ripisylve * Listes des espèces exotiques envahissantes présentes au droit des sites restaurés * Cartes des espèces exotiques envahissantes présentes au droit des sites restaurés

Coût et plan de financement envisagés

Année	Engagement	Opérations	Coût H.T	Coût T.T.C					
2019	1	Inventaire cartographique dans le sous-bassin du Doubs médian (le Doubs de Montancy à Pont-de-Roide, la Barbèche, la Ranceuse, le Roide et trois affluents anonymes) et formalisation des résultats	31 181 €	37 418 €					
2020	2	Assistance pour la programmation des opérations de gestion	2 308 €	2 770 €					
2021	2	Conseil aux maîtres d'ouvrage pour la gestion	2 308 €	2 770 €					
			Coût total	35 798 €					
42 958 €									
Plan de financement									
Année	Agence de l'eau :		Région BFC *1		Département(s) *1		MO		Autres
2019	50%	18 709 €	25%	9 354 €	25%	9 354 €			
2020	50%	1 385 €	25%	693 €	25%	693 €			
2021	50%	1 385 €	25%	693 €	25%	693 €			
Total	21 479 €		10 739 €		10 739 €				

N.B : Le CBNFC ne disposant pas de fonds propres, un financement à hauteur de 100% est nécessaire.

*1 : sous réserve de l'éligibilité du projet et des disponibilités financières définies annuellement

Remarques



Objectif 1.2 : Améliorer le fonctionnement écomorphologique du Doubs et de ses affluents

⇒ *Sous-objectif 1.2.1. Restaurer l'espace de Bon Fonctionnement du Doubs*



AXE 1 : PRESERVER ET RESTAURER LES FONCTIONNALITES ECOLOGIQUES ET MORPHOLOGIQUES DES MILIEUX AQUATIQUES

Objectif 1.2 : Améliorer le fonctionnement écomorphologique du Doubs et de ses affluents

Sous-objectif 1.2.1. Restaurer l'espace de bon fonctionnement du Doubs

Démarche conservatoire des plaines alluviales de la Saône et du Doubs : Veille et acquisition foncière de parcelles riveraines du Doubs visant à faciliter les démarches de restauration de l'EBF du Doubs

Code action : I21-DB-01	Lancement : En cours
Sous-bassin versant concerné(s)	DO_02_08 Doubs médian, DO_02_09 Doubs moyen, DO_02_02 Basse vallée du Doubs
Masse(s) d'eau / cours d'eau concerné(s)	FRDR 633b Le Doubs de la confluence avec le Dessoubre à la confluence avec l'Allan FRDR 625 Le Doubs de la confluence avec l'Allan jusqu'en amont du barrage de Crissey FRDR 1808 Basse vallée du Doubs
Mesure(s) PDM concernée(s)	MIA 0601 - Obtenir la maîtrise foncière d'une zone humide

Contexte général

La vallée du Doubs est un écosystème remarquable, cristallisant d'importants enjeux naturels mais également anthropiques. Les principaux enjeux concernent ainsi la biodiversité (prairies humides, boisements alluviaux, zones humides annexes...) avec la présence d'espèces patrimoniales inféodées aux cours d'eau comme en témoigne la création de 3 sites Natura 2000 sur les secteurs amont, moyen et aval.

Dans un contexte actuel caractérisé par les obligations de résultat fixées par la Directive Cadre sur l'Eau, les orientations du Grenelle de l'Environnement en faveur des corridors biologiques (Trames Vertes et Bleues) et la Directive Inondations, l'EPTB Saône et Doubs a décidé de se doter d'un outil spécifique de maîtrise foncière : le Conservatoire des Plaines Alluviales de la Saône et du Doubs. A cet effet, un chargé de missions a été recruté afin d'initier et de piloter cette démarche.

Compte-tenu de l'importance et de la difficile compatibilité des enjeux présents sur ces deux vallées, cet outil doit ainsi permettre de faciliter la mise en oeuvre de certains projets de restauration ambitieux qui nécessitent une maîtrise foncière des parcelles riveraines : restauration de l'espace de bon fonctionnement des cours d'eau, réhabilitation d'annexes alluviales,...

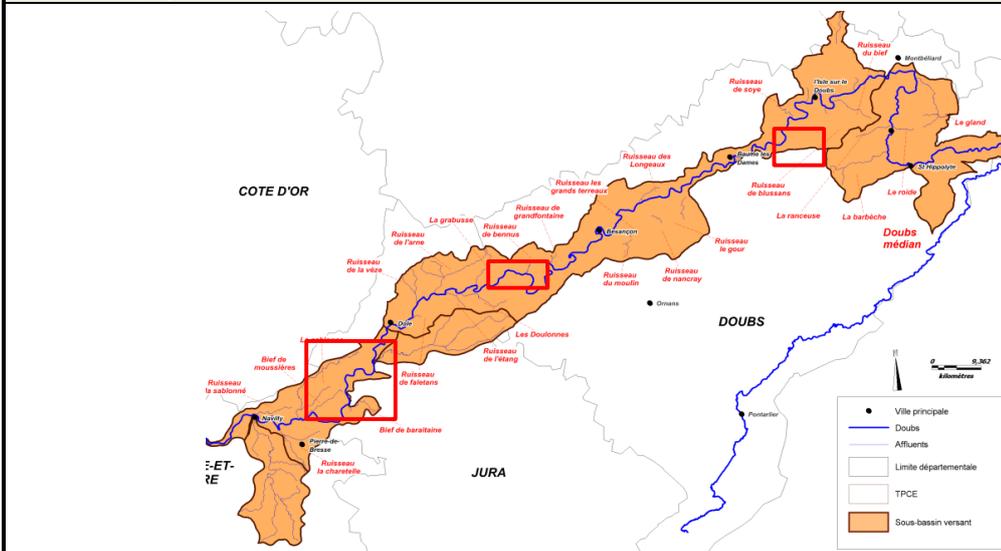
Objectifs du projet

Dans le cadre de la présente fiche action, le conservatoire accompagnera certains projets ambitieux inscrits au contrat de rivière nécessitant une animation foncière et une certaine maîtrise des terrains dans un objectif de mieux concilier usages et enjeux écologiques et hydrauliques.

D'une manière plus générale, le conservatoire maintiendra une veille foncière globale à l'échelle du territoire afin de saisir d'éventuelles opportunités foncières durant la période.

Descriptif de l'action envisagée

Localisation du projet



Aspects fonciers

Commune(s) concernée(s) : Communes riveraines du Doubs	Nature des parcelles : /
Propriétaire(s) / exploitant(s) concerné(s) : /	Nombre de parcelles : /

Détails techniques envisagées

En plus d'une veille foncière sur l'ensemble du territoire du contrat, le Conservatoire devra faciliter les projets de restauration de l'espace de Bon Fonctionnement du Doubs moyen et basal en engageant des démarches d'animation et de maîtrise foncière au niveau :

- * du tronçon de Doubs compris entre le barrage de Roche-les-Clerval et de la confluence avec le Cusancin (fiche action I21-DMO-13) : recherche de nouvelles acquisitions en complément des 2,5 ha acquis à Branne afin d'assoir et poursuivre la démarche EBF ;
- * de la portion de Doubs comprise entre Fraisans et Ranchot (fiche action I21-DBMO-12) : animation foncière permettant de rendre acceptable l'aménagement des berges du Doubs ;
- * des deux sites prioritaires issus de l'Observatoire de la mobilité de la basse vallée du Doubs (fiche action I21-BVD-19) :
 - le secteur de Champdivers / Molay (39)
 - le secteur de Longepierre / Charette (71)

Maitre(s) d'Ouvrage

* EPTB Saône et Doubs

Pilote (s)

* EPTB Saône et Doubs

Points de blocage éventuels

* Acceptation des propriétaires riverains,
 * Mouvements fonciers permettant la maîtrise foncière des sites.

Indicateurs de suivi**Indicateurs de réalisation des objectifs du Contrat**

* Acquisition foncière des parcelles nécessaires à la réalisation des projets.
 * Aboutissement in fine des projets de restauration de l'EBF du Doubs moyen et du Doubs aval

Indicateurs d'état du milieu

* Sans objet

Coût et plan de financement envisagés

Année	Engagement	Opérations	Coût H.T	Coût T.T.C
2019	1	Ingénierie EPTB : Animation et veille foncières au droit des sites prioritaires pour une démarche de restauration de l'EBF du Doubs	9 167 €	11 000 €
2020	1	Ingénierie EPTB : Animation et veille foncières au droit des sites prioritaires pour une démarche de restauration de l'EBF du Doubs	9 167 €	11 000 €
2021	1	Ingénierie EPTB : Animation et veille foncières au droit des sites prioritaires pour une démarche de restauration de l'EBF du Doubs	9 167 €	11 000 €
			Coût total	27 500 €
				33 000 €

Plan de financement

Année	Agence de l'eau		Région BFC		Département(s)		Maître d'ouvrage		Autres
2019	50%	5 500 €					50%	5 500 €	
2020	50%	5 500 €					50%	5 500 €	
2021	50%	5 500 €					50%	5 500 €	
Total	16 500 €						16 500 €		

NB : Le plan de financement affiché ne tient pas compte des subventions hors Agence de l'Eau liées aux postes conduisant l'opération (Départements, Région...).

Remarques

AXE 1 : PRESERVER ET RESTAURER LES FONCTIONNALITES ECOLOGIQUES ET MORPHOLOGIQUES DES MILIEUX AQUATIQUES

Objectif I.2 : Améliorer le fonctionnement écomorphologique du Doubs et de ses affluents

Sous-objectif I.2.1. Restaurer l'espace de bon fonctionnement du Doubs

Diagnostic de la qualité morphologique du cours du Doubs médian et du Doubs moyen

Code action : I21-DB-02	Lancement : 2019	
Sous-bassin versant concerné(s)	DO_02_08 Doubs médian, DO_02_09 Doubs moyen	
Masse(s) d'eau / cours d'eau concerné(s)	FRDR 633a Le Doubs de la suisse à la confluence avec le Dessoubre FRDR 633b Le Doubs de la confluence avec le Dessoubre à la confluence avec l'Allan FRDR 625 / Le Doubs de la confluence avec l'Allan jusqu'en amont du barrage de Crissey	
Mesure(s) PDM concernée(s)	MIA0202 - Réaliser une opération classique de restauration d'un cours d'eau	
Etat de la masse d'eau	Chimique (2013) :	Objectif BE :
	Ecologique (2013) :	Objectif BE :

Contexte général

Dans le cadre de la première partie du programme d'actions du contrat de rivière, la Fédération de pêche et de protection du milieu aquatique du Doubs a mené sur le Doubs médian et le Doubs moyen dans le département du Doubs une étude destinée à évaluer l'état de conservation des peuplements piscicoles du cours principal du Doubs, secteur sur lequel on ne disposait alors que de très peu de données.

Sur le Doubs moyen, les inventaires ichtyologiques réalisés dans ce cadre montrent qu'à qualité d'eau et métabolisme thermique comparables, les secteurs morphologiquement artificialisés sont en mauvais état de conservation par rapport aux zones possédant encore des faciès d'écoulement plus naturels. Cela confirme le rôle majeur de la morphologie dans la conservation des écosystèmes aquatiques, et justifie la mise en oeuvre de projets de restauration.

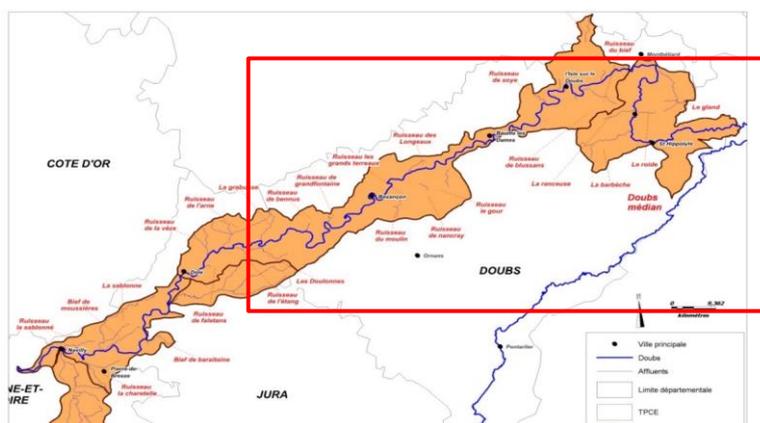
Lors de la réunion de restitution de cette étude, a été validée par le comité technique du projet la nécessité de disposer d'un diagnostic plus poussé de la qualité physique du Doubs, qui permette, à terme, d'avoir une vision complète du terrain, préalable nécessaire à une action globale, efficace et pertinente de restauration de la morphologie du Doubs.

Objectifs du projet

L'objectif de l'étude est de disposer d'une évaluation de la qualité physique du cours principal du Doubs de la frontière suisse à la limite départementale Doubs / Jura, afin de disposer des connaissances de base nécessaires à l'élaboration d'une stratégie de restauration morphologique à plus long terme.

Descriptif de l'action envisagée

Localisation du projet



Aspects fonciers

Commune(s) concernée(s) : Communes riveraines du Doubs	Nature des parcelles : /
Propriétaire(s) / exploitant(s) concerné(s) :	Nombre de parcelles : /

Détails techniques envisagés

Il s'agit de mettre en oeuvre, sur le cours principal du Doubs de la Suisse à la limite départementale Doubs / Jura, une description de la qualité physique du cours d'eau à l'aide de la méthode dite "des tronçons" :

- * sectorisation du cours d'eau (délimitation de secteurs homogènes sur les plans géomorphologique et habitationnel)
- * description "standard" de chaque tronçon sur la base de mesures de terrain opérées à l'aide d'une grille normalisée
- * calcul de scores et de notes, appréciation des 4 composantes de la qualité physique : hétérogénéité (variété des formes, des substrats, des courants et hauteurs d'eau), attractivité (qualité des substrats, caches, abris...), connectivité (fonctionnalité de la zone inondable, contacts entre la rivière, la ripisylve, le lit moyen...; compartimentation longitudinale...), stabilité (érosions régressives, progressives et latérales, état des berges).

Maitre(s) d'Ouvrage									
* Fédération de pêche et de protection des milieux aquatiques du Doubs									
Pilote (s)									
* Fédération de pêche et de protection des milieux aquatiques du Doubs									
Points de blocage éventuels									
* Aucun point de blocage identifié									
Indicateurs de suivi									
<i>Indicateurs de réalisation des objectifs du Contrat</i>									
* Réalisation de l'étude									
<i>Indicateurs d'état du milieu</i>									
* Aucun (stade étude uniquement)									
Coût et plan de financement envisagés									
<i>Année</i>	<i>Engagement</i>	<i>Opérations</i>	<i>Coût H.T</i>	<i>Coût T.T.C</i>					
2019	2	Mise en œuvre de la méthode tronçon : Doubs moyen	18 000 €	21 600 €					
2020	2	Mise en œuvre de la méthode tronçon : Doubs médian	12 000 €	14 400 €					
			Coût total	30 000 €					
Plan de financement									
<i>Année</i>	<i>Agence de l'eau *1</i>		<i>Région BFC</i>		<i>Département(s) *2</i>		<i>MO</i>		<i>Autres</i>
2019	50%	10 800 €			30%	6 480 €	20%	4 320 €	
2020	50%	7 200 €			30%	4 320 €	20%	2 880 €	
Total	18 000 €				10 800 €		7 200 €		

*1 : sous réserve des disponibilités financières (crédits non garantis dans le cadre du contrat)
*2 : sous réserve de l'éligibilité du projet et des disponibilités financières définies annuellement

Remarques

AXE 1 : PRESERVER ET RESTAURER LES FONCTIONNALITES ECOLOGIQUES ET MORPHOLOGIQUES DES MILIEUX AQUATIQUES

Objectif I.2 : Améliorer le fonctionnement écomorphologique du Doubs et de ses affluents

Sous-objectif I.2.1. Restaurer l'espace de bon fonctionnement du Doubs

Aménagement d'une annexe hydraulique fonctionnelle sur le site des anciennes sablières de Bart (25): réalisation de la tranche 2 des travaux

Code action : I21-DBME-05	Lancement : en cours		
Sous-bassin versant concerné(s)	DO_02_08 Doubs médian		
Masse(s) d'eau / cours d'eau concerné(s)	FRDR 633b Le Doubs de la confluence avec le Dessoubre à la confluence avec l'Allan		
Mesure(s) PDM concernée(s)	MIA0202 - Réaliser une opération classique de restauration d'un cours d'eau		
Etat de la masse d'eau	Chimique (2013) :	Bon	Objectif BE : 2015
	Ecologique (2013) :	Moyen	Objectif BE : 2027

Contexte général

Sur la partie aval du Doubs médian, le brochet, malgré une abondance théorique optimale possible, est relativement peu présent. La rareté des annexes hydrauliques constitue probablement l'un des phénomènes explicatifs de ce déficit. Plusieurs études identifient le site des anciennes sablières de Bart comme potentiellement intéressant pour la restauration d'une zone de frayère pour le brochet, et plus généralement pour l'ensemble des cyprinidés phytophiles et percidés. Il s'agit d'une ancienne sablière exploitée à la fin du XIXème siècle. Le résultat de l'exploitation est une série d'excavations peu profondes qui parsèment le pied du fort dans la vallée du Doubs, dont la plupart sont en eau une grande partie de l'année, et connectées au Doubs par la nappe ou par des buses. Une partie du site est aménagée pour l'accueil du public (cheminements, panneaux d'information, pratique de la pêche). L'autre, plus sauvage, ne bénéficie que de mesures de gestion légères (fauche tardive, faucardage de roselières...).

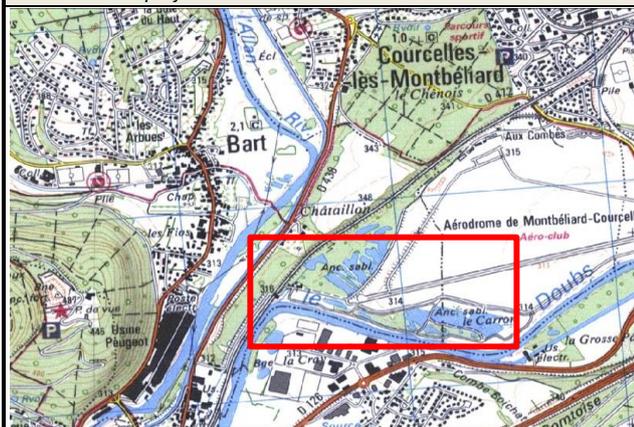
Une étude de faisabilité a été initiée en 2014 par PMA. Elle a conduit à l'élaboration d'un avant-projet puis d'un projet, validé en 2017 par le comité de pilotage et repris par PMA en 2018. Une première tranche de travaux (coupes de végétation) est prévue pour fin 2018.

Objectifs de l'aménagement

Cette action a pour objectif de réhabiliter une certaine connectivité latérale du cours d'eau, en améliorant la connexion entre les anciennes sablières et le cours principal du Doubs. Cela permettra de créer une zone de frayère à brochets ou une annexe hydraulique fonctionnelle (favorable à la reproduction, au repos, au nourrissage, et au refuge des espèces piscicoles).

Descriptif de l'action envisagée

Localisation du projet



Aspects fonciers

Commune(s) concernée(s) : Bart / Courcelles-les-Montbéliard (25)	Nature des parcelles : plans d'eau / ripisylve / roselières / prairies
Propriétaire(s) / exploitant(s) concerné(s) : Pays de Montbéliard Agglomération (PMA)	Nombre de parcelles : 11

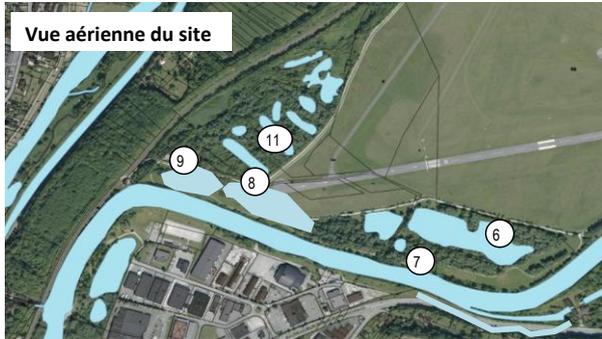
Détails techniques

Le projet prévoit la création d'une annexe hydraulique d'une longueur de 700 m environ, connectée par l'aval. La surface ainsi créée en zone de frayère potentielle est de 13 180 m².

Le projet prévoit ainsi, pour les sablières 6, 7, 8, 9 et 11 (Cf. plan) :

* la création d'une connexion par l'aval entre le Doubs et la dépression 9 afin de restaurer des périodes de connectivité avec la rivière

- * la création d'une connexion entre les dépressions 7 et 8
- * la création d'un chenal reliant les sablières 6, 7, 8 et 9 pour assurer une connexion hydraulique continue assurant à la fois l'accès des géniteurs mais également le départ des juvéniles
- * des terrassements en pentes douces, et présentant des zones de hauts fonds pour permettre le développement d'hydrophytes (zone de cache des alevins) et des hélophytes (zone de ponte) sur l'ensemble des sablières concernées par le projet, ainsi que des zones de surprofondeurs (refuges en cas d'assec)
- * une coupe sélective la végétation ligneuse en bordure de sablières pour favoriser les cordons d'hélophytes (zone de ponte pour les parties immergées) - travaux réalisés en 2018
- * la mise en place de passerelles pour assurer le cheminement.



Maitre(s) d'Ouvrage

* Pays de Montbéliard Agglomération / EPTB Saône & Doubs (co-maîtrise d'ouvrage)

Pilote (s)

* Pays de Montbéliard Agglomération en lien avec l'EPTB

Points de blocage éventuels

*Budget

Indicateurs de suivi

Indicateurs de réalisation des objectifs du Contrat	Indicateurs d'état du milieu
* Superficie / linéaire d'annexes hydrauliques réhabilitées	* Fonctionnement hydraulique de l'annexe (fréquences et durées de submersion) * Amélioration de la qualité des peuplements piscicoles

Coût et plan de financement envisagés

Année	Engagement	Opérations	Coût H.T	Coût T.T.C	
2018	Pr mémoire	Réalisation des travaux - tranche 1 (coupe végétation)	Pr mémoire	Pr mémoire	
2019	1	Ingénierie PMA (pilotage projet + maîtrise d'œuvre interne)	45 833 €	55 000 €	
	1	Réalisation des travaux - tranche 2	Pr mémoire	Pr mémoire	
2020	1	Ingénierie PMA (pilotage projet + maîtrise d'œuvre interne)	20 625 €	24 750 €	
	1	Réalisation des travaux - tranche 2 (suite)	Pr mémoire	Pr mémoire	
2021	1	Ingénierie PMA (suivis)	9 625 €	11 550 €	
			Coût total	76 083 €	
Plan de financement (€ HT)					
Année	Agence de l'eau * ¹	Région BFC	Département(s) * ²	MOA	Autres
2019	50%	27 500 €		50%	27 500 €
2020	50%	12 375 €		50%	12 375 €
2021	50%	5 775 €		50%	5 775 €
Total		45 650 €			45 650 €

NB : Le plan de financement affiché ne tient pas compte des subventions hors Agence de l'Eau liées aux postes conduisant l'opération (Départements, Région...)

*¹ Décision d'aide de l'Agence votée en 2018 pour les travaux : subvention attribuée à PMA de 130 000 € (taux de financement de 65%)

*² Décision d'aide de la CD25 votée en 2018 pour les travaux : subvention attribuée à PMA de 30 000 € (taux de financement de 15%)

Remarques

--

AXE 1 : PRESERVER ET RESTAURER LES FONCTIONNALITES ECOLOGIQUES ET MORPHOLOGIQUES DES MILIEUX AQUATIQUES

Objectif I.2 : Améliorer le fonctionnement écomorphologique du Doubs et de ses affluents

Sous-objectif I.2.1. Restaurer l'espace de bon fonctionnement du Doubs

Restauration d'une annexe hydraulique du Doubs à Valentigney ou Voujeaucourt (25) : choix du site et réalisation des travaux

Code action : I21-DBME-08	Lancement : En cours		
Sous-bassin versant concerné(s)	DO_02_08 Doubs médian		
Masse(s) d'eau / cours d'eau concerné(s)	FRDR 633b Le Doubs de la confluence avec le Dessoubre à la confluence avec l'Allan		
Mesure(s) PDM concernée(s)	MIA0202 - Réaliser une opération classique de restauration d'un cours d'eau		
Etat de la masse d'eau	Chimique (2013) :	Bon	Objectif BE : 2015
	Ecologique (2013) :	Moyen	Objectif BE : 2027

Contexte général

Sur le Doubs médian, la plupart des annexes hydrauliques existantes ont été détruites ou se retrouvent déconnectées du cours du Doubs. En 2018, PMA a lancé une étude de faisabilité pour la restauration d'annexes hydrauliques fonctionnelles sur trois sites :

- * un petit bras mort du Doubs aujourd'hui en partie comblé situé à l'aval de la papeterie de Mandeure, sur la Commune de Valentigney, au sein de l'Espace Naturel Sensible de La Baume (site 1)
- * des dépressions situées en rive droite du Doubs à proximité de la confluence Doubs / Allan, à Voujeaucourt (site 2)
- * une dépression située sur une île de l'Allan à Bart (site 3)

L'étude prévoit en tranche optionnelle le développement d'un scénario d'aménagement au stade AVP pour chacun de ces trois sites.

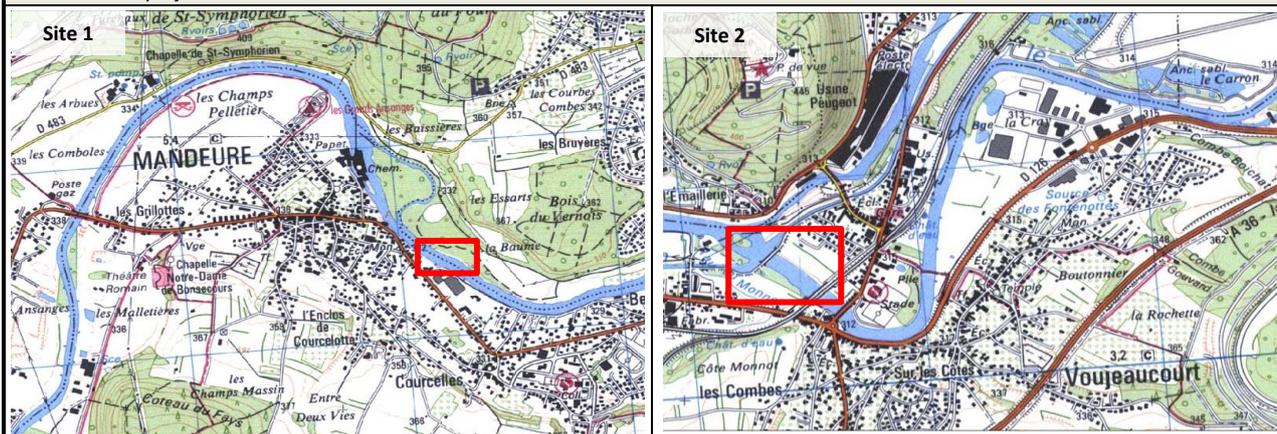
Sur l'une des zones d'étude de Valentigney (site 1) ou Voujeaucourt (site 2) en fonction des enjeux locaux, des travaux peuvent être envisagés de manière prioritaire dès 2020 ou 2021.

Objectifs de l'aménagement

Cette action a pour objectif de réhabiliter une certaine connectivité latérale du cours d'eau, en aménageant une annexe hydraulique fonctionnelle (favorable à la reproduction, au repos, au nourrissage, et au refuge des espèces piscicoles).

Descriptif de l'action envisagée

Localisation du projet



Aspects fonciers

Commune(s) concernée(s) : Valentigney ou Voujeaucourt (25)	Nature des parcelles : boisements alluviaux, bras mort
Propriétaire(s) / exploitant(s) concerné(s) :	Nombre de parcelles : à déterminer selon le projet

Détails techniques

En fonction des résultats de l'étude de faisabilité, qui proposera pour chaque site plusieurs scénarios (rendu prévu fin 2019), et d'une priorisation des travaux sur les trois sites, est envisagée pour 2020 ou 2021 (selon l'ampleur des travaux et les dossiers réglementaires à établir) la réalisation de travaux sur le site 1 de Valentigney ou le site 2 de Voujeaucourt.

Les travaux à envisager pourraient être par exemple :

- * nettoyage / curage / reprofilage de la ou des dépression(s), évacuation et mise en décharge des déchets éventuels
- * abattage des arbres sur certains secteurs afin d'apporter plus de luminosité
- * éventuellement ensemencement avec des espèces végétales adaptées à la fraie du brochet.



Maitre(s) d'Ouvrage
 * Pays de Montbéliard Agglomération

Pilote (s)
 * Pays de Montbéliard Agglomération

Points de blocage éventuels
 * Aspects fonciers

Indicateurs de suivi	
Indicateurs de réalisation des objectifs du Contrat	Indicateurs d'état du milieu
* Superficie / linéaire d'annexes hydrauliques réhabilitées	* Fonctionnement hydraulique de l'annexe (fréquences et durées de submersion) * Amélioration de la qualité des peuplements piscicoles

Coût et plan de financement envisagés				
Année	Engagement	Opérations	Coût H.T	Coût T.T.C
2019	1	Ingénierie PMA (suivi étude faisabilité et scénarios)	9 167 €	11 000 €
2020	1	Ingénierie PMA (maîtrise d'œuvre interne : études de conception et dossiers réglementaires)	14 667 €	17 600 €
2021	1	Ingénierie PMA (maîtrise d'œuvre interne : préparation et suivi des travaux)	14 667 €	17 600 €
	1	Mise en œuvre des travaux de restauration d'une annexe hydraulique	40 000 €	48 000 €
Coût total			78 500 €	94 200 €

Plan de financement (€ HT)							
Année	Agence de l'eau		Région BFC	Département(s) *1	Maître d'ouvrage		Autres
2019	50%	5 500 €			50%	5 500 €	
2020	50%	8 800 €			50%	8 800 €	
2021	50%	32 800 €		22%	28%	18 400 €	
Total	47 100 €			14 400 €	32 700 €		

NB : Le plan de financement affiché ne tient pas compte des subventions hors Agence de l'Eau liées aux postes conduisant l'opération (Départements, Région...)

*1 : sous réserve de l'éligibilité du projet et des disponibilités financières définies annuellement

Remarques

AXE 1 : PRESERVER ET RESTAURER LES FONCTIONNALITES ECOLOGIQUES ET MORPHOLOGIQUES DES MILIEUX AQUATIQUES

Objectif I.2 : Améliorer le fonctionnement écomorphologique du Doubs et de ses affluents

Sous-objectif I.2.1. Restaurer l'espace de bon fonctionnement du Doubs

Restauration d'un complexe de mortes face à la morte "St Philippe" à Dole (39) : finalisation du projet et réalisation des travaux

Code action : I21-DBMO-09	Lancement : En cours		
Sous-bassin versant concerné(s)	DO_02_09 DOUBS MOYEN		
Masse(s) d'eau / cours d'eau concerné(s)	FRDR 625 / Le Doubs de la confluence avec l'Allan jusqu'en amont du barrage de Crissey		
Mesure(s) PDM concernée(s)	MIA0202 - Réaliser une opération classique de restauration d'un cours d'eau		
Etat de la masse d'eau	Chimique (2013) :	Mauvais	Objectif BE : 2027
	Ecologique (2013) :	Médiocre	Objectif BE : 2027

Contexte général

En amont de la ville de Dole, face à la morte "St Philippe", un complexe de 4 bras morts relictuels du Doubs est présent en rive droite. Plutôt mal connectées au cours d'eau principal, des opérations de reconnexion et de restauration de ces annexes hydrauliques apparaissent opportunes pour limiter la fermeture de ces milieux et ainsi optimiser leur rôle vis-à-vis de l'hydrosystème (zone refuge, de reproduction et d'alimentation des espèces inféodées aux milieux aquatiques).

Ces annexes étaient d'ailleurs identifiées dans l'étude visant à identifier le potentiel piscicole du Doubs Jurassien, portée par la Fédération Départementale pour la Pêche et la Protection des Milieux Aquatiques du Jura en 2007-8. Cette dernière apporte à ce titre de nombreux éléments sur les principaux dysfonctionnements du cours d'eau et sur les mesures à mettre en œuvre pour y remédier.

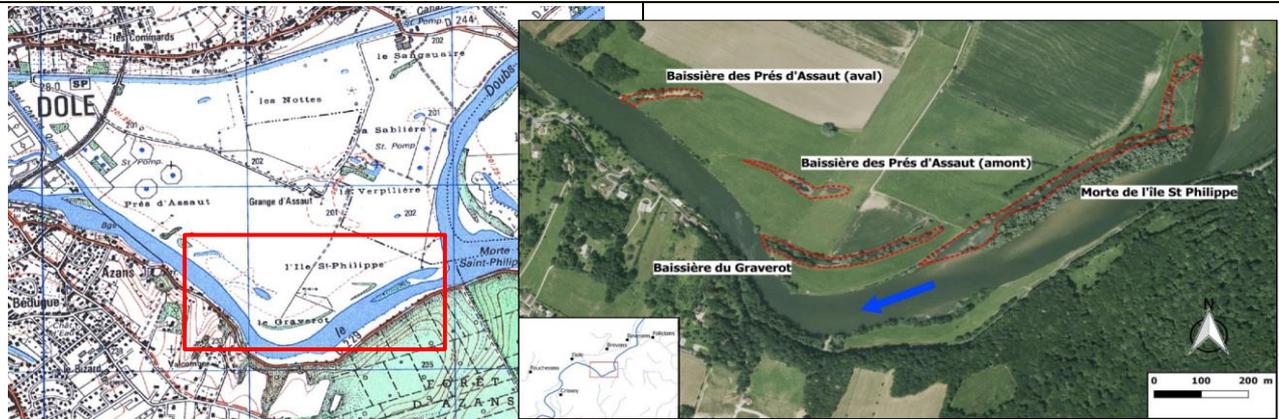
Le site a déjà fait l'objet de plusieurs investigations durant la première partie du contrat de rivière et une concertation avec les exploitants des parcelles riveraines avait été initiée. Ainsi, en complément des investigations menées par l'EPTB Saône et Doubs, une étude topographique a été lancée au cours de l'année 2015 et rendue début 2016. Portée par l'EPTB, elle a notamment permis de lever les profils en long de chaque baissière ainsi que plusieurs profils en travers au droit de chacune d'entre elles.

Objectifs de l'aménagement

Le projet vise l'amélioration de la connectivité entre le cours d'eau et les différentes annexes alluviales pour leur permettre de jouer le rôle de zone de reproduction, de refuge et d'alimentation pour les populations piscicoles du Doubs.

Descriptif de l'action envisagée

Localisation du projet



Aspects fonciers

Commune(s) concernée(s) : Dole (39)	Nature des parcelles : prairies pâturées / milieux humides
Propriétaire(s) / exploitant(s) concerné(s) : /	Nombre de parcelles : 13 à 14 parcelles impactées

Détails techniques envisagées

Les études préliminaires menées durant la première partie du contrat a permis de préciser le fonctionnement actuel des 4 annexes hydrauliques du Doubs. Il convient à présent de finaliser un avant-projet de restauration en concertation avec les exploitants des parcelles riveraines puis d'engager les travaux.



Maitre(s) d'Ouvrage

* Communauté d'Agglomération du Grand Dole
* Syndicat Mixte Doubs-Loue

Pilote (s)

* Communauté d'Agglomération du Grand Dole
* Syndicat Mixte Doubs-Loue

Points de blocage éventuels

* Acceptation du projet par les agriculteurs exploitants les parcelles attenantes.

Indicateurs de suivi

Indicateurs de réalisation des objectifs du Contrat	Indicateurs d'état du milieu
* Superficie ou linéaire d'annexes hydrauliques réhabilitées	* Fonctionnement hydraulique de l'annexe (fréquences et durées de submersion) * Amélioration de la qualité des peuplements piscicoles

Coût et plan de financement envisagés

Année	Engagement	Opérations	Coût H.T	Coût T.T.C
2019	2	Ingénierie Grand Dole / SMDL : animation et concertation locale	2 083 €	2 500 €
2020	2	Ingénierie Grand Dole / SMDL : animation, suivi études	3 333 €	4 000 €
	2	MOE, Lancement études PRO /DR	30 000 €	36 000 €
2021	2	Ingénierie Grand Dole / SMDL : animation, suivi MOE/travaux	833 €	1 000 €
	2	Réalisation travaux	100 000 €	120 000 €
Coût total			136 250 €	163 500 €

Plan de financement

Année	Agence de l'eau* ¹		Région BFC		Département(s)		Maître d'ouvrage		Autres
2019	50%	1 250 €					50%	1 250 €	
2020	50%	20 000 €					50%	20 000 €	
2021	50%	60 500 €					50%	60 500 €	
Total	81 750 €						81 750 €		

NB : Le plan de financement affiché ne tient pas compte des subventions hors Agence de l'Eau liées aux postes conduisant l'opération (Départements, Région...)

*¹ : sous réserve des disponibilités financières (crédits non garantis dans le cadre du contrat)

Remarques

AXE 1 : PRESERVER ET RESTAURER LES FONCTIONNALITES ECOLOGIQUES ET MORPHOLOGIQUES DES MILIEUX AQUATIQUES

Objectif 1.2 : Améliorer le fonctionnement écomorphologique du Doubs et de ses affluents

Sous-objectif 1.2.1. Réhabiliter les annexes hydrauliques du Doubs

Restauration écologique d'une petite annexe hydraulique à Eclans-Nenon (Naisoux) : réalisation des études et travaux

Code action : I21-DBMO-11	Lancement : En cours		
Sous-bassin versant concerné(s)	DO_02_09 DOUBS MOYEN		
Masse(s) d'eau / cours d'eau concerné(s)	FRDR 625 / Le Doubs de la confluence avec l'Allan jusqu'en amont du barrage de Crissey		
Mesure(s) PDM concernée(s)	MIA0202 - Réaliser une opération classique de restauration d'un cours d'eau		
Etat de la masse d'eau	Chimique (2013) :	Mauvais	Objectif BE : 2027
	Ecologique (2013) :	Médiocre	Objectif BE : 2027

Contexte général

Le site visé par la présente action est une petite annexe hydraulique de 80 m de long en prolongement de l'extrado d'un méandre du Doubs moyen au droit de la commune d'Eclans dans le Jura. Le tout constitue un ensemble d'eau calme riche en végétation aquatique et favorable à la faune piscicole, aux insectes aquatiques et aux oiseaux.

L'annexe est actuellement comblée par les sédiments et déconnectée du Doubs en basses eaux. En 2017, un sondage a permis de constater une épaisseur de vase de l'ordre de 1m sur les bords jusqu'à plus de 3m au centre.

La commune, propriétaire du site depuis 2017, a la volonté de restaurer le fonctionnement hydraulique de l'annexe en cohérence avec une gestion globale favorable à la biodiversité et à l'accueil raisonné de la population villageoise.

Il est proposé d'engager les études préliminaires permettant de vérifier la faisabilité d'une reconnexion aval permanente de cette petite morte (notamment hydraulique) afin d'accroître les débits entrant et de diversifier les écoulements. Les travaux de désenvasement de l'annexe et de reprofilage de la berge (côté Doubs) permettront ensuite de diversifier les habitats.

Objectifs de l'aménagement

Le projet vise à étudier la faisabilité d'une restauration du fonctionnement hydraulique de l'annexe aquatique des Naisoux favorable à la reproduction du brochet et au développement des espèces associées puis à effectuer les travaux.

Descriptif de l'action envisagée

Localisation du projet

Doubs

Vue vers l'amont

Aspects fonciers

Commune(s) concernée(s) : Eclans-Nenon (39)	Nature des parcelles : annexe hydraulique
Propriétaire(s) / exploitant(s) concerné(s) : Commune et DPF	Nombre de parcelles : 1

Détails techniques envisagés

Les études engagées dans le cadre de la présente action devront préciser la faisabilité d'un projet de reconnexion par l'aval, incluant les modalités d'aménagement pour diversifier les habitats terrestres et aquatiques.

extrados du Doubs

Bouchon de sédiments à résorber

Berge à reprofiler

Maitre(s) d'Ouvrage						
* Communauté d'Agglomération du Grand Dole * Syndicat Mixte Doubs-Loue						
Pilote (s)						
* Communauté d'Agglomération du Grand Dole * Syndicat Mixte Doubs-Loue						
Points de blocage éventuels						
* Aucun point de blocage identifié.						
Indicateurs de suivi						
Indicateurs de réalisation des objectifs du Contrat	Indicateurs d'état du milieu					
* Superficie ou linéaire d'annexes hydrauliques réhabilitées	* Fonctionnement hydraulique de l'annexe (fréquences et durées de submersion * Amélioration de la qualité des peuplements piscicoles					
Coût et plan de financement envisagés						
Année	Engagement	Opérations	Coût H.T	Coût T.T.C		
2019	2	Ingénierie Grand Dole / SMDL : animation locale, suivi études	4 167 €	5 000 €		
	2	MOE : Etudes de faisabilité / topographie / PRO	6 000 €	7 200 €		
2020	2	Ingénierie Grand Dole / SMDL : animation locale, suivi travaux	4 167 €	5 000 €		
	2	Travaux	12 000 €	14 400 €		
2021	2	Ingénierie Grand Dole / SMDL : animation locale, suivi post-travaux	833 €	1 000 €		
			Coût total	27 167 €		
				32 600 €		
Plan de financement						
Année	Agence de l'eau ^{*1}	Région BFC	Département(s) ^{*2}	Maître d'ouvrage	Autres	
2019	50%	6 100 €	18%	2 160 €	32%	3 940 €
2020	50%	9 700 €	22%	4 320 €	28%	5 380 €
2021	50%	500 €			50%	500 €
Total		16 300 €		6 480 €		9 820 €
Remarques						
* La commune souhaite aménager en complémentarité un accès au Doubs pour les pêcheurs handicapés et un observatoire ornithologique.						

NB : Le plan de financement affiché ne tient pas compte des subventions hors Agence de l'Eau liées aux postes conduisant l'opération (Départements, Région...).

*¹ : sous réserve des disponibilités financières (crédits non garantis dans le cadre du contrat)

*² : sous réserve de l'éligibilité du projet au titre des ENS et des disponibilités financières définies annuellement

AXE 1 : PRESERVER ET RESTAURER LES FONCTIONNALITES ECOLOGIQUES ET MORPHOLOGIQUES DES MILIEUX AQUATIQUES

Objectif 1.2 : Améliorer le fonctionnement écomorphologique du Doubs et de ses affluents

Sous-objectif 1.2.2. Restaurer l'espace de bon fonctionnement du Doubs

Délimitation de l'Espace de Bon Fonctionnement du Doubs au droit des deux sites identifiés comme prioritaires sur le Doubs Moyen : tronçons de Roche-les-Clerval à Baume-les-Dames et de Fraisans à Orchamps

I21-DBMO-12	Lancement : 2019		
Sous-bassin versant concerné(s)	DO_02_09 Doubs moyen		
Masse(s) d'eau / cours d'eau concerné(s)	FRDR 625 / Le Doubs de la confluence avec l'Allan jusqu'en amont du barrage de Crissey		
Mesure(s) PDM concernée(s)	MIA0202 - Réaliser une opération classique de restauration d'un cours d'eau		
Etat de la masse d'eau	Chimique (2013) :	Mauvais	Objectif BE : 2027
	Ecologique (2013) :	Médiocre	Objectif BE : 2027

Contexte général

Dans le cadre de la seconde partie du programme d'actions du contrat de rivière, une démarche visant à restaurer l'EBF au droit de deux tronçons identifiés comme prioritaires au regard des enjeux écologiques présents et de la dynamique locale engagée est proposée.

Les deux tronçons visés concernent le Doubs moyen sur les linéaires suivants :

- Linéaire compris entre Roche-les-Clerval et Baume-les-Dames (du barrage de Roche à la confluence avec le Cusancin : environ 13 km) ;
- Linéaire compris entre Fraisans et Orchamps (du ruisseau de Fraisans au ruisseau des Doulonnes : environ 12 km)

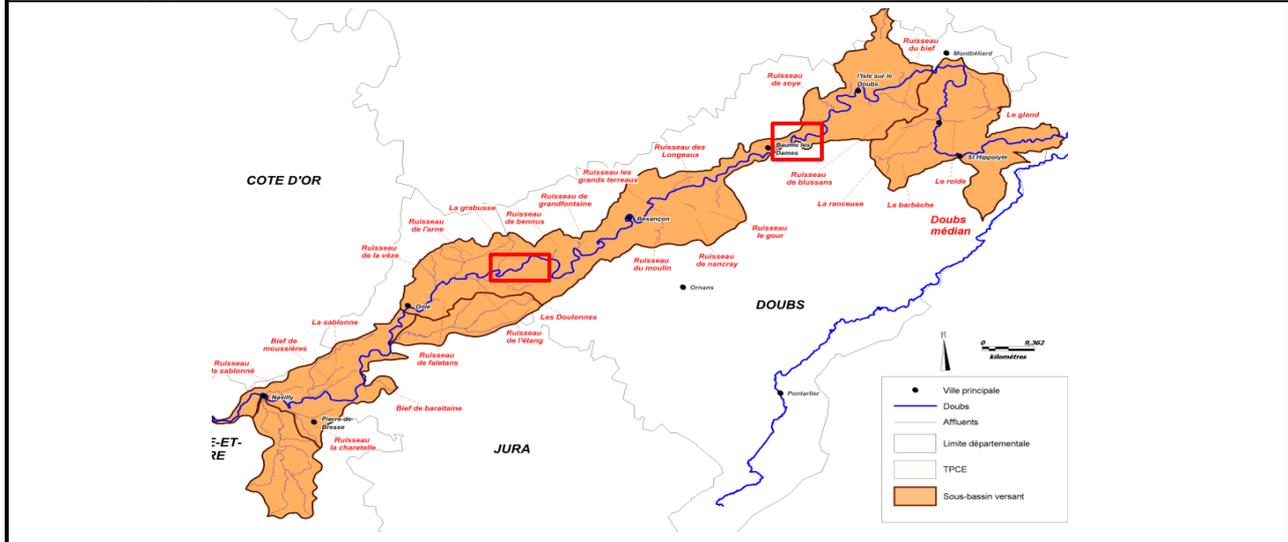
Afin d'alimenter la réflexion et de délimiter le périmètre sur lequel une animation foncière et des investigations de terrain plus poussées doivent être menées, il est proposé d'engager une étude destinée à délimiter les Espaces de Bon Fonctionnement du Doubs au niveau de ces deux tronçons.

Objectifs du projet

L'objectif de cette étude est de délimiter l'EBF optimal et nécessaire à l'échelle des deux tronçons du Doubs moyen identifiés comme prioritaires.

Descriptif de l'action envisagée

Localisation du projet



Aspects fonciers

Commune(s) concernée(s) : /	Nature des parcelles : /
Propriétaire(s) / exploitant(s) concerné(s) : /	Nombre de parcelles : /

Détails techniques envisagés

Il s'agit de dérouler la méthodologie définie dans le guide technique relatif à l'EBF des cours d'eau, au droit des deux tronçons prioritaires du Doubs moyen.

Ainsi, l'étude sera essentiellement basée sur une analyse cartographique des données existantes permettant de délimiter l'EBF sur la base de l'identification du :

- périmètre hydrogéologique,
- périmètre hydraulique,
- périmètre morphologique,
- périmètre biologique,

Enfin, cette étude sera suivie par chaque Comité de pilotage associant les acteurs locaux du tronçon de Doubs moyen concerné permettant d'engager les phases d'animation et de négociation nécessaires à la définition de l'EBF ajusté.

Maitre(s) d'Ouvrage

* EPTB Saône et Doubs

Pilote (s)

* EPTB Saône et Doubs

Points de blocage éventuels

* Aucun point de blocage identifié

Indicateurs de suivi

Indicateurs de réalisation des objectifs du Contrat

Indicateurs d'état du milieu

* Rendu de l'étude

Coût et plan de financement envisagés

Année	Engagement	Opérations	Coût H.T	Coût T.T.C
2019	1	Réalisation de l'étude (Régie EPTB)	15 625 €	18 750 €
2020				
2021				
			Coût total	15 625 €
				18 750 €

Plan de financement

Année	Agence de l'eau		Région BFC		Département(s)		Maître d'ouvrage		Autres
2019	70%	13 125 €					30%	5 625 €	
2020									
2021									
Total		13 125 €			0 €			5 625 €	

Remarques

AXE 1 : PRESERVER ET RESTAURER LES FONCTIONNALITES ECOLOGIQUES ET MORPHOLOGIQUES DES MILIEUX AQUATIQUES

Objectif I.2 : Améliorer le fonctionnement écomorphologique du Doubs et de ses affluents

Sous-objectif I.2.2. Restaurer l'espace de bon fonctionnement du Doubs

Restauration de l'Espace de Bon fonctionnement du Doubs entre Roche-les-Clerval et Baume-les-Dames (25) : Lancement de la démarche et mise en œuvre d'un premier site pilote

Code action : I21-DBMO-13	Lancement : 2019		
Sous-bassin versant concerné(s)	DO_02_09 DOUBS MOYEN		
Masse(s) d'eau / cours d'eau concerné(s)	FRDR 625 / Le Doubs de la confluence avec l'Allan jusqu'en amont du barrage de Crissey		
Mesure(s) PDM concernée(s)	MIA 0203 - Réaliser une opération de restauration de grande ampleur de l'ensemble des fonctionnalités d'un cours d'eau et de ses annexes		
Etat de la masse d'eau	Chimique (2013) :	Mauvais	Objectif BE : 2027
	Ecologique (2013) :	Médiocre	Objectif BE : 2027

Contexte général

La portion du Doubs moyen compris entre Roche-les-Clerval et Baume-les-Dames (25) présente un intérêt important pour l'initiation et l'émergence d'un projet de restauration de son Espace de Bon Fonctionnement. Cet intérêt est ainsi motivé par plusieurs arguments :

- Il s'agit d'un tronçon non navigué et par conséquent dénoyé et présentant des faciès sub-naturels sur une partie de son linéaire,
- Il existe encore quelques milieux humides annexes relictuels sur le secteur,
- La présence de la confluence du Cusancin sur la partie aval, cours d'eau salmonicole patrimonial.

Compte-tenu de ces éléments, l'EPTB a engagé l'acquisition d'une parcelle bordant le Doubs sur près de 900 ml afin d'initier un projet de restauration des bords du Doubs sur ce secteur.

En parallèle, l'EPTB souhaite poursuivre cette dynamique en initiant une démarche de restauration de l'Espace de Bon Fonctionnement (EBF) de ce tronçon en installant un Comité de pilotage associant les différentes parties prenantes, en délimitant le périmètre de l'EBF (fiche action I21-DB-03) et en réalisant une animation foncière spécifique sur ce secteur (fiche action I21-DB-01).

Objectifs du projet

L'objectif de cette action est triple :

1. Initier une démarche de restauration de l'EBF du Doubs moyen entre Roche-les-Clerval et Baume-les-Dames en installant un Comité de pilotage associant les différentes parties prenantes et en réalisant une animation foncière spécifique sur le secteur.
2. Mettre en œuvre les travaux de restauration des berges du Doubs et des milieux humides associés au droit de la parcelle acquise par l'EPTB,
3. Poursuivre l'animation en vue d'identifier de nouveaux sites propices pour des actions de restauration et lancer les études de conception des projets.

Descriptif de l'action envisagée

Localisation du projet



Berge du Doubs au droit de la parcelle acquise par l'EPTB

Aspects fonciers

Commune(s) concernée(s) : communes comprises entre Roche-les-Clerval et Baume-les-Dames

Nature des parcelles : /

Propriétaire(s) / exploitant(s) concerné(s) : /

Nombre de parcelles : /

Détails techniques envisagées

Concernant la mise en œuvre des travaux de restauration des boisements humides et des berges du Doubs au droit de la parcelle de Branne, il s'agira de réaliser un diagnostic de l'état initial du site ainsi que les études préliminaires et de conception du projet en vue de déposer les dossiers réglementaires nécessaires.

En ce qui concerne la démarche EBF, il est proposé d'installer un Comité de pilotage à l'échelle du tronçon et d'engager une animation agricole et foncière pour l'émergence de nouveau(x) projet(s) de maîtrise foncière et/ou de restauration du lit mineur du Doubs et de ses milieux humides associés. L'objectif sera ainsi d'aboutir en fin de contrat à l'identification d'un site pour l'émergence d'un projet faisant consensus localement.

Maitre(s) d'Ouvrage

* EPTB Saône et Doubs

Pilote (s)

* EPTB Saône et Doubs

Points de blocage éventuels

* Acceptation des riverains et des acteurs locaux

Indicateurs de suivi

Indicateurs de réalisation des objectifs du Contrat

- * Superficie / linéaire d'annexes hydrauliques réhabilitées
- * Linéaire de cours d'eau restauré
- * Validation d'un nouveau site pilote

Indicateurs d'état du milieu

- * Fonctionnement hydraulique de l'annexe (fréquences et durées de submersion)
- * Amélioration de la qualité des peuplements piscicoles
- * Amélioration de la qualité physique du cours d'eau

Coût et plan de financement envisagés

Année	Engagement	Opérations	Coût H.T	Coût T.T.C
2019	1	Ingénierie EPTB : Etudes préliminaires + animation opérationnelle (site de Branne)	7 792 €	9 350 €
	1	Ingénierie EPTB : animation agricole et foncière pour l'identification de nouveaux sites	4 583 €	5 500 €
2020	1	Ingénierie EPTB : lancement et suivi MOE + élaboration des dossiers réglementaires (site de Branne)	11 458 €	13 750 €
	1	Réalisation d'une étude de MOE (site de Branne)	30 188 €	36 225 €
	1	Ingénierie EPTB : animation agricole et foncière pour l'identification de nouveaux sites	4 583 €	5 500 €
2021	1	Réalisation des travaux de restauration du site de Branne	131 250 €	157 500 €
	1	Ingénierie EPTB : suivi MOE site Branne	7 333 €	8 800 €
			Coût total	197 188 €
				236 625 €

Plan de financement

Année	Agence de l'eau *1		Région BFC		Département(s) *2		Maître d'ouvrage		Autres
2019	70%	10 395 €					30%	4 455 €	
2020	70%	38 833 €			10%	3 622.50 €	23%	13 020 €	
2021	70%	98 035 €			10%	13 125 €	33%	55 140 €	
		147 263 €			16 748 €		72 615 €		

NB : Le plan de financement affiché ne tient pas compte des subventions hors Agence de l'Eau liées aux postes conduisant l'opération (Départements, Région...)

*1 : Taux bonifié sur les travaux à hauteur de 70% sous réserve du respect de l'échéancier fixé à l'avenant au contrat cosigné par l'Agence de l'Eau et les maîtres d'ouvrage concernés.

*2 : Sous réserve de l'éligibilité du projet et des disponibilités financières définies annuellement

Remarques

AXE 1 : PRESERVER ET RESTAURER LES FONCTIONNALITES ECOLOGIQUES ET MORPHOLOGIQUES DES MILIEUX AQUATIQUES			
Objectif 1.2 : Améliorer le fonctionnement écomorphologique du Doubs et de ses affluents			
<i>Sous-objectif 1.2.2. Restaurer l'espace de bon fonctionnement du Doubs</i>			
Restauration de l'Espace de Bon fonctionnement du Doubs entre Fraisans et Etrepigny (39) : poursuite de la démarche et de la mise en œuvre de projets opérationnels			
Code action : I21-DBMO-14	Lancement : En cours		
<i>Sous-bassin versant concerné(s)</i>	DO_02_09 DOUBS MOYEN		
<i>Masse(s) d'eau / cours d'eau concerné(s)</i>	FRDR 625 / Le Doubs de la confluence avec l'Allan jusqu'en amont du barrage de Crissey		
<i>Mesure(s) PDM concernée(s)</i>	MIA 0203 - Réaliser une opération de restauration de grande ampleur de l'ensemble des fonctionnalités d'un cours d'eau et de ses annexes		
<i>Etat de la masse d'eau</i>	Chimique (2013) :	Mauvais	Objectif BE : 2027
	Ecologique (2013) :	Médiocre	Objectif BE : 2027

Contexte général

Depuis le début du contrat de rivière de la vallée du Doubs, une belle dynamique s'est engagée au niveau du secteur du Doubs moyen compris entre Fraisans et Ranchot (39) avec l'émergence de différents projets complémentaires :

- Aménagement d'une passe à poissons au droit du barrage de Fraisans,
- Acquisition de la parcelle entourant la morte des Ilottes à Dampierre,
- Restauration partielle du ruisseau de la source à Dampierre,
- Restauration du ruisseau du lavoir à Fraisans.

Fort de ce constat, dans le cadre de son contrat-cadre avec l'Agence de l'Eau, l'EPTB souhaite poursuivre cette dynamique en initiant une démarche de restauration de l'Espace de Bon Fonctionnement (EBF) de ce tronçon du Doubs combinant ces différents projets et allant au-delà en intervenant sur d'autres compartiments de l'hydrosystème tel que le lit mineur, les milieux humides,...

Objectifs du projet

L'objectif de cette action est triple :

1. Initier une démarche de restauration de l'EBF du Doubs moyen entre Fraisans et Ranchot en installant un Comité de pilotage associant les différentes parties prenantes.
2. Mettre en œuvre ou finaliser les travaux de réhabilitation de la morte des Ilottes et du ruisseau de la source à Dampierre,
3. Poursuivre l'animation en vue d'identifier de nouveaux sites propices pour des actions de restauration et lancer les études de conception des projets.

Descriptif de l'action envisagée

Localisation du projet



Aspects fonciers

Commune(s) concernée(s) : communes comprises entre Fraisans et Ranchot	Nature des parcelles : prairies, cultures, bois
Propriétaire(s) / exploitant(s) concerné(s) : /	Nombre de parcelles : /

Détails techniques envisagées

Concernant la mise en œuvre des travaux de restauration de la morte des Ilottes et du ruisseau de la source à Dampierre, une étude de maîtrise d'œuvre complète a été engagée par l'EPTB Saône et Doubs à l'automne 2018. Il conviendra ensuite durant la 2ème partie du contrat de rivière de suivre cette étude puis de réaliser les travaux correspondants.

En ce qui concerne la démarche EBF, il est proposé d'installer un Comité de pilotage à l'échelle du tronçon et d'engager une animation agricole et foncière pour l'émergence de nouveaux projets de restauration du lit mineur du Doubs et de ses milieux humides associés. L'objectif sera ainsi d'aboutir en fin de contrat à la définition d'un à 2 projets (selon l'ampleur de ces derniers) faisant consensus localement.



Maitre(s) d'Ouvrage
* Communauté de Communes Jura Nord * EPTB Saône et Doubs

Pilote (s)
* EPTB Saône et Doubs

Points de blocage éventuels
* Acceptation des riverains et des acteurs locaux

Indicateurs de suivi	
Indicateurs de réalisation des objectifs du Contrat	Indicateurs d'état du milieu
* Superficie / linéaire d'annexes hydrauliques réhabilitées * Linéaire de cours d'eau restauré * Validation d'un nouveau site pilote	* Fonctionnement hydraulique de l'annexe (fréquences et durées de submersion) * Amélioration de la qualité des peuplements piscicoles * Amélioration de la qualité physique du cours d'eau

Coût et plan de financement envisagés				
Année	Engagement	Opérations	Coût H.T	Coût T.T.C
2019	1	Ingénierie EPTB : Restauration de la morte des lottes et du ruisseau de la source : suivi étude MOE + animation opérationnelle + rédaction dossiers réglementaires	13 292 €	15 950 €
	1	Ingénierie EPTB : animation agricole et foncière pour l'identification de nouveaux sites	4 125 €	4 950 €
2020	1	Ingénierie EPTB : Restauration de la morte des lottes et du ruisseau de la source : Morte des lottes : suivi MOE et travaux	5 729 €	6 875 €
	1	Réalisation des travaux de restauration de la morte des lottes et du ruisseau de la source	197 000 €	236 400 €
	1	Ingénierie EPTB : animation agricole et foncière pour l'identification de nouveaux sites	4 125 €	4 950 €
2021	1	Ingénierie EPTB : Morte des lottes : suivi réception travaux	2 292 €	2 750 €
	2	Ingénierie EPTB : lancement et suivi des études préliminaires	10 542 €	12 650 €
	2	Réalisation des études préliminaires au droit d'un nouveau site pilote	25 000 €	30 000 €
			Coût total	262 104 €
				314 525 €

Plan de financement						
Année	Agence de l'eau *1		Région BFC	Département(s) *2	Maître d'ouvrage	Autres
2019	70%	14 630 €			30%	6 270 €
2020	70%	146 178 €		10%	19 700 €	82 348 €
2021	70%	31 780 €		7%	3 000 €	10 620 €
		192 588 €		22 700 €	99 238 €	

NB : Le plan de financement affiché ne tient pas compte des subventions hors Agence de l'Eau liées aux postes conduisant l'opération (Départements, Région...)

*1 : Taux bonifié sur les travaux à hauteur de 70% sous réserve du respect de l'échéancier fixé à l'avenant au contrat cosigné par l'Agence de l'Eau et les maîtres d'ouvrage concernés.

*2 : sous réserve de l'éligibilité du projet au titre des ENS et des disponibilités financières définies annuellement

Remarques

AXE 1 : PRESERVER ET RESTAURER LES FONCTIONNALITES ECOLOGIQUES ET MORPHOLOGIQUES DES MILIEUX AQUATIQUES

Objectif I.2 : Améliorer le fonctionnement écomorphologique du Doubs et de ses affluents

Sous-objectif I.2.1. Restaurer l'espace de bon fonctionnement du Doubs

Reconnexion amont de la raie des Moutelles en aval de Crissey (39) : lancement des études de faisabilité

Code action : I21-BVD-01	Lancement : En cours		
Sous-bassin versant concerné(s)	DO_02_02 Basse vallée du Doubs		
Masse(s) d'eau / cours d'eau concerné(s)	FRDR 1808 Basse vallée du Doubs		
Mesure(s) PDM concernée(s)	MIA0202 - Réaliser une opération classique de restauration d'un cours d'eau		
Etat de la masse d'eau	Chimique (2013) :	Mauvais	Objectif BE : 2017
	Ecologique (2013) :	Moyen	Objectif BE : 2021

Contexte général

La Raie des Moutelles est un ancien bras secondaire du Doubs d'environ 1 800 ml, situé en rive gauche et dont la prise d'eau amont était historiquement localisée à l'aval immédiat du barrage de Crissey. Les photographies anciennes montrent que ce bras servait également de canal de fuite de l'usine hydroélectrique exploitant la force hydromotrice au niveau du barrage de Crissey. A présent, la connexion naturelle de la morte avec le Doubs ayant été comblée, cette annexe n'est alimentée par l'amont que par un ouvrage hydraulique issu de la centrale hydroélectrique, avec un débit relativement constant.

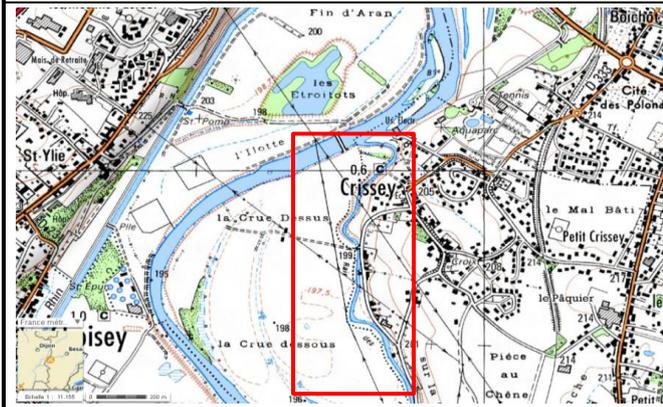
Actuellement, la Raie des Moutelles ne connaît donc plus de régime de crues (hormis les fortes crues liées au débordement du Doubs), ce qui, associé à des surlargeurs manifestes de son lit mineur, entraînent des phénomènes de colmatage de ses fonds limitant l'intérêt écologique du site. Après quelques investigations de terrain réalisées durant la 1ère partie du contrat de rivière et la rencontre des acteurs locaux, ayant confirmé l'intérêt d'un tel projet, il est donc proposé d'engager les études préliminaires permettant de vérifier la faisabilité d'une reconnexion amont de cette morte (notamment hydraulique) afin d'accroître les débits entrant et de diversifier les écoulements.

Objectifs de l'aménagement

Le projet vise à étudier la faisabilité hydraulique d'une reconnexion amont de la raie des Moutelles.

Descriptif de l'action envisagée

Localisation du projet



Vue vers l'amont

Aspects fonciers

Commune(s) concernée(s) : Crissey (39)

Nature des parcelles : forêt / milieux humides

Propriétaire(s) / exploitant(s) concerné(s) : Crissey, EDF, Privé

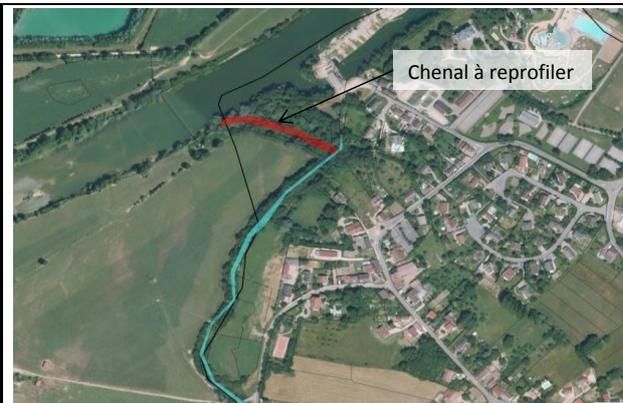
Nombre de parcelles : 2

Détails techniques envisagés

La ou les études engagées dans le cadre de la présente action devront préciser la faisabilité d'un projet de reconnexion amont de la raie des moutelles incluant éventuellement des aménagements destinés à restaurer la partie amont du linéaire de la morte. Elles devront notamment vérifier la faisabilité technique, hydraulique et foncière de tels aménagements.



Vue du chenal amont



Chenal à reprofiler

Maitre(s) d'Ouvrage

* Communauté d'Agglomération du Grand Dole
 * Syndicat Mixte Doubs-Loue

Pilote (s)

* Communauté d'Agglomération du Grand Dole
 * Syndicat Mixte Doubs-Loue

Points de blocage éventuels

* Aucun point de blocage identifié.

Indicateurs de suivi

Indicateurs de réalisation des objectifs du Contrat

Indicateurs d'état du milieu

* Engagement effectif de l'étude
 * Validation locale d'un scénario d'aménagement

*Aucun indicateur identifié (phase étude uniquement)

Coût et plan de financement envisagés

Année	Engagement	Opérations	Coût H.T	Coût T.T.C
2019				
2020	1	Ingénierie Grand Dole / SMDL : animation locale, lancement des études	833 €	1 000 €
	1	Réalisation des études de faisabilité	35 000 €	42 000 €
2021	1	Ingénierie Grand Dole / SMDL : animation locale, suivi études	833 €	1 000 €
			Coût total	36 667 €
				44 000 €

Plan de financement

Année	Agence de l'eau		Région BFC* ¹		Département(s)		Maître d'ouvrage		Autres
2019									
2020	50%	21 500 €	30%	12 600 €			21%	8 900 €	
2021	50%	500 €					50%	500 €	
Total		22 000 €		12 600 €				9 400 €	

NB : Le plan de financement affiché ne tient pas compte des subventions hors Agence de l'Eau liées aux postes conduisant l'opération (Départements, Région...).

*¹ : sous réserve de l'éligibilité du projet et des disponibilités financières définies annuellement

Remarques

* L'AAPPMA de la Gaule du Bas Jura a déjà réalisé des travaux de restauration sur la partie médiane de la Raie des Moutelles, il y a une dizaine d'années. Un point sur ces travaux devra être réalisé en préalable à la définition du scénario d'aménagement à retenir.

AXE 1 : PRESERVER ET RESTAURER LES FONCTIONNALITES ECOLOGIQUES ET MORPHOLOGIQUES DES MILIEUX AQUATIQUES

Objectif I.2 : Améliorer le fonctionnement écomorphologique du Doubs et de ses affluents

Sous-objectif I.2.1. Restaurer l'espace de bon fonctionnement du Doubs

Restauration de la connexion amont de la morte d'Hotelans à Longwy-sur-le-Doubs (39) : Réalisation des travaux

Code action : I21-BVD-04	Lancement : En cours		
Sous-bassin versant concerné(s)	DO_02_02 Basse vallée du Doubs		
Masse(s) d'eau / cours d'eau concerné(s)	FRDR 1808 Basse vallée du Doubs		
Mesure(s) PDM concernée(s)	MIA0202 - Réaliser une opération classique de restauration d'un cours d'eau		
Etat de la masse d'eau	Chimique (2013) :	Mauvais	Objectif BE : 2017
	Ecologique (2013) :	Moyen	Objectif BE : 2021

Contexte général

La morte d'Hotelans est une annexe hydraulique située en rive droite du Doubs au niveau du hameau d'Hotelans sur la commune de Longwy-sur-le-Doubs. Il s'agit à l'origine d'un ancien méandre du Doubs comme en témoigne la carte de l'Etat major datant du milieu du XIXème siècle. Cette morte est à présent déconnectée dans sa partie amont et n'est plus alimentée que lors des crues du Doubs (annuelle à biennale). La partie aval, bien plus connective, est alimentée en période d'eaux moyennes et est constituée par un plan d'eau plus ou moins permanent.

Depuis le début du contrat de rivière, suite à la sollicitation de la commune de Longwy-sur-le-Doubs, l'EPTB Saône et Doubs a mené des investigations permettant de préciser un avant-projet de reconnexion par l'amont de cette morte.

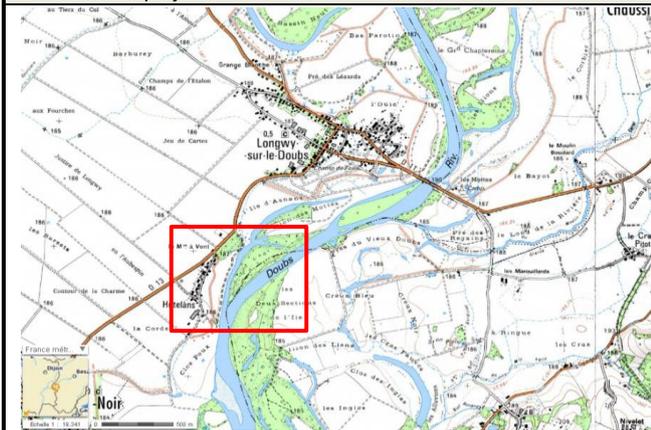
Par ailleurs, un réseau de digue de protection est présent sur le site. Afin de concilier acceptation locale du projet et enjeux de protection des ouvrages et des populations, des travaux de renforcement de digues seront conduits en parallèle des travaux de renaturation écologique.

Objectifs de l'aménagement

Le projet vise à restaurer la connexion amont de la morte d'Hotelans afin de favoriser les échanges avec le Doubs et d'améliorer le potentiel piscicole du site notamment vis-à-vis du brochet (zone de refuge, d'alimentation et de reproduction).

Descriptif de l'action envisagée

Localisation du projet



Zone en eau permanente aval

Aspects fonciers

Commune(s) concernée(s) : Longwy-sur-le-Doubs (39)	Nature des parcelles : Prairies/Forêts/ Milieux humides
Propriétaire(s) / exploitant(s) concerné(s) : DPF / M. BAILLY	Nombre de parcelles : 1

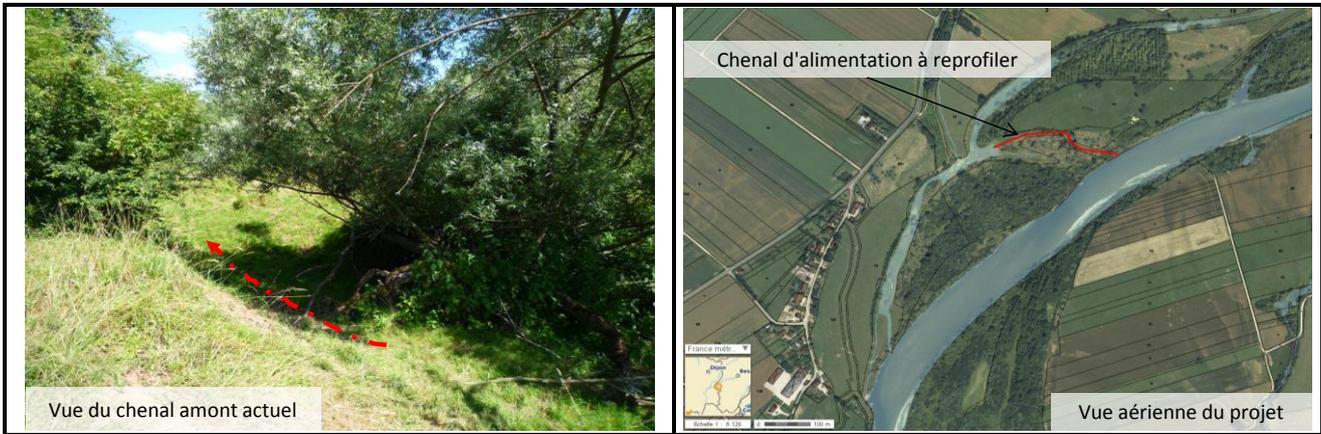
Détails techniques envisagés

Suite aux investigations de terrain et après discussion avec l'exploitant de la parcelle, le projet de restauration comprendra :

- * le débroussaillage, le déboisement et la création d'un chenal d'alimentation amont sur une largeur d'environ 15 à 20 mètres et un linéaire de 350 m,
- * le chanfreinage des 4 autres bouchons présents sur le secteur amont,
- * le curage des 4 plans d'eau plus ou moins permanents présents et de la mare située en amont,
- * la restauration de la végétation rivulaire dans le chenal principal de la morte (écorçage des érables negundo et étêtage des vieux saules).
- * la mise en défens des plans d'eau et de la connexion aval en période estivale et la création de passage à gué pour le bétail.
- * En option : l'amélioration de la connectivité aval en remodelant le chenal de connexion et en aménageant deux bourrelets freinant la vidange.

Les travaux de renforcement des ouvrages hydrauliques comprendront :

- * le confortement / épaulement de la digue d'Hotelans sans augmenter le niveau de protection de l'ouvrage.



Maitre(s) d'Ouvrage

* Communauté de communes de la Plaine jurassienne
* Syndicat Mixte Doubs-Loue

Pilote (s)

* Communauté de communes de la Plaine jurassienne
* Syndicat Mixte Doubs-Loue

Points de blocage éventuels

* Aucun point de blocage identifié.

Indicateurs de suivi

Indicateurs de réalisation des objectifs du Contrat

* Superficie / linéaire d'annexes hydrauliques réhabilitées

Indicateurs d'état du milieu

* Fonctionnement hydraulique de l'annexe (fréquences et durées de submersion)
* Amélioration de la qualité des peuplements piscicoles

Coût et plan de financement envisagés

Année	Engagement	Opérations	Coût H.T	Coût T.T.C
2019	1	Ingénierie CCPJ / SMDL : finalisation projet + DLE	11 458 €	13 750 €
2020	1	Ingénierie CCPJ / SMDL : lancement et suivi MOE / Travaux	11 458 €	13 750 €
	1	Réalisation des travaux - volet GEMA	115 000 €	138 000 €
	1	Réalisation des travaux - volet PI	45 000 €	54 000 €
2021	1	Ingénierie CCPJ / SMDL : réception travaux	11 458 €	13 750 €
Coût total			194 375 €	233 250 €

Plan de financement

Année	Agence de l'eau ^{*1}		Région BFC ^{*2}		Département(s)		Maître d'ouvrage		Autres
2019	70%	9 625 €					30%	4 125 €	
2020	70%	144 025 €	10%	13 800 €			23%	47 925 €	
2021	70%	9 625 €					30%	4 125 €	
Total		163 275 €		13 800 €				56 175 €	

NB : Le plan de financement affiché ne tient pas compte des subventions hors Agence de l'Eau liées aux postes conduisant l'opération (Départements, Région...)

^{*1} : Taux bonifié sur les travaux à hauteur de 70% sous réserve du respect de l'échéancier fixé à l'avenant au contrat cosigné par l'Agence de l'Eau et les maîtres d'ouvrage concernés.

^{*2} : Sous réserve de l'éligibilité du projet et des disponibilités financières définies annuellement

Remarques

AXE 1 : PRESERVER ET RESTAURER LES FONCTIONNALITES ECOLOGIQUES ET MORPHOLOGIQUES DES MILIEUX AQUATIQUES

Objectif I.2 : Améliorer le fonctionnement écomorphologique du Doubs et de ses affluents

Sous-objectif I.2.1. Restaurer l'espace de bon fonctionnement du Doubs

Observatoire de la mobilité : étude de faisabilité d'un projet de restauration des mortes et du champ d'expansion des crues à Petit-Noir

Code action : I21-BVD-16	Lancement : 2019		
Sous-bassin versant concerné(s)	DO_02_02 Basse vallée du Doubs		
Masse(s) d'eau / cours d'eau concerné(s)	FRDR 1808 Basse vallée du Doubs		
Mesure(s) PDM concernée(s)	MIA 0203 - Réaliser une opération de restauration de grande ampleur de l'ensemble des fonctionnalités d'un cours d'eau et de ses annexes		
Etat de la masse d'eau	Chimique (2013) :	Mauvais	Objectif BE : 2017
	Ecologique (2013) :	Moyen	Objectif BE : 2021

Contexte général

Le vieux Doubs localisé au lieu-dit "Le Mératon" et "Les louvières" sur la commune de Petit-Noir est ancien méandre du Doubs qui a été rescindé au cours du 18ème siècle dans le cadre du projet Polonceau. Il a ensuite été isolé du cours d'eau suite à l'aménagement d'une digue protégeant le village de Petit-Noir des crues du Doubs.

Actuellement, ce complexe de mortes de plusieurs km de linéaire est l'un des sites les plus riches du point de vue floristique et faunistique de la basse vallée du Doubs. La mosaïque d'habitats présente au sein de l'annexe abrite ainsi une importante diversité d'espèces ornithologiques dont beaucoup sont patrimoniales ainsi qu'un grand nombre d'amphibiens dont le triton crêté, espèce protégée en déclin au niveau national.

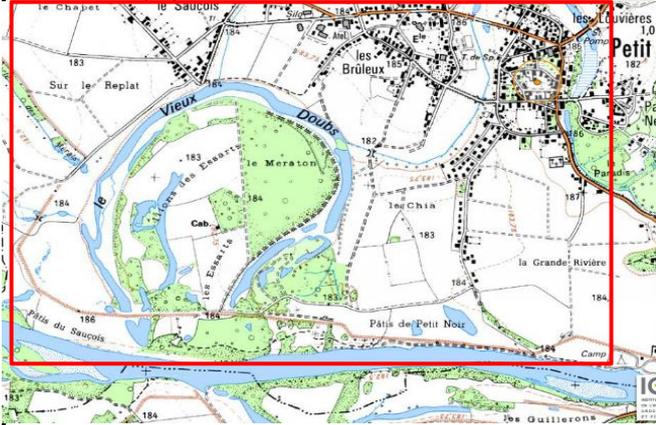
Pour autant, ce bras mort étant la majeure partie du temps déconnecté par l'amont et l'aval, les milieux tendent à se fermer et à s'atterrir. De plus, suite à la création de la compétence GEMAPI et au transfert de la gestion des digues aux EPCI et à leurs groupements, une réflexion doit être menée sur le réseau d'endiguement présent au niveau de ce secteur.

Objectifs du projet

La présente action a pour objectif de réaliser une étude de la faisabilité d'un projet associant la gestion/restauration du complexe de mortes traversant le territoire de Petit-Noir et une réflexion autour du réseau d'endiguement protégeant les biens et les personnes sur le secteur et sa possible rationalisation.

Descriptif de l'action envisagée

Localisation du projet



Roselière sur le Vieux-Doubs

Aspects fonciers

Commune(s) concernée(s) : Petit-Noir (39)	Nature des parcelles : prairies
Propriétaire(s) / exploitant(s) concerné(s) : Commune / DPF	Nombre de parcelles : à préciser

Détails techniques envisagés

A ce stade des réflexions, l'étude de faisabilité d'un projet de restauration des mortes et du champ d'expansion des crues au droit de la commune de Petit-Noir comprendra deux volets complémentaires :

* Un volet hydraulique devant déterminer les possibilités existantes en termes de restauration du champ d'expansion des crues du Doubs, le gain escompté pour les différentes crues de référence du Doubs ainsi que les moyens de limiter l'impact sur les milieux lenticulaires à forte valeur patrimoniale recensés

* Un volet environnemental devant préciser les actions de gestion/restauration à conduire pour préserver et/ou restaurer la mosaïque d'habitats présents sur le vieux Doubs et faisant le lien avec les aménagements hydrauliques visant à restaurer le champ d'expansion des crues envisagés.

Maitre(s) d'Ouvrage

* Communautés de communes de la Plaine Jurassienne
 * Syndicat Mixte Doubs-Loue

Pilote (s)

* Communautés de communes de la Plaine Jurassienne
 * Syndicat Mixte Doubs-Loue

Points de blocage éventuels

* Aucun point de blocage identifié

Indicateurs de suivi

Indicateurs de réalisation des objectifs du Contrat

Indicateurs d'état du milieu

* Réception de l'étude de faisabilité
 * Validation d'un projet accepté localement

* Aucun (stade étude uniquement)

Coût et plan de financement envisagés

Année	Engagement	Opérations	Coût H.T	Coût T.T.C
2019	2	Ingénierie CCPJ / SMDL : lancement de l'animation locale	4 583 €	5 500 €
2020	2	Ingénierie CCPJ / SMDL : lancement et suivi de l'étude, animation locale	4 583 €	5 500 €
	2	Réalisation d'une étude de faisabilité du projet	41 667 €	50 000 €
2021	2	Ingénierie CCPJ / SMDL : suivi et réception de l'étude, animation locale	4 583 €	5 500 €
			Coût total	66 500 €

Plan de financement

Année	Agence de l'eau ^{*1}	Région BFC	Département(s) ^{*2}	Maître d'ouvrage	Autres
2019	70%	3 850 €		30%	1 650 €
2020	70%	38 850 €	9%	5 000 €	11 650 €
2021	70%	3 850 €		30%	1 650 €
Total		46 550 €	5 000 €	14 950 €	

NB : Le plan de financement affiché ne tient pas compte des subventions hors Agence de l'Eau liées aux postes conduisant l'opération (Départements, Région...)

^{*1} : sous réserve des disponibilités financières (crédits non garantis dans le cadre du contrat)

^{*2} : Sous réserve de l'éligibilité du projet et des disponibilités financières définies annuellement

Remarques

AXE 1 : PRESERVER ET RESTAURER LES FONCTIONNALITES ECOLOGIQUES ET MORPHOLOGIQUES DES MILIEUX AQUATIQUES			
Objectif I.2 : Améliorer le fonctionnement écomorphologique du Doubs et de ses affluents			
Sous-objectif I.2.1. Restaurer l'espace de bon fonctionnement du Doubs			
Observatoire de la mobilité du Doubs : Réalisation et mise en oeuvre d'une étude foncière et d'une étude de définition d'un programme d'aménagement conciliant préservation des enjeux prioritaires et restauration de l'EBF de la basse vallée du Doubs au niveau de 2 territoires pilotes			
Code action : I21-BVD-17	Lancement : En cours		
Sous-bassin versant concerné(s)	DO_02_02 Basse vallée du Doubs		
Masse(s) d'eau / cours d'eau concerné(s)	FRDR 1808 Basse vallée du Doubs		
Mesure(s) PDM concernée(s)	MIA 0203 - Réaliser une opération de restauration de grande ampleur de l'ensemble des fonctionnalités d'un cours d'eau et de ses annexes		
Etat de la masse d'eau	Chimique (2013) :	Mauvais	Objectif BE : 2017
	Ecologique (2013) :	Moyen	Objectif BE : 2021

Contexte général

Durant le 19ème et le début du 20ème siècle, la basse vallée du Doubs de Dole à Navilly, a subi d'importants aménagements destinés principalement à protéger la population et les activités économiques contre les crues. L'ensemble de ces travaux a entraîné une modification profonde du fonctionnement géomorphologique de cette rivière passant rapidement d'un système en tresses à un style sinueux à chenal unique fortement incisé. Depuis la promulgation des Lois sur l'Eau de 1992 et de 2006 encadrant et réglementant les activités liées aux milieux aquatiques, la basse vallée du Doubs tend à reprendre un fonctionnement géomorphologique plus naturel malgré le fort déficit alluvionnaire encore notable. Cette reprise d'une dynamique est d'ailleurs à l'origine d'une biodiversité exceptionnelle avec la présence de nombreuses espèces faunistiques et floristiques patrimoniales faisant de ce secteur l'un des sites écologiques les plus remarquables au niveau national.

A l'heure actuelle, la basse vallée du Doubs tend donc à retrouver un caractère plus naturel, ce qui mobilise la surveillance des usagers du secteur et plus largement de la population locale, cette rivière ayant été, depuis toujours, source d'inquiétudes (inondations, perte de terrain liée à l'érosion, affouillement de certains ouvrages, ...).

Ainsi, suite à l'intensification de certains phénomènes érosifs localisés (Longepierre, Lays-sur-le-Doubs, Annoire notamment), l'EPTB Saône et Doubs a été sollicité par les élus locaux pour étudier les risques associés et identifier des solutions techniques et foncières durables et compatibles avec les enjeux.

Ces phénomènes d'érosion très localisés relevant d'une dynamique plus globale du cours d'eau, l'EPTB a proposé la mise en place d'un Observatoire de la mobilité de la basse vallée du Doubs débutant par le lancement d'une importante étude devant aboutir à la délimitation de l'Espace de Bon Fonctionnement du Doubs basal (EBF), espace minimal nécessaire à l'accomplissement de l'ensemble des fonctionnalités écologiques du cours d'eau, et à l'identification de deux sites pilotes pour la définition d'un "projet de territoire" tentant de concilier protection des populations, activités économiques et mobilité de la rivière.

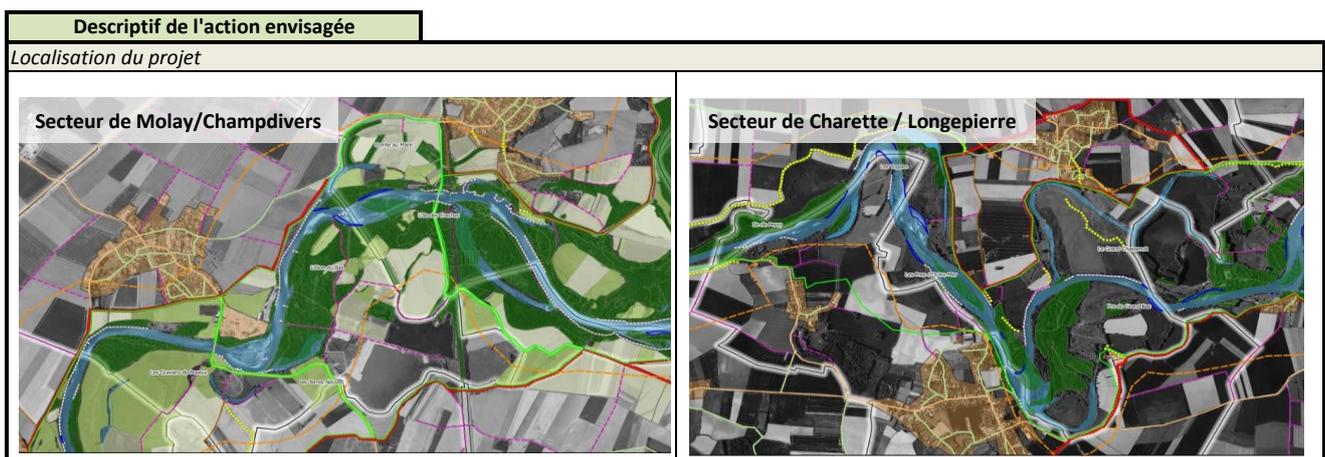
Ainsi, à l'issue de l'étude, deux sites ont été validés par le Comité de pilotage de l'étude : le secteur de Molay/Champdivers dans le Jura et le secteur de Longepierre / Charette en Saône-et-Loire.

Objectifs du projet

A présent, au droit de ces deux sites, il convient d'engager une démarche de concertation locale afin de préciser les enjeux à protéger et d'identifier les secteurs éventuellement remobilisables par le Doubs à plus ou moins long terme. Deux études doivent également être engagées :

- Une étude foncière permettant de dresser un état de la situation parcellaire des territoires, de la dureté foncière et de l'organisation des usages sur le secteur (exploitation agricole notamment).
- Une étude de définition d'un programme d'aménagement permettant de concilier la préservation des enjeux prioritaires et la restauration de l'EBF de la basse vallée du Doubs.

La présente action concerne la réalisation de ces deux études et leur mise en oeuvre au droit des deux sites pilotes validés par le Comité de pilotage de l'Observatoire de la mobilité du Doubs.



Aspects fonciers	
Commune(s) concernée(s) : Molay/Champdivers/Longepierre/ Charette	Nature des parcelles : bois, milieux humides, prairies, cultures
Propriétaire(s) / exploitant(s) concerné(s) : /	Nombre de parcelles : /
Détails techniques envisagées	
<p>L'étude foncière devra a minima comprendre les éléments suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - définition de la structure foncière des parcelles concernées et évaluation de leur dureté foncière théorique, - évaluation du marché foncier des différents secteurs et turn-over foncier, - élaboration d'une grille d'analyse multicritères permettant d'estimer de manière théorique le gradient de faisabilité d'une maîtrise foncière au droit des parcelles concernées, - précision de l'organisation et de la typologie des exploitations agricoles sur le secteur, - identification des outils fonciers et/ou financiers à disposition permettant de faciliter/rendre acceptable la maîtrise foncière de tout ou partie de certaines parcelles. <p>L'étude de définition d'un projet de territoire devra quant à elle proposer des aménagements au niveau esquisse permettant de préserver certains enjeux prioritaires (digues, routes ou usages prioritaires,...), d'améliorer la gestion hydraulique du secteur et de restaurer l'EBF du Doubs. A titre d'exemple, les actions pourront concerner la protection de certains ouvrages, la réouverture de mortes ou de bras en voie d'atterrissement, le désenrochement contrôlé de certains secteurs sans enjeu,...</p> <p>Un projet prioritaire faisant consensus sera ensuite développé au stade avant-projet.</p>	

Maitre(s) d'Ouvrage
* EPTB Saône et Doubs
Pilote (s)
* EPTB Saône et Doubs

Points de blocage éventuels
* Acceptation des acteurs locaux.

Indicateurs de suivi	
<i>Indicateurs de réalisation des objectifs du Contrat</i>	<i>Indicateurs d'état du milieu</i>
* Rendu de l'étude foncière, * Identification des secteurs à enjeux prioritaires en terme de maîtrise foncière.	* Aucun (phase étude uniquement)

Coût et plan de financement envisagés				
Année	Engagement	Opérations	Coût H.T	Coût T.T.C
2019	1	Ingénierie CCPJ/CAGD/SMDL : Concertation locale, suivi des études	2 083 €	2 500 €
	1	Ingénierie EPTB : Animation et concertation locale, lancement et suivi de l'étude foncière et de l'étude de définition d'un programme d'aménagement	17 875 €	21 450 €
	1	Réalisation d'une étude foncière au droit des deux sites pilotes (sur base 1300 hectares)	19 500 €	23 400 €
	1	Réalisation d'une étude de définition d'un programme d'aménagement au droit des deux sites pilotes	23 167 €	27 800 €
2020	1	Ingénierie CCPJ/CAGD/SMDL : Animation et concertation locale, suivi de l'étude foncière et de l'étude de définition d'un programme d'aménagement	4 167 €	5 000 €
	1	Ingénierie EPTB : Concertation locale, suivi et réception des deux études	7 333 €	8 800 €
2021	1	Ingénierie CCPJ/CAGD/SMDL : Animation et concertation locale, suivi de l'étude foncière et de l'étude de définition d'un programme d'aménagement	6 250 €	7 500 €
	2	Ingénierie EPTB : Concertation locale pour la mise en œuvre des projets prioritaires et rédaction des dossiers réglementaires pour un 1er projet.	6 417 €	7 700 €
			Coût total	86 792 €
				104 150 €

Plan de financement							
Année	Agence de l'eau		Région BFC *1		CD39	Maître d'ouvrage	Autres
2019	70%	52 605 €	7%	5 120 €		23%	17 425 €
2020	70%	9 660 €				30%	4 140 €
2021	70%	10 640 €				30%	4 560 €
Total		72 905 €		5 120 €			26 125 €

NB : Le plan de financement affiché ne tient pas compte des subventions hors Agence de l'Eau liées aux postes conduisant l'opération (Départements, Région...)

*1 : Sous réserve de l'éligibilité du projet et des disponibilités financières définies annuellement

Remarques

AXE 1 : PRESERVER ET RESTAURER LES FONCTIONNALITES ECOLOGIQUES ET MORPHOLOGIQUES DES MILIEUX AQUATIQUES

Objectif I.2 : Améliorer le fonctionnement écomorphologique du Doubs et de ses affluents

Sous-objectif I.2.1. Restaurer l'espace de bon fonctionnement du Doubs

Restauration de 2 annexes hydrauliques à Lays-sur-le-Doubs (71) : finalisation des projets et réalisation des travaux

Code action : I21-BVD-18	Lancement : En cours		
Sous-bassin versant concerné(s)	DO_02_02 Basse vallée du Doubs		
Masse(s) d'eau / cours d'eau concerné(s)	FRDR 1808 Basse vallée du Doubs		
Mesure(s) PDM concernée(s)	MIA0202 - Réaliser une opération classique de restauration d'un cours d'eau		
Etat de la masse d'eau	Chimique (2013) :	Mauvais	Objectif BE : 2017
	Ecologique (2013) :	Moyen	Objectif BE : 2021

Contexte général

Dans le cadre du contrat de rivière de la vallée du Doubs, une étude piscicole a été réalisée et finalisée en 2016 sur la Basse Vallée du Doubs entre Dole (39) et Verdun-sur-le-Doubs (71). L'étude, portée par les Fédérations de Pêche de Saône-et-Loire et du Jura, a dressé un état des peuplements piscicoles de la rivière et du fonctionnement de ses différents milieux aquatiques. Mais cette étude a aussi permis de déterminer les causes de l'altération de l'écosystème Doubs et de mettre en avant de grands principes de restauration.

Dans la continuité de ce premier travail, la Fédération de Saône-et-Loire pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique a souhaité poursuivre ses efforts pour une amélioration de la qualité piscicole du Doubs en mettant en oeuvre les préconisations de l'étude et en proposant la restauration de deux annexes hydrauliques du Doubs : la morte des Vergettes et le site de Petit Gravier localisés sur la commune de Lays-sur-le-Doubs.

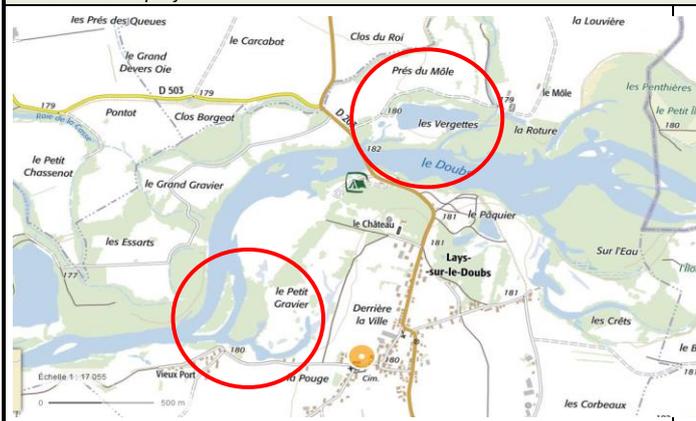
Objectifs du projet

Le présent projet vise les objectifs suivants :

1. Améliorer l'alimentation des bras morts par l'amont de façon importante et fréquente sinon permanente,
2. Modeler "en escalier" les cuvettes qu'elles constituent en ménageant des pentes douces et si possible non creusées en trapèze ni surtout enfoncées,
3. Reconstituer leur capacité tampon en réhabilitant la ripisylve ou les franges herbacées composant leur frange humide.

Descriptif de l'action envisagée

Localisation du projet



Aspects fonciers

Commune(s) concernée(s) : Lays-sur-le-Doubs (71) Nature des parcelles : Prairies, boisements, milieux humides

Propriétaire(s) / exploitant(s) concerné(s) : / Nombre de parcelles : /

Détails techniques envisagés

Concernant la restauration des deux mortes, différents scénarii sont proposées en fonction du degré de connexion amont et aval souhaité et validé localement. Dans tous les cas, les travaux comprendront a minima (hors mesures d'accompagnement) :

- Un abaissement du profil en long sur la partie amont,
- Des protections de berge par technique de génie végétal au niveau du chenal nouvellement créé,
- La restauration de la ripisylve se résumant principalement à la destruction des érables négundo recensés.
- L'aménagement d'abris piscicoles dans le Doubs (fixation d'embâcles)

Maitre(s) d'Ouvrage								
* EPTB Saône et Doubs								
Pilote (s)								
* EPTB Saône et Doubs * Fédération de Saône-et-Loire pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique								
Points de blocage éventuels								
* Acceptation des propriétaires et exploitants riverains								
Indicateurs de suivi								
Indicateurs de réalisation des objectifs du Contrat								
* Superficie / linéaire d'annexes hydrauliques réhabilitées								
Indicateurs d'état du milieu								
* Fonctionnement hydraulique de l'annexe (fréquences et durées de submersion) * Amélioration de la qualité des peuplements piscicoles								
Coût et plan de financement envisagés								
Année	Engagement	Opérations	Coût H.T	Coût T.T.C				
2019	1	Ingénierie EPTB : Animation et concertation préalable + finalisation AVP	10 542 €	12 650 €				
	1	Réalisation des travaux tranche 1 (sur base scénario optimal AVP)	Pr mémoire	Pr mémoire				
2020	1	Ingénierie EPTB : Animation et concertation + Rédaction dossiers réglementaires + Lancement et suivi des travaux	13 750 €	16 500 €				
	1	Réalisation des travaux tranche 2 (sur base scénario optimal AVP)	81 500 €	97 800 €				
2021	1	Ingénierie EPTB : Suivi et réception des travaux	1 833 €	2 200 €				
			Coût total	107 625 €				
129 150 €								
Plan de financement								
Année	Agence de l'eau *1		Région BFC *2		Département(s)	Maître d'ouvrage		Autres
2019	70%	8 855 €				30%	3 795 €	
2020	70%	80 010 €	9%	9 780 €		21%	24 510 €	
2021	70%	1 540 €				30%	660 €	
Total		90 405 €		9 780 €			28 965 €	

NB : Le plan de financement affiché ne tient pas compte des subventions hors Agence de l'Eau liées aux postes conduisant l'opération (Départements, Région...)

*1 : Une aide de 147 620 € a déjà été accordée en 2018 pour la tranche 1 des travaux. Taux bonifié sur les travaux à hauteur de 70% sous réserve du respect de l'échéancier fixé à l'avenant au contrat cosigné par l'Agence de l'Eau et les maîtres d'ouvrage concernés.

*2 : Sous réserve de l'éligibilité du projet et des disponibilités financières définies annuellement

Remarques

AXE 1 : PRESERVER ET RESTAURER LES FONCTIONNALITES ECOLOGIQUES ET MORPHOLOGIQUES DES MILIEUX AQUATIQUES

Objectif I.2 : Améliorer le fonctionnement écomorphologique du Doubs et de ses affluents

Sous-objectif I.2.1. Restaurer l'espace de bon fonctionnement du Doubs

Restauration de l'annexe hydraulique "La morte" à Sermesse (71) : lancement des études de faisabilité

Code action : I21-BVD-19	Lancement : 2020		
Sous-bassin versant concerné(s)	DO_02_02 Basse vallée du Doubs		
Masse(s) d'eau / cours d'eau concerné(s)	FRDR 1808 Basse vallée du Doubs		
Mesure(s) PDM concernée(s)	MIA0202 - Réaliser une opération classique de restauration d'un cours d'eau		
Etat de la masse d'eau	Chimique (2013) :	Mauvais	Objectif BE : 2017
	Ecologique (2013) :	Moyen	Objectif BE : 2021

Contexte général

"La morte" localisée sur la commune de Sermesse (71) est un ancien bras du Doubs qui s'est probablement comblé par l'aval de façon naturelle. En effet, le méandre présente sensiblement la même morphologie sur la carte d'Etat major datant du XIXème siècle et peu visible sur la carte de Cassini (1740). Actuellement, son linéaire est d'environ 2 km. Connexion amont
La morte possède une connexion amont qui est obturée par un vannage situé au sein d'une digue carrossable et muni d'une vanne métallique à crémaillère. Le vannage est actuellement inutilisable car comblé par de la terre.

A l'amont, la morte est connectée par un vannage située dans la digue bordant le Doubs. La gestion de cet ouvrage semble effectuée par l'exploitant de la prairie bordant l'annexe hydraulique. La prairie est en voie de fermeture (important semis de saules). Le chenal de la morte présente un fort intérêt vis-à-vis de la reproduction du brochet (hélophytes et herbiers très développés) et le butome en ombelle est présent sur ce secteur (espèce protégée en Bourgogne selon l'arrêté du 27 mars 1992 relatif à la liste des espèces végétales protégées en région Bourgogne complétant la liste nationale). Plus à l'aval, un important plan d'eau offre une zone refuge aux espèces piscicoles particulièrement intéressante malgré l'important piétinement des berges par le bétail..

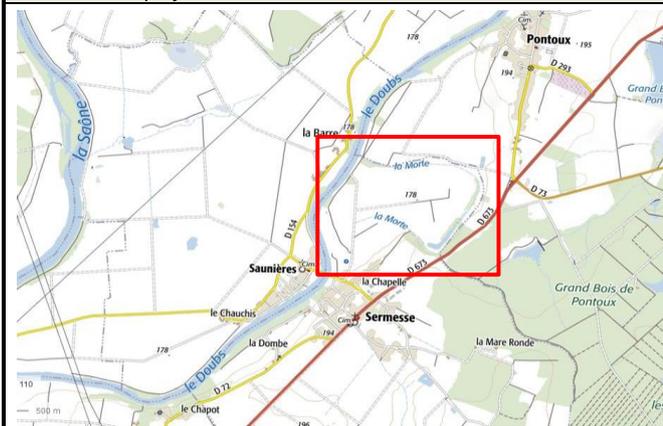
Au regard de la rareté des annexes hydrauliques présentes sur cette portion du Doubs basal et de l'importante chenalisation du lit mineur du Doubs, la morte apparait comme un milieu annexe du Doubs prioritaire pour l'élaboration et la mise en oeuvre d'un projet de restauration.

Objectifs du projet

Le projet vise à étudier la faisabilité technique et foncière d'un projet de restauration de la Morte.

Descriptif de l'action envisagée

Localisation du projet



Chenal amont

Aspects fonciers

Commune(s) concernée(s) : Sermesse (71)	Nature des parcelles : prairie
Propriétaire(s) / exploitant(s) concerné(s) : GAEC de la Clé	Nombre de parcelles : 1

Détails techniques envisagés

La ou les études engagées dans le cadre de la présente action devront préciser la faisabilité sociale, technique et foncière d'un projet de restauration de la mosaïque habitationnelle de la morte.



Maitre(s) d'Ouvrage
* EPTB Saône et Doubs * Communauté de Communes Saône Doubs Bresse

Pilote (s)
* EPTB Saône et Doubs * Communauté de Communes Saône Doubs Bresse

Points de blocage éventuels
* Acceptation des exploitants agricoles

Indicateurs de suivi				
<table border="1"> <tr> <th style="background-color: #d9ead3;">Indicateurs de réalisation des objectifs du Contrat</th> <th style="background-color: #d9ead3;">Indicateurs d'état du milieu</th> </tr> <tr> <td>* Engagement effectif de l'étude * Validation locale d'un scénario d'aménagement</td> <td>*Aucun indicateur identifié (phase étude uniquement)</td> </tr> </table>	Indicateurs de réalisation des objectifs du Contrat	Indicateurs d'état du milieu	* Engagement effectif de l'étude * Validation locale d'un scénario d'aménagement	*Aucun indicateur identifié (phase étude uniquement)
Indicateurs de réalisation des objectifs du Contrat	Indicateurs d'état du milieu			
* Engagement effectif de l'étude * Validation locale d'un scénario d'aménagement	*Aucun indicateur identifié (phase étude uniquement)			

Coût et plan de financement envisagés				
Année	Engagement	Opérations	Coût H.T	Coût T.T.C
2019				
2020	1	Ingénierie EPTB : animation et concertation locale + investigations de terrain	4 125 €	4 950 €
2021	1	Ingénierie EPTB : animation locale + réalisation étude de faisabilité en régie	9 167 €	11 000 €
			Coût total	13 292 €
				15 950 €

Plan de financement								
Année	Agence de l'eau		Région BFC		CD39	Maître d'ouvrage		Autres
2020	50%	2 475 €				50%	2 475 €	
2021	50%	5 500 €				50%	5 500 €	
Total		7 975 €					7 975 €	

NB : Le plan de financement affiché ne tient pas compte des subventions hors Agence de l'Eau liées aux postes conduisant l'opération (Départements, Région...).

Remarques



AXE 3 : Instaurer une dynamique globale et de concertation sur le bassin, et une démarche de communication et de sensibilisation autour des problématiques liées à l'eau



AXE 3 : Instaurer une dynamique globale et de concertation sur le bassin, et une démarche de communication et de sensibilisation autour des problématiques liées à l'eau

Objectif III.1 : Mettre en œuvre une animation renforcée et une assistance technique sur l'ensemble du territoire

Animation et coordination du contrat de rivière : maintien d'un ETP dédié

Code action : III1-DB-01	Lancement : En cours
Sous-bassin versant concerné(s)	Tous les sous bassins versants
Masse(s) d'eau / cours d'eau concerné(s)	Toutes les masses d'eau des sous bassin versants concernés
Mesure(s) PDM concernée(s)	Aucune mesure identifiée

Contexte général

Le programme d'actions du contrat de rivière "Vallée du Doubs & territoires associés" a été élaboré par une cellule technique composée de trois agents devant animer le contrat et coordonner les actions prévues à l'échelle du sous-bassin versant dont ils ont la charge (Doubs médian / Doubs moyen / Basse vallée - Clauge - Guyotte). La coordination générale est également assurée par l'un de ces 3 agents.

Pour l'ensemble de ces missions (animation du contrat, impulsion, accompagnement et suivi de la mise en oeuvre des opérations), la cellule technique composée de 3 personnes avait été maintenue durant la première partie du contrat de rivière, le temps total dédié à l'animation et à la coordination avoisinant 0,75 ETP réparti sur l'ensemble des 3 postes.

Pour la seconde partie du contrat, eu égard à l'évolution des modalités d'aide de l'Agence de l'eau dans le cadre de son XIème programme d'aide (intégration des temps d'animation opérationnelle à chaque projet concerné), il est proposé de consolider et de renforcer ce temps d'animation et de coordination en finançant au poste un ETP dédié, qui pourra être réparti sur les postes mixtes composant la cellule d'animation du contrat.

Objectifs du projet

- * Assurer la coordination du contrat de rivière avec l'ensemble des acteurs locaux et partenaires financiers de la démarche.
- * Optimiser les réalisations et le respect des engagements.
- * Assurer la concertation sur le territoire.
- * Atteindre les objectifs du SDAGE et de la DCE.

Descriptif de l'action envisagée

L'action proposée concerne le financement d'un ETP pour l'animation et la coordination du contrat. Les missions concernées sont les suivantes :

- * l'animation et l'organisation des comités de rivières, des comités territoriaux, et des comités techniques,
- * l'impulsion et la coordination générale des actions inscrites au contrat de rivière,
- * le suivi des études et actions concernant l'intégralité du territoire, ou portées par d'autres maîtres d'ouvrage,
- * la mise en place du programme de communication,
- * le suivi de l'état d'avancement du contrat et la réalisation de bilans réguliers.



Maitre(s) d'Ouvrage

- * EPTB Saône & Doubs

Pilote (s)

- * EPTB Saône & Doubs

Points de blocage éventuels

- * Aucun point de blocage identifié

Indicateurs de suivi

* Maintien de la cellule d'animation

Coût et plan de financement envisagés

Année	Engagement	Opérations	Coût H.T	Coût T.T.C
2019	1	Animation du contrat de rivière (sur la base d'1 ETP)	54 167 €	65 000 €
2020	1	Animation du contrat de rivière (sur la base d'1 ETP)	54 167 €	65 000 €
2021	1	Animation du contrat de rivière (sur la base d'1 ETP)	54 167 €	65 000 €
			Coût total	162 500 €
				195 000 €

Plan de financement

Année	Agence de l'eau	Région BFC	CD 39	Maître d'ouvrage	Autres
2019	50%	32 500 €		50%	32 500 €
2020	50%	32 500 €		50%	32 500 €
2021	50%	32 500 €		50%	32 500 €
Total		97 500 €			97 500 €

NB : Le plan de financement affiché ne tient pas compte des subventions hors Agence de l'Eau spécifiquement liées aux postes de la cellule technique d'animation du contrat

Remarques

AXE 3 : Instaurer une dynamique globale et de concertation sur le bassin, et une démarche de communication et de sensibilisation autour des problématiques liées à l'eau

III2. Développer une démarche d'information et de communication autour du Contrat

Réalisation et diffusion de bulletins d'information du contrat de rivière

Code action : III2-DB-02	Lancement : En cours
Sous-bassin versant concerné(s)	Tous les sous bassins versants
Masse(s) d'eau / cours d'eau concerné(s)	Toutes les masses d'eau des sous bassin versants concernés
Mesure(s) PDM concernée(s)	Aucune mesure identifiée

Contexte général

La réussite du contrat de rivière est basée sur l'adhésion au projet du plus grand nombre. L'implication de tous les acteurs dans la restauration de la rivière dépend de leur sensibilité aux différentes problématiques. La communication et la sensibilisation sont donc fondamentales pour mobiliser les élus et les acteurs du territoire autour d'un seul et même programme.

Pour informer les élus et acteurs locaux concernés par le contrat, il semble nécessaire de disposer d'un outil de communication diffusé régulièrement tout au long de la mise en oeuvre du programme d'actions.

Objectifs

- * Informer les élus et acteurs locaux , améliorer la connaissance sur la démarche et le territoire
- * Valoriser les actions du contrat de rivière
- * Faciliter la mise en œuvre des actions du contrat
- * Sensibiliser les acteurs locaux aux enjeux et problématiques du territoire

Descriptif de l'action envisagée

Réalisation de bulletins d'information sur l'avancement du contrat : 2 à 3 numéros qui présenteront, selon les années, l'état d'avancement du contrat, des exemples de réalisations, les résultats du bilan,...

Ces bulletins seront reproduits et transmis à l'ensemble des élus et acteurs locaux du territoire. Leur envoi pourra être dématérialisé lorsque cela s'avère possible.

Maitre(s) d'Ouvrage

* EPTB Saône & Doubs

Pilote (s)

* EPTB Saône & Doubs

Points de blocage éventuels

Indicateurs de suivi

* Réalisation et diffusion des bulletins d'information du contrat de rivière.

Coût et plan de financement envisagés

Année	Engagement	Opérations	Coût H.T	Coût T.T.C	
2019	1	Réalisation d'un bulletin d'information (régie EPTB + reproduction)	2 083 €	2 500 €	
2020	1	Réalisation d'un bulletin d'information (régie EPTB + reproduction)	2 083 €	2 500 €	
2021	1	Réalisation d'un bulletin d'information (régie EPTB + reproduction)	2 083 €	2 500 €	
			Coût total	7 500 €	
Plan de financement					
Année	Agence de l'eau	Région(s)	Département(s)	Maître d'ouvrage	Autres
2019	50%	1 250 €		50%	1 250 €
2020	50%	1 250 €		50%	1 250 €
2021	50%	1 250 €		50%	1 250 €
Total		3 750 €		3 750 €	

Remarques

AXE 3 : Instaurer une dynamique globale et de concertation sur le bassin, et une démarche de communication et de sensibilisation autour des problématiques liées à l'eau

III2. Développer une démarche d'information et de communication autour du Contrat

Organisation de journées d'échanges et d'information à l'attention des élus du territoire

Code action : III2-DB-03	Lancement : En cours
Sous-bassin versant concerné(s)	Tous les sous bassins versants
Masse(s) d'eau / cours d'eau concerné(s)	Toutes les masses d'eau des sous bassin versants concernés
Mesure(s) PDM concernée(s)	Aucune mesure identifiée

Contexte général

La réalisation des actions du contrat de rivière étant volontaire, elle est en partie conditionnée par la sensibilité des collectivités et groupements du territoire vis-à-vis de la protection de la ressource en eau et de la préservation des milieux aquatiques et de leurs usages.

En parallèle à une communication à destination du "grand public", cette sensibilisation peut être ciblée auprès des décideurs et des acteurs de terrain sous forme de journées d'information et d'échanges afin d'améliorer la gestion de l'eau et des milieux aquatiques sur le territoire du contrat.

Objectifs du projet

- * Informer les élus locaux améliorer la connaissance sur la démarche et le territoire
- * Valoriser les actions du contrat de rivière
- * Accompagner les élus dans la prise de décision sur les projets liés à l'eau
- * Créer une dynamique d'échange autour des projets sur l'eau

Descriptif de l'action envisagée

Des journées d'information annuelles seront organisées sur le bassin en faisant appel aux acteurs du territoire (services de l'Etat, services techniques des collectivités locales,...) et si besoin à des prestataires extérieurs.

A ce stade des réflexions et sous réserve de l'évolution du contexte de certaines opérations, les thèmes de ces 3 journées organisées durant la 2ème partie du contrat seraient les suivants :

- * Visite commentée des travaux réalisés sur le secteur de PMA dans le cadre du contrat : effacement du seuil de Beaulieu, restauration des anciennes sablières de Bart, restauration de la continuité sur le Gland,...
- * Information des acteurs locaux sur la problématique des EEE de la vallée du Doubs (partenariat CBNFC)
- * Sensibilisation à la nécessité de restaurer l'EBF des cours d'eau et visite commentée des premiers travaux réalisée sur le secteur de la CC Jura Nord dans le cadre du contrat : ruisseau de Fraisans, morte des Ilottes, ruisseau de Dampierre,...

Ces journées, à destination des membres du Comité de rivière et plus largement des élus communautaires de PMA et des EPCi voisins, comprendraient un temps d'explication en salle ou sur site et une visite commentée des travaux.

Maitre(s) d'Ouvrage

- * EPTB Saône & Doubs

Pilote (s)

- * EPTB Saône & Doubs

Points de blocage éventuels

- * Aucun point de blocage identifié.

Indicateurs de suivi

- * Nombre de journées d'information organisées.
- * Taux de participation à ces journées d'information.

Coût et plan de financement envisagés

Année	Engagement	Opérations	Coût H.T	Coût T.T.C
2019	1	Organisation d'une journée de visite des travaux réalisés sur le secteur de PMA	5 417 €	6 500 €
2020	1	Organisation d'une journée de sensibilisation à la problématique des EEE de la vallée du Doubs	5 417 €	6 500 €
2021	1	Organisation d'une journée de visite des travaux réalisés sur le secteur de la CC Jura Nord	5 417 €	6 500 €
			Coût total	16 250 €
			16 250 €	19 500 €

Plan de financement

Année	Agence de l'eau	Région BFC	Département(s)	Maître d'ouvrage	Autres
2019	50%	3 250 €		50%	3 250 €
2020	50%	3 250 €		50%	3 250 €
2021	50%	3 250 €		50%	3 250 €
Total	9 750 €			9 750 €	

Remarques

AXE 1 : PRESERVER ET RESTAURER LES FONCTIONNALITES ECOLOGIQUES ET MORPHOLOGIQUES DES MILIEUX AQUATIQUES

Objectif I.1 : Rétablir la continuité longitudinale sur le Doubs et ses affluents

Sous-objectif I.1.1. Restaurer la continuité écologique terrestre

Réalisation d'actions de sensibilisation, de formation et d'accompagnement concernant la veille, la prise en compte et la gestion des plantes exotiques envahissantes à destination des acteurs concernés

Code action : III2-DB-04	Lancement : 2019
Sous-bassin versant concerné(s)	Tous les sous bassins versants
Masse(s) d'eau / cours d'eau concerné(s)	Toutes les masses d'eau
Mesure(s) PDM concernée(s)	Aucune mesure identifiée

Contexte général

La mise en oeuvre d'un plan d'actions contre la dispersion des espèces végétales exotiques envahissantes dans la vallée du Doubs implique d'agir pour limiter la dispersion naturelle des espèces le long du cours d'eau, via des travaux ciblés, mais aussi pour limiter la dispersion par les activités humaines. Ce dernier axe de gestion consiste à former et sensibiliser les acteurs du territoire (décideurs, professionnels, usagers) sur toutes les pratiques susceptibles de réduire ou d'empêcher de nouvelles introductions ou l'extension des surfaces colonisées : choix des méthodes d'entretien des milieux, partage des bonnes et des mauvaises pratiques, sélection des espèces ornementales et des lieux de plantation, recherche et mise en place de filières adaptées de gestion des rémanents et des terres infestées, etc...

Par ailleurs, la connaissance de la répartition des plantes exotiques envahissantes est indispensable pour orienter et évaluer les politiques de gestion. Le repérage précoce des espèces émergentes permet d'engager une lutte préventive avant qu'elles ne deviennent problématiques et trop difficiles à gérer. Concernant les espèces davantage présentes à l'échelle du bassin hydrographique, il demeure utile de préciser leur répartition géographique et l'importance de leurs populations dans certains secteurs méconnus. L'acquisition de ces données d'inventaire est coûteuse. Par conséquent, il convient de favoriser autant que possible la constitution et la formation d'un réseau territorial d'acteurs apte à recueillir et transmettre de telles données.

En parallèle à sa participation à l'élaboration et l'animation d'un plan d'actions contre la dispersion des espèces végétales exotiques envahissantes prioritaires dans la vallée du Doubs et ses territoires associés (fiche I12-DB-02), le Conservatoire botanique propose d'apporter son expertise en matière de plantes exotiques envahissantes aux structures chargées de la gestion de l'eau (EPTB Saône et Doubs, EPCI, etc.) pour toutes les actions de sensibilisation et de formation allant dans ce sens.

Objectifs

Le projet doit permettre d'améliorer l'efficacité globale de la stratégie de limitation de la dispersion des espèces végétales exotiques envahissantes.

Descriptif de l'action envisagée

Détails techniques

Le projet comporte deux volets :

- * animation d'un réseau d'acteurs territorial pour favoriser la veille et l'alerte, surtout vis-à-vis des espèces émergentes. L'intervention du CBNFC consiste à assister les institutions et les structures chargées de la gestion de l'eau (EPTB Saône et Doubs, EPCI, etc.) pour diffuser les informations nécessaires à la collecte des données, organiser la remontée des données et valider les données ;
- * sensibilisation et formation des acteurs locaux de chaque sous-bassin hydrographique à la problématique des plantes exotiques envahissantes. L'intervention du CBNFC consiste à intervenir directement ou assister les institutions et les structures chargées de la gestion de l'eau lors de rencontres territoriales/journées d'information et pour élaborer des outils de communication.



Sensibilisation sur les plantes exotiques envahissantes



Dessouchage-broyage de faux-indigo

Maitre(s) d'Ouvrage
* Conservatoire botanique national de Franche-Comté
Pilote (s)
* Conservatoire botanique national de Franche-Comté

Points de blocage éventuels
* Aucun point de blocage identifié

Indicateurs de suivi	
<i>Indicateurs de réalisation des objectifs du Contrat</i>	<i>Indicateurs d'état du milieu</i>
* Nombre d'acteurs formés (agents techniques, élus locaux,...) * Nombre de signalements de plantes exotiques envahissantes	* Qualité et fonctionnalité de la ripisylve * Listes des espèces exotiques envahissantes présentes au droit des sites restaurés * Cartes des espèces exotiques envahissantes présentes au droit des sites restaurés

Coût et plan de financement envisagés				
Année	Engagement	Opérations	Coût H.T	Coût T.T.C
2019	1	Animation d'un réseau d'acteurs pour favoriser la veille et l'alerte	3 708 €	4 450 €
2020	1	Animation d'un réseau d'acteurs pour favoriser la veille et l'alerte Sensibilisation et formation des acteurs locaux à la problématique des plantes exotiques envahissantes	9 308 €	11 170 €
2021	1	Animation d'un réseau d'acteurs pour favoriser la veille et l'alerte Sensibilisation et formation des acteurs locaux à la problématique des plantes exotiques envahissantes	5 375 €	6 450 €
Coût total			18 392 €	22 070 €

Plan de financement								
Année	Agence de l'eau		Région BFC ^{*1}		Département(s) ^{*1}		MO	Autres
2019	50%	2 225 €	25%	1 113 €	25%	1 113 €		
2020	50%	5 585 €	25%	2 793 €	25%	2 793 €		
2021	50%	3 225 €	25%	1 613 €	25%	1 613 €		
	11 035 €		5 518 €		5 518 €			

V.B : Le CBNFC ne disposant pas de fonds propres, un financement à hauteur de 100% est nécessaire.

^{*1} : Sous réserve de l'éligibilité du projet et des disponibilités financières définies annuellement

Remarques

AXE 3 : Instaurer une dynamique globale et de concertation sur le bassin, et une démarche de communication et de sensibilisation autour des problématiques liées à l'eau

III3. Sensibiliser le grand public et les scolaires aux enjeux du territoire en matière de gestion des cours d'eau

Mise en place d'actions de sensibilisation des scolaires : classes d'eau

Code action : III3-DB-02	Lancement : En cours
Sous-bassin versant concerné(s)	Tous les sous bassins versants
Masse(s) d'eau / cours d'eau concerné(s)	Toutes les masses d'eau
Mesure(s) PDM concernée(s)	Aucune mesure identifiée

Contexte général

La mise en place d'un contrat de rivière est un bon moyen pour sensibiliser la population d'un bassin versant à la protection et la préservation des milieux aquatiques. Parmi les différents publics possibles, le public scolaire est généralement un public cible des actions de sensibilisation prévues dans les différents contrats de rivière existants en Franche-Comté. En effet, le respect des bonnes pratiques et des cours d'eau en général passe par une sensibilisation et une responsabilisation dès le plus jeune âge.

Le présent projet prévoit qu'en fonction des enjeux retenus dans le contrat de rivière Doubs, les notions de bassin versant, d'épuration, d'inondation, d'aménagement, de continuité écologique, de trame verte et bleue, de fonctionnalité des milieux, de préservation de la ressource en eau, etc ... soient abordées.

Objectifs du projet

- * Acquérir des connaissances par des apports, des recherches, des réflexions, des manipulations
- * Prendre conscience de l'importance de l'eau sur la planète et dans la vie quotidienne
- * Comprendre la notion de bassin versant
- * Réfléchir à la notion de gestion de l'eau et guider l'élève vers une attitude écocitoyenne
- * S'approprier un espace naturel, en l'occurrence une rivière ou un ruisseau
- * Découvrir que l'eau est un milieu de vie
- * Découvrir quelques actions engagées dans le cadre du contrat de rivière.

Descriptif de l'action envisagée

* Le programme d'animations

Public ciblé : Les élèves de l'école primaire, principalement de cycle 3 et cycle 2.
38 classes restantes.

Durée : L'action se déroulerait de septembre 2018 à juillet 2021, soit 3 années scolaires.

Le programme d'animation

- module de quatre demi-journées d'intervention ;
- un projet spécifique à chaque classe, en lien avec l'une des thématiques du contrat de rivière.

* Forum annuel

Objectifs : Faire se rencontrer les acteurs de la gestion de l'eau, les élus, les enfants, les enseignants et mettre en valeur les travaux réalisés par les classes. Susciter l'intérêt des médias autour d'un événementiel afin de faire connaître le contrat de rivière.

Descriptif : 12 classes par an / 3 sites différents (haute vallée, moyenne vallée, basse vallée)

* Formations des enseignants

Descriptif : 3 formations (sur trois sites géographiques différents) en début d'année scolaire.

Maitre(s) d'Ouvrage

- * EPTB Saône & Doubs
- * CPIE du territoire

Pilote (s)

- * EPTB Saône & Doubs

Points de blocage éventuels

* Financements disponibles pour ce type d'opération.

Indicateurs de suivi

* Nombre de classes d'eau réalisées par an.

* Enquête de satisfaction auprès des enseignants et des élèves.

Coût et plan de financement envisagés

Année	Engagement	Opérations	Coût H.T	Coût T.T.C
2019	1	Réalisation de 12 classes d'eau	19 540 €	23 448 €
2020	1	Réalisation de 12 classes d'eau	19 540 €	23 448 €
2021	1	Réalisation de 13 classes d'eau	21 168 €	25 402 €
			Coût total	60 248 €
				72 298 €

Plan de financement

Année	Agence de l'eau		Région BFC		Département(s)		Maître d'ouvrage		Autres
2019	70%	16 414 €					30%	7 034 €	
2020	70%	16 414 €					30%	7 034 €	
2021	70%	17 781 €					30%	7 621 €	
Total	50 609 €						21 689 €		

Remarques

AXE 3 : Instaurer une dynamique globale et de concertation sur le bassin, et une démarche de communication et de sensibilisation autour des problématiques liées à l'eau

III4. Elaborer un programme de suivi et d'évaluation de l'état des milieux

Réalisation d'une étude bilan du contrat de rivière

Code action : III4-DB-02	Lancement : 2021
Sous-bassin versant concerné(s)	Tous les sous bassins versants
Masse(s) d'eau / cours d'eau concerné(s)	Toutes les masses d'eau
Mesure(s) PDM concernée(s)	Aucune mesure identifiée

Contexte général

En fin de contrat, au bout des 6 années de mise en œuvre, une étude bilan sera réalisée afin d'évaluer l'efficacité et l'avancement des réalisations.

Objectifs du projet

- * Evaluer l'avancement des actions et leurs effets sur les cours d'eau et les milieux aquatiques (gains environnementaux)
- * Communiquer sur l'ensemble du projet

Descriptif de l'action envisagée

Le bilan sera réalisé sur la base des indicateurs figurant au tableau de bord. Une étude complète sera réalisée afin de comparer l'état des cours d'eau et des milieux aquatiques final à l'état initial.

Maitre(s) d'Ouvrage

* EPTB Saône & Doubs

Pilote (s)

* EPTB Saône & Doubs

Points de blocage éventuels

* Aucun point de blocage identifié.

Indicateurs de suivi

- * Réalisation du bilan du contrat de rivière.
- * Proposition in fine des actions complémentaires à mettre en œuvre par la suite.

Coût et plan de financement envisagés

Année	Engagement	Opérations	Coût H.T	Coût T.T.C
2019				
2020				
2021	2	Réalisation d'une étude bilan du contrat de rivière	41 667 €	50 000 €
			Coût total	41 667 €
				50 000 €

Plan de financement

Année	Agence de l'eau *1	Région BFC *2	Département(s)	Maître d'ouvrage	Autres
2019					
2020					
2021	50%	25 000 €	30%	15 000 €	20%
Total		25 000 €		15 000 €	10 000 €

Remarques

- * Le coût de cette étude pourra être amené à baisser si une partie de la prestation est réalisée en interne par la cellule d'animation.
- *1 : sous réserve des disponibilités financières (crédits non garantis dans le cadre du contrat)
- *2 : Sous réserve de l'éligibilité du projet et des disponibilités financières définies annuellement



Nos partenaires



EPTB Saône et Doubs

Siège social
220 rue du Km 400
71000 MÂCON
03 85 21 98 12

Pôle Bassin du Doubs
10 avenue Clémenceau
25000 BESANCON
03 81 87 55 42